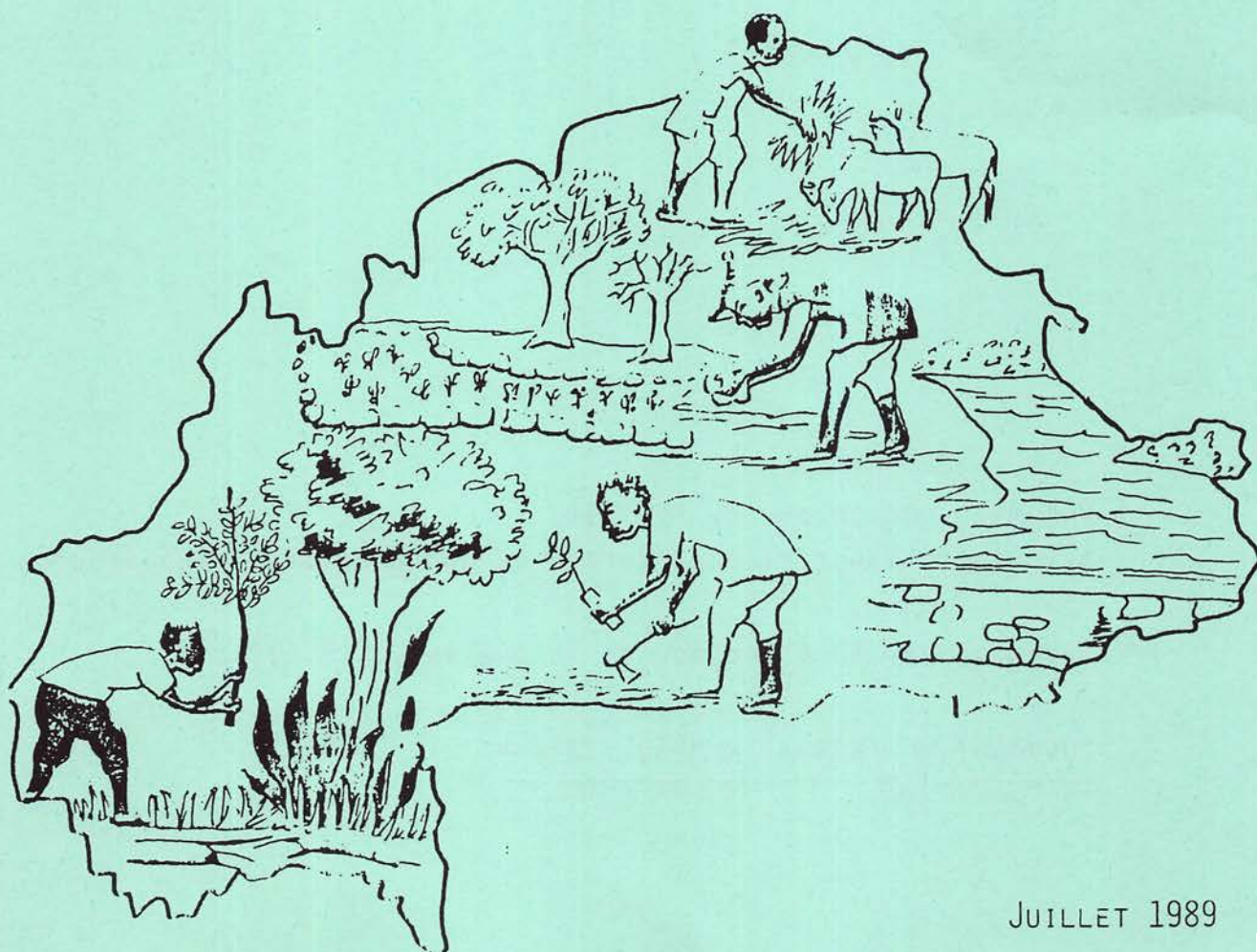


BURKINA FASO



PROGRAMME DE COOPERATION DDA



JUILLET 1989



Document rédigé par P. Petitat
avec la collaboration du Bureau de coordination à Ouagadougou

Approuvé par le Directeur de la DDA le 3 juillet 1989

DOCUMENT DE TRAVAIL A USAGE INTERNE

TABLE DES MATIERES

A. Points de repère politiques

- A1 Les trois républiques
- A2 L'armée au pouvoir
- A3 La Révolution burkinabè

B. Le Burkina en bref

- B1 Un pays plat
- B2 Un puzzle ethno-linguistique
- B3 Une population migrante, de force puis de gré
- B4 Une économie stagnante
- B5 Une volonté politique de réorganisation

C. Les choix prioritaires de développement

- C1 Sept jalons stratégiques
- C2 Cinq objectifs principaux
- C3 Des implications sectorielles
- C4 Des résultats relativement prometteurs
- C5 Des aides extérieures nécessaires

D. L'aide suisse au Burkina Faso

- D1 Les premiers pas d'une Coopération
- D2 Les contours d'un programme
- D3 Les problèmes et évolutions possibles
- D4 Un avenir toujours incertain

- Compte rendu de la discussion du 29 juin 1989 (Comité de programme)

Annexes: voir liste au verso

A N N E X E S:

I	Comptes économiques	6 pages
II	Orientations sectorielles (tableaux synoptiques)	10 pages
III	Ajustements récents	6 pages
IV	Objectifs déclarés des principales agences d'aide	4 pages
V	Programme de la coopération suisse au Burkina	1 page
VI a) Problématique environnement Rapports de R. dumont	1 page
b		6 pages

A. POINTS DE REPERE POLITIQUES

A1 Les trois républiques

Après la proclamation de l'Indépendance, le 5 août 1960, les électeurs voltaïques ont porté à la Présidence de leur première république M. Maurice YAMEOGO. Il sera réélu en octobre 1965.

En janvier 1966, le régime parlementaire est renversé par les militaires, à la suite d'un vaste mouvement de grèves déclenché par les syndicats. L'armée dirigée par le Général LAMIZANA prend le pouvoir, interdit les partis politiques et dirige les affaires de l'Etat.

En janvier 1971, le régime civil parlementaire est rétabli avec des partis et une Assemblée Nationale élue. Toutefois le Général LAMIZANA reste Président de la 2ème République et, avec lui, l'armée continue de contrôler la situation. Le Gouvernement dirigé par un Premier Ministre, est composé de Ministres militaires et civils.

En février 1976, suite à des revendications socio-politiques soulignées par une grève générale décrétée par les syndicats, le Gouvernement décide de retourner à une vie constitutionnelle normale. Une nouvelle Constitution est élaborée et approuvée par référendum le 27 novembre 1977.

Après les élections législatives du 30 avril 1978, la 3ème République est mise en place le 30 mai avec un Président et une Assemblée Nationale élue pour cinq ans. Le nombre des partis politiques est limité à trois : l'UDV (Union Démocratique Voltaïque) ancienne section territoriale du RDA qui deviendra le PDV-RDA, l'UNDD (Union Nationale pour la Défense de la Démocratie) de l'ex-président YAMEOGO, l'UPV (Union Progressiste Voltaïque) de l'historien Joseph KI ZERBO qui après avoir fusionné avec une faction dissidente du PDV-RDA appelé Front de Refus (refus de soutenir le Général LAMIZANA aux élections présidentielles) devient le FPV (Front Progressiste Voltaïque).

A2 L'armée au pouvoir

Le 25 novembre 1980, à la suite d'une longue période d'agitation sociale et de grèves, l'armée (renvoyée dans les casernes en 1978) s'empare à nouveau du pouvoir sous la conduite du Colonel Saye ZERBO. Le pays est dirigé par un Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN) qui chapeaute un Gouvernement formé de civils et de militaires. Le Colonel cumule les charges de Président du Comité et de Chef de l'Etat. L'Assemblée Nationale est dissoute. Les partis politiques sont à nouveau interdits.

Le 7 novembre 1982, après une période de tensions avec les syndicats et au sein de l'armée, un coup de force militaire perpétré "par des sous-officiers et hommes du rang", auxquels se sont ralliés quelques jeunes officiers renverse le régime du Colonel ZERBO. La nouvelle équipe au pouvoir met en place un Conseil de Salut du Peuple (CSP) qui se dote des organes suivants : une Assemblée Générale, un Secrétariat Permanent et une Commission de Contrôle. L'AG, composée de représentants des différentes unités militaires, élit son Président (cdt - médecin Jean-Baptiste OUEADRAOGO) qui deviendra chef de l'Etat. Un gouvernement civil est mis en place (sauf pour le poste de Ministre de l'Intérieur). Le 1er février 1983 le CSP réinstitue la primature et y installe le Capitaine Thomas SANKARA.

Le 17 mai 1983 un nouveau coup de force militaire met fin aux dissensions croissantes au sein de l'équipe au pouvoir. Dans son message à la Nation du 27 mai 1983 le chef de l'Etat annonce la dissolution du système politique mis en place par les putschistes du 7 novembre 1982 et prend 4 mesures importantes :

- 1) un retour immédiat des militaires à la caserne;
- 2) la libération des militaires et civils détenus pour des raisons purement politiques;
- 3) la prise de mesures judiciaires concernant les dignitaires des régimes précédents accusés de détournements;
- 4) l'élaboration d'un avant-projet de constitution dans un délai de six mois.

Politiquement, la Haute-Volta se retrouve ainsi à la case de départ de 1976. Selon l'ex-Président : "Les instances du CSP étaient devenues l'affaire de quelques personnes plus ou moins manipulées par des groupuscules politiques extérieurs" (éléments marxisants exclus de la vie politique depuis les élections de 1978, mais clandestinement très actifs).

A3 La Révolution burkinabè

Cependant à peine trois mois plus tard, dans la nuit du 4 août 1983, la gauche évincée prend le pouvoir, met en place un CNR (Conseil National de la Révolution) et appelle la population à créer des CDR (Comités de Défense de la Révolution) dans tous les villages, quartiers urbains et services publics et parapublics. Le découpage administratif du territoire est modifié et passe de 11 départements à 25 provinces. Un nouveau gouvernement "de gauche" à majorité

civile est mis en place le 24 août 1983. Depuis cette date un certain nombre de mesures "draconiennes" sont prises; elles visent à épurer les structures de l'Etat (mise à la retraite anticipée ou dégageant de personnes "nocives" dans les différents corps administratifs et dans l'armée; création de tribunaux populaires) et à consolider les bases du nouveau système (mobilisations et contrôles par les CDR / discours d'orientation politico-idéologique du 2.10.83 / alignement sur les pays progressistes extérieurs et dénonciations de l'impérialisme et du néo-colonialisme).

Turbulences, disputes entre les factions de gauche au pouvoir, "opérations-commando", guerre avec le Mali, abus de pouvoir des CDR, personnalisation du pouvoir au sommet, divergences d'approche sur les stratégies, etc... vont saper progressivement les fondements mal assurés des forces progressistes au pouvoir et aboutir au coup de force du 15 octobre 1987 : élimination du Président Sankara, mise en place du "Front Populaire", engagement d'un "processus de rectification" sous la direction du capitaine Blaise Compaoré. Il ne s'agit pas en fait d'un changement du système politique établi au Burkina depuis le 4 août 1983 mais "d'une continuation de la révolution par une nouvelle pensée et une nouvelle praxis" qui s'exprime autour de trois idées-force :

- la recherche d'une démocratie : "Nous devons donner une vie démocratique à nos structures par la pratique de la critique et de l'auto-critique, des débats longs et démocratiques et dans le respect du centralisme démocratique !"
- l'ouverture politique : "L'enjeu de l'élargissement c'est évidemment la question de la base sociale du processus révolutionnaire... Derrière un certain sectarisme, un certain gauchisme infantile, se cache en fait une certaine lutte effrénée pour l'appareil d'Etat. L'essentiel dans cette question est que les masses puissent participer activement à la lutte révolutionnaire".
- le capitalisme d'Etat : "Ce n'est pas une fin en soi mais simplement un moyen pour accroître le rôle économique de l'Etat, pour concentrer et développer les forces productives de façon à répartir équitablement les richesses qui seront créées en tenant compte du rendement de chacun dans la production sociale".

Les chances de réussite du nouveau système restent encore incertaines. Certes le Président constate dans son message à la Nation de janvier 1989 "un relèvement et un redressement du secteur productif, avec une progression des revenus de 4,7% en moyenne et un accroissement du pouvoir d'achat réel de 2,5%", mais les luttes internes entre les factions politiques ne semblent pas résorbées et l'adhésion populaire au processus révolutionnaire reste marginale. L'analyse qu'en fait le régime n'est pas évidente lorsqu'il estime que

"les faiblesses du processus révolutionnaire sont parfois indépendants de lui-même... et que celui-ci doit inventer une stratégie appropriée de conscientisation et d'éducation politique à l'intention des masses populaires". La minorité au pouvoir semble prisonnière de son ambition d'édification d'un Etat de démocratie populaire et les factions qui la composent restent suffisamment divisées pour justifier la méfiance régnante à son égard et pour présager de nouveaux épisodes à l'histoire politique du Burkina Faso.

B. LE BURKINA EN BREF

B1 Un "plat pays"

274'000 km²; 7,1 millions d'habitants en 1985; 11 millions projetés à l'an 2000.

Situé au coeur de l'Afrique occidentale, à plus de 600 km des côtes de l'Atlantique, le Burkina Faso ("pays des hommes intègres") a des frontières communes avec six autres pays : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au sud, le Mali à l'ouest et le Niger à l'est.

C'est un pays relativement plat, constitué d'une vaste plaine latérique centrale d'une altitude moyenne de 300 m qui s'infléchit du nord au sud en gradins successifs et qui se termine à ses extrémités sud-ouest et sud-est par des "falaises" et des massifs montagneux atteignant 700 m d'altitude au maximum.

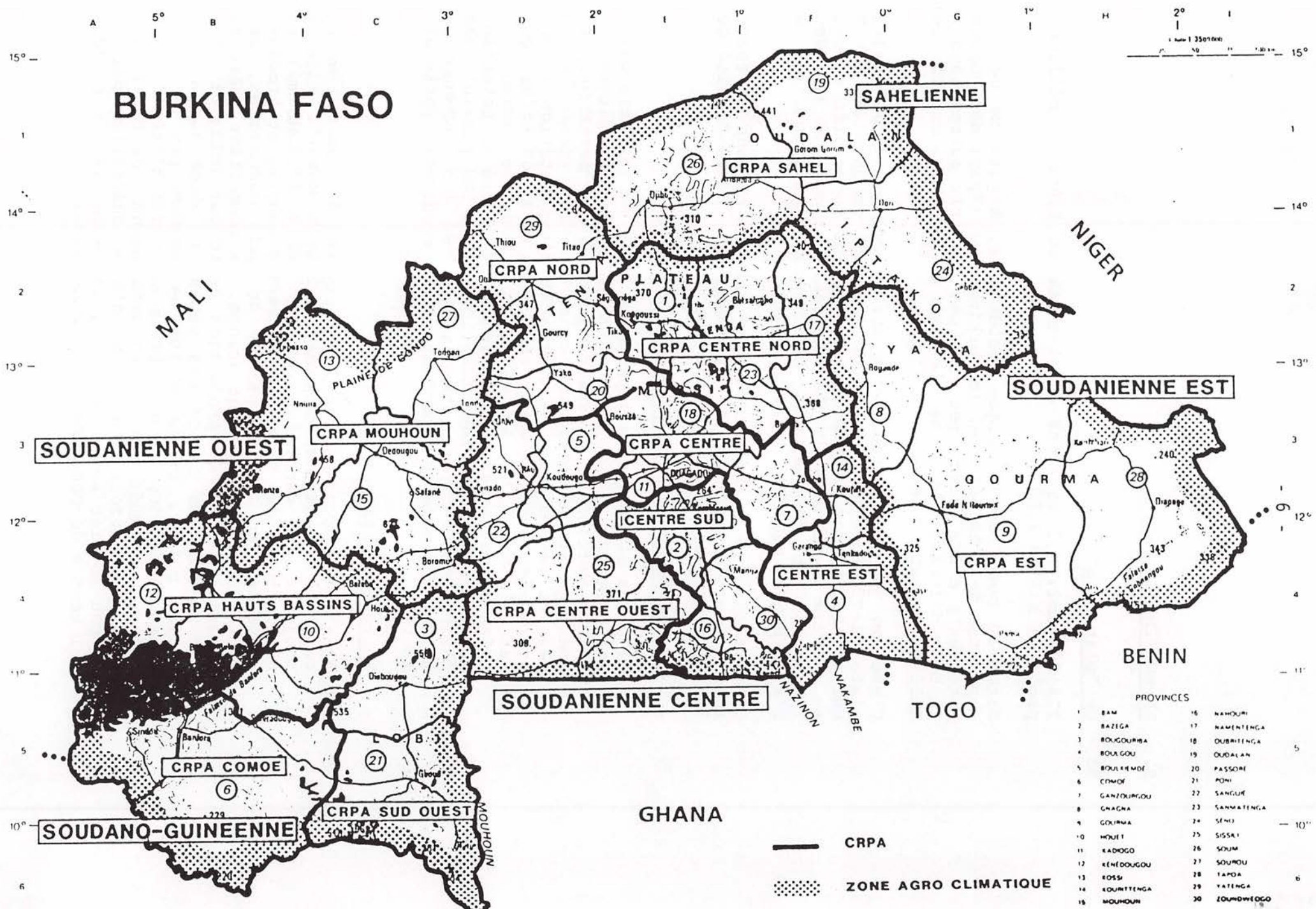
On peut diviser le pays en quatre grandes régions en fonction de la pluviométrie, de la végétation, de la densité de la population et des conditions d'accès :

- Le Sud-Ouest soudano-guinéen :

Il a une pluviométrie supérieure à 900 mm répartis sur 5 mois environ, une proportion relativement élevée de riches vertisols, plusieurs cours d'eau permanents et une population modérément dense (10 à 15 hab/km²). La plupart des cultures vivrières et d'exploitation y sont pratiquées avec de bons rendements (5 à 600 kg/ha pour les céréales, 700 kg en moyenne pour le coton). La présence de terres non utilisées lui assure un potentiel d'expansion et d'intensification élevé. Les possibilités d'irrigation y sont intéressantes et les facteurs de production moderne y obtiennent des rendements satisfaisants.

- La zone centrale :

Elle est comprise entre les isohyètes 600 et 900 mm et comprend la région dénommée "Plateau Mossi". Elle a toujours été densément peuplée (35 à 40 hab/km²) et confrontée à des problèmes de terres pauvres et érodées, composées en grande partie de sols sablonneux, peu profonds et généralement acides, ne permettant guère de dépasser 200 kg de production brute par habitant (4 à 500 kg/ha). La saison des pluies ne dure que 4 mois (voire moins), et la région ne possède pas de cours d'eau permanents, ce qui limite ses possibilités d'agriculture irriguée aux petits aménagements de bas-fonds. Elle a toutefois l'avantage d'être quadrillée par un réseau routier assez dense qui la relie avec le principal centre de consommation, Ouagadougou.



PROVINCES

1	BAM	16	NAHOURI
2	BAZEGA	17	NAMENTENGA
3	BOUGOURMA	18	OUBREITENGA
4	BOUKEMOE	19	OUDALAN
5	COMOE	20	PASSORE
6	GANZOURGOU	21	PONI
7	GNAGNA	22	SANGUE
8	GOURMA	23	SANMATENGA
9	HOULT	24	SENE
10	KADOGO	25	SISSI
11	KENEDOUGOU	26	SOUM
12	KOSSI	27	SOUMOU
13	KOURTENGA	28	TAPOA
14	MOUHOUN	29	YATENGA
15		30	ZOUHREDOGO

Tableau 1 - Superficies et populations

PROVINCE	Ex ORD	CRPA	ZONE AGRO CLIMATIQUE	SUPERFICIES en km2									POPULATION 1985			
				TOTALLE	AGRICOLE			VOCATION PARCOURS	VOCATION FORETS	AUTRES	TOTALLE	RURALE *	URBAINE			
					POTENTIELLE		CULTIVEE									
					PLUVIAL	IRRIGUE	TOTAL							PLUVIAL	IRRIGUE	TOTAL
18	OUDALAN			10 046	1 950	3	1 953	300	0	300	6 050	1 000	1 043	105 717	105 717	0
24	SENO			13 473	2 774	4	2 778	780		780	10 000	-	695	230 043	220 043	10 000
24	SOUH			13 350	2 805	3	2 808	720		720	8 630	500	1 412	190 464	190 464	0
	SAHEL		SAHELIEENNE	36 869	7 529	10	7 539	1 800		1 800	24 680	1 500	3 150	526 224	516 224	10 000
13	KOSSI		(DORI)	13 177	3 753	172	3 925	1 143	2	1 145	7 100	1 200	952	330 413	330 413	0
27	SOUROU			9 487	2 471	73	2 544	624	5	629	5 400	800	743	267 770	257 770	10 000
15	MOUHOUN			10 442	3 128	70	3 198	1 143	2	1 145	5 500	1 000	744	289 213	279 213	10 000
	MOUHOUN			33 106	9 352	315	9 667	2 910	9	2 919	18 000	3 000	2 439	887 396	867 396	20 000
29	YATENGA		(DEDOUGOU)	12 292	3 693	27	3 720	2 068	2	2 070	6 300	1 300	972	537 205	487 205	50 000
	NORD			(12 292)	(3 693)	(27)	(3 720)	(2 068)	(2)	(2 070)	(6 300)	(1 300)	(972)	(537 205)	(487 205)	(50 000)
20	PASSORE			4 078	1 525	15	1 540	722	1	723	1 700	400	438	225 115	225 115	0
	NORD			16 370	5 218	42	5 260	2 790	3	2 793	8 000	1 700	1 410	762 320	712 320	50 000
22	SANGHIE		(OUAHIGOUYA)	5 165	1 622	5	1 627	619	1	620	2 450	600	488	218 289	218 289	0
25	SISSILI			13 736	3 238	88	3 326	495	3	498	7 200	1 850	1 360	246 844	246 844	0
5	BULKIENDE			4 138	2 150	3	2 153	1 346	1	1 347	1 350	350	285	363 594	263 594	100 000
	CENTRE OUEST			23 039	7 010	96	7 106	2 460	5	2 465	11 000	2 800	2 133	828 727	728 727	100 000
	(KOUDOUGOU)															
	CENTRE OUEST			(27 117)	(8 535)	(111)	(8 646)	(3 182)	(6)	(3 188)	(12 700)	(3 200)	(2 571)	(1053 942)	(953 842)	(100 000)
1	BAM			4 017	1 300	10	1 310	563	3	566	1 900	400	407	164 263	164 263	0
17	NAHENTENGA			7 755	2 040	14	2 054	754	1	755	4 000	800	901	198 798	198 798	0
23	SAHATENGA			9 213	3 287	19	3 306	1 596	3	1 599	4 100	900	907	368 365	338 365	30 000
	CENTRE NORD			20 985	6 627	43	6 670	2 913	7	2 920	10 000	2 100	2 215	731 426	701 426	30 000
18	OUBRITENGA		(KAYA)	4 693	1 749	10	1 759	1 067	1	1 068	2 250	400	284	303 229	303 229	0
7	GANZOURGOU			4 087	1 042	13	1 055	442	2	444	2 350	450	232	196 006	196 006	0
11	KADIOGO			1 169	668	7	675	498	2	500	400	50	44	459 138	79 138	380 000
	CENTRE			9 949	3 459	30	3 489	2 007	5	2 012	5 000	900	560	958 373	578 373	380 000
	(OUAGADOUGOU)			5 313	1 999	25	2 024	1 212	2	1 214	2 500	500	289	306 976	306 976	0
2	BAZEGA			3 843	964	25	989	305	1	306	2 150	400	304	105 273	95 273	10 000
16	NAHOURI			3 453	976	26	1 002	543	1	544	1 850	350	251	155 142	155 142	0
30	ZOUNDEOGO			12 609	3 939	76	4 015	2 060	4	2 064	6 500	1 250	844	567 391	557 391	10 000
	(MANGA)			(22 558)	(7 398)	(106)	(7 504)	(4 067)	(9)	(4 076)	(11 500)	(2 150)	(1 404)	(1525 764)	(1135 674)	(390 000)
	CENTRE			9 033	2 850	304	3 154	1 157	4	1 161	4 400	900	579	403 358	393 358	10 000
4	BOULGOU			1 627	601	7	608	362	2	364	800	150	69	197 027	197 027	0
14	KOURITENGA			10 660	3 451	311	3 762	1 519	6	1 525	5 200	1 050	648	600 385	590 385	10 000
	CENTRE EST			8 600	1 993	11	2 004	244	3	247	5 000	1 000	596	229 249	229 249	0
8	GNAGNA		(KOUPELA)	14 780	4 536	19	4 555	693	2	695	8 000	1 500	725	159 121	159 121	0
28	TAPGA			26 613	8 243	40	8 283	799	1	800	14 620	2 700	1 010	294 123	274 123	20 000
9	GOURMA			49 993	14 772	70	14 842	1 736	6	1 742	27 620	5 200	2 331	682 493	662 493	20 000
	EST															
	(FADA N'GOURMA)			176 716	53 828	983	54 811	18 395	45	18 440	91 320	18 000	12 580	5 018 511	398 511	620 000
12	KENEDOUGOU		SOUDANIEENNE	8 307	3 719	187	3 906	585	5	590	1 780	1 940	681	139 722	139 722	0
10	HOUET			16 472	7 205	60	7 265	1 305	20	1 325	3 720	4 060	1 427	585 031	285 031	300 000
	HAUTS BASSINS			24 779	10 924	247	11 171	1 890	25	1 915	5 500	6 000	2 108	724 753	424 753	300 000
	(BOBO-DIOULASSO)			18 393	7 877	136	8 013	1 141	48	1 189	3 800	5 300	1 280	250 510	240 510	10 000
6	COMOE			18 393	7 877	136	8 013	1 141	48	1 189	3 800	5 300	1 280	250 510	240 510	10 000
	COMOE															
	(BANKFORA)			7 087	3 699	221	3 920	911	1	912	1 400	1 400	367	221 522	221 522	0
3	BOUGOURIBA			10 361	4 453	93	4 546	921	2	923	2 300	2 800	715	234 501	224 501	10 000
21	POKI			17 448	8 152	314	8 466	1 832	3	1 835	3 700	4 200	1 062	456 023	446 023	10 000
	SUD OUEST															
	DIEBOUGOU															
	SOUDANO GUINEENNE			60 620	26 953	697	27 650	4 863	76	4 939	13 000	15 500	4 470	1 431 286	1 111 286	320 000
	TOTAL BURKINA FASO			274 200	88 310	1 690	90 000	25 058	121	25 179	129 000	35 000	20 200	7 976 021	7 026 021	950 000

* En y incluant la population semi-urbaine à vocation principalement agricole.

- La Savane de l'Est :

C'est une région faiblement peuplée (8 à 10 hab/km²). Elle occupe la partie sud-est du pays. Elle bénéficie d'une pluviométrie variant entre 600 et 1000 mm, de bonnes eaux de surface, et d'une période de végétation qui dure entre 125 et 155 jours, ce qui lui donne un potentiel relativement important mais sous-exploité (on estime que 144'000 ha seulement sont cultivés sur les 1'550'000 ha de terres arables). Elle abrite la principale réserve de faune du pays. Cependant les réseaux de communication y sont peu développés.

- La zone sahélienne :

Elle s'étend au nord de l'isohyète moyenne de 600 mm. C'est la zone la plus sèche du pays et la moins densément peuplée, où l'élevage joue un rôle économique prédominant (environ 2 millions de bovins). Les activités agricoles sont limitées en grande partie à la culture du mil (300 kg/ha), avec une faible production de sorgho, arachide ou sésame. C'est également la zone la plus difficile d'accès.

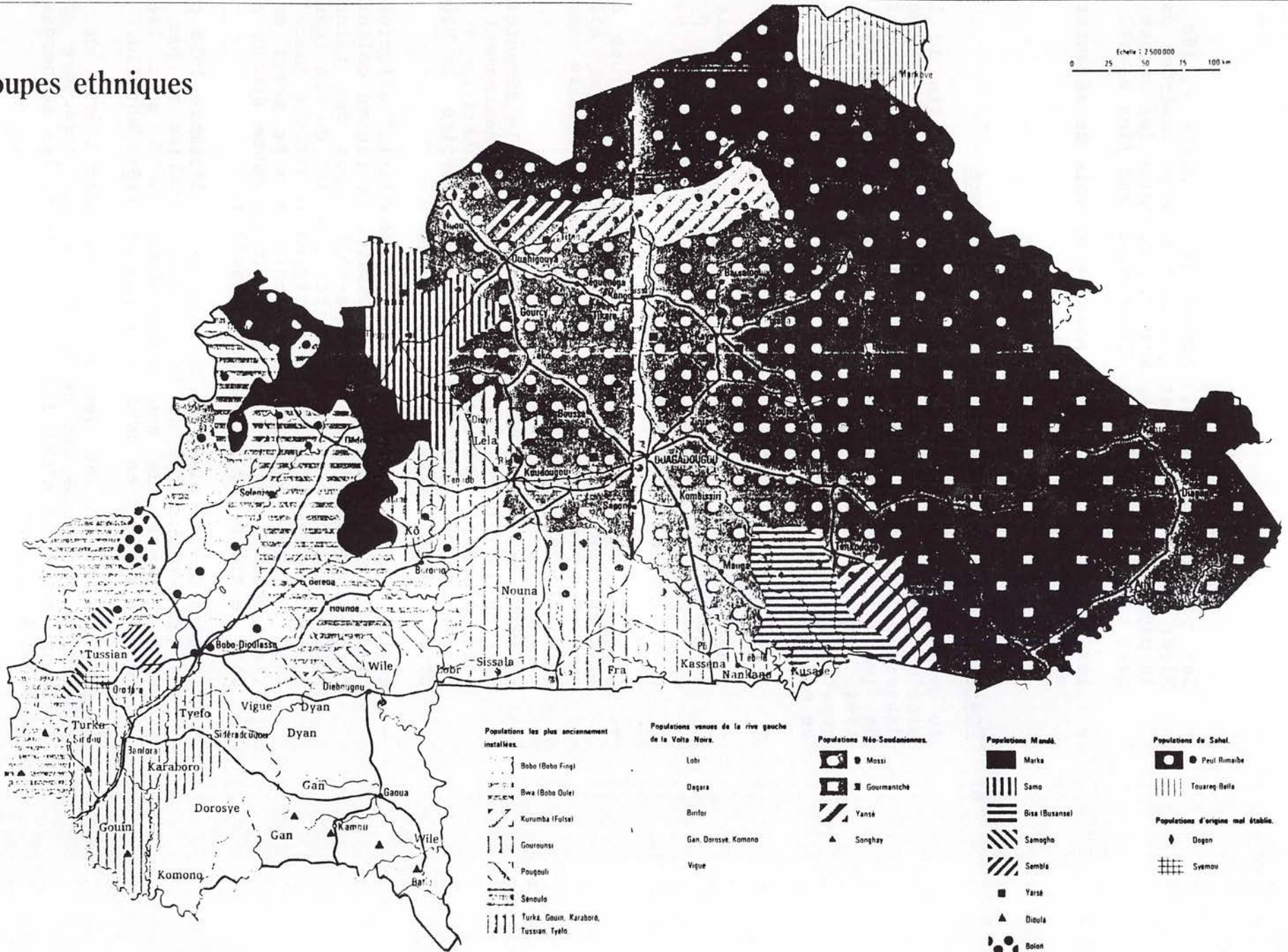
B2 Un puzzle ethno-linguistique

L'ensemble des zones abrite une population essentiellement rurale (87%). Elle se compose d'une cinquantaine de groupes ethniques parmi lesquels prédominent les Mossis du plateau central (environ 50%) et les Peulhs de la zone sahélienne (10%). Chaque ethnie a sa propre personnalité. Cependant si l'on tient compte de leur origine historique et des liens de parenté concernant les genres de vie en général (langue, coutumes et traditions, organisation sociale, habitat, méthodes de mise en valeur du milieu) on peut distinguer les 4 groupes suivants :

- = Les populations les plus anciennement installées dans le pays (14^e siècle : Bobo, Bwa, Gourounsi, Sénoufo, Lobi). Morcellés en villages dans le sud-ouest, et jamais regroupés en confédérations, ils ont réussi néanmoins à rester indépendants de leurs puissants voisins Soninkés du Mali, Dioulas de Côte d'Ivoire ou Mossis du Burkina. Ils ont également créé de nombreux noyaux de résistance à la colonisation du début du siècle;
- = les populations néo-soudaniennes, qui ont formé vers le 15-16^e s. de puissants royaumes (Mossi au centre et Gourmantche à l'est) dont les frontières ont très peu varié jusqu'à la fin du 19^e. Leur organisation rigoureuse leur a permis de traverser les siècles de traite sans grand dommage;

Groupes ethniques

Echelle : 2 500 000
0 25 50 75 100 km



Populations les plus anciennement installées.

- Bobo (Bobo Fing)
- Bwa (Bobo Oule)
- Kurumba (Fulbe)
- Gourounsi
- Pougouli
- Sénoufo
- Turka, Gouin, Karaboro, Tussian, Tyefo.

Populations venues de la rive gauche de la Volta Noire.

- Lobi
- Dagara
- Binfor
- Gan, Dorosyé, Komono
- Vigie

Populations Néo-Soudanaises.

- Mossi
- Gourmantché
- Yansé
- Songhay

Populations Mandé.

- Marka
- Samo
- Bisa (Buzanse)
- Samogho
- Sembla
- Yarsé
- Dioula
- Bolon

Populations de Sahel.

- Peul Rimabe
- Touareg Bella

Populations d'origine mal établie.

- Dagon
- Svemo

- = les populations Mande, venues de la haute vallée du Niger vers le 15e s. et qui soit se sont insérées dans le pays Bwa (les Marka), soit ont colonisé les marges du pays Mossi à l'ouest (les Samo) ou au sud (les Bisa).
- = les populations du Sahel, nomades en voie de sédentarisation (Peuhl et Touareg).

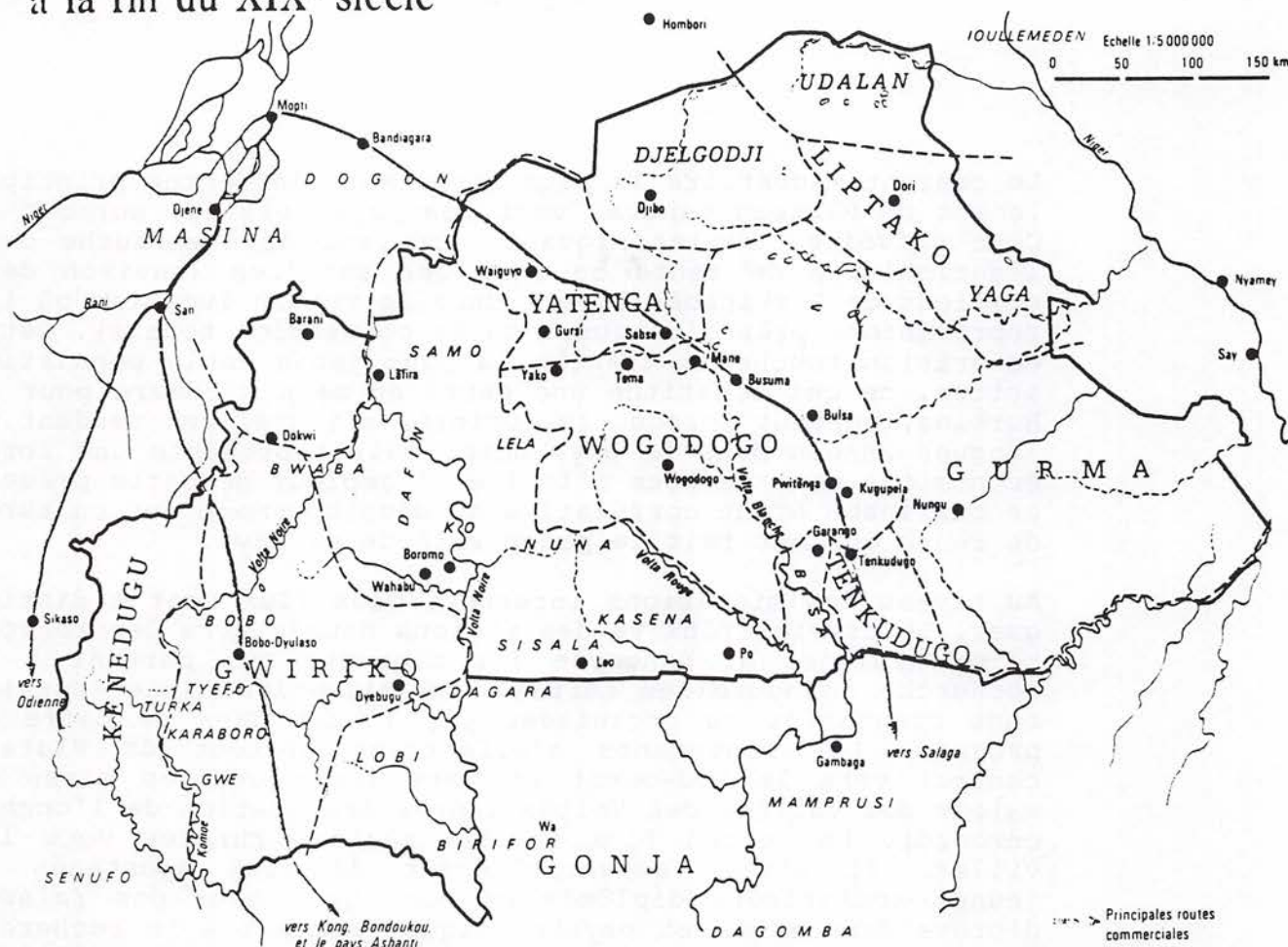
B3 Une population migrante, de force puis de gré

Au moment de la pénétration européenne à la fin du 19e siècle, l'actuel territoire était divisé en unités indépendantes dont la plus célèbre était l'empire Mossi. L'action de "pacification" de l'armée française va durer de 1895 à 1904. Mais ce n'est qu'en 1919 que la Haute-Volta est constituée en territoire colonial et qu'une administration se met en place, non sans difficultés :

- révoltes et répressions se succèdent,
- c'est aussi le temps des travaux forcés : des milliers de personnes sont déportées vers les pays côtiers pour construire les ports et les chemins de fer ou pour travailler dans les plantations,
- lors de la première guerre mondiale, on recrute des milliers de Voltaïques, surtout Mossi, pour aller combattre dans les rangs de l'armée française comme "Tirailleurs sénégalais",
- en 1932, les planteurs français obtiennent le démantèlement de la Haute-Volta pour faciliter l'acheminement de main d'oeuvre gratuite vers leurs plantations : le territoire est partagé entre la Côte d'Ivoire, le Niger et le Soudan français,
- en 1947, après les ponctions en "combattants" effectuées pendant la deuxième guerre mondiale, le régime colonial français reconstitue la Haute-Volta pour des raisons politico-électorales : limiter l'action du RDA (parti du Rassemblement Démocratique Africain) affilié jusqu'en 1950 au parti communiste français et très actif dans l'ensemble ivoiro-voltaïque. C'est de cette époque que date le tracé des frontières actuelles.
- la période coloniale se termine le 11 décembre 1958 par la proclamation de la République Voltaïque et par la reconnaissance de son indépendance le 5 août 1960. Maurice Yaméogo en devient le premier Président élu.

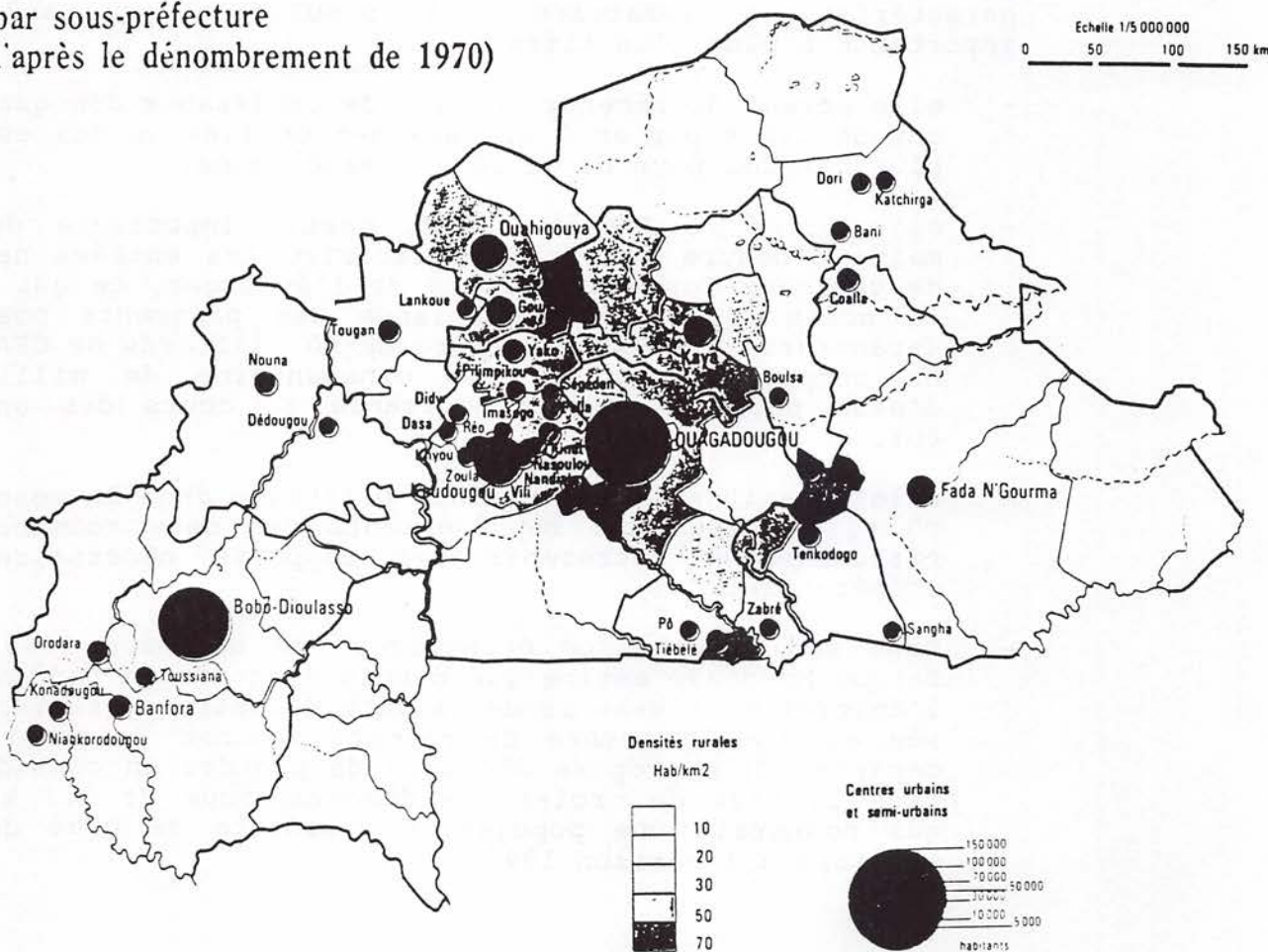
Depuis les années 60 les mouvements migratoires de la population burkinabè ont certes perdu leur caractère contraignant mais ils n'ont fait qu'augmenter, les sécheresses de 72 et 84 aidant.

La Haute-Volta à la fin du XIX^e siècle



Densités rurales

(par sous-préfecture
d'après le dénombrement de 1970)



Le courant migratoire le plus important s'effectue principalement du Plateau central vers les pays voisins, surtout la Côte d'Ivoire, où les migrants trouvent de l'embauche dans l'agriculture de rente ou dans les services (environ deux millions de Burkinabès vivent chez le voisin ivoirien où ils représentent près d'un quart de la population totale). Cette émigration touche la tranche la plus jeune de la population active, ce qui constitue une perte en main d'oeuvre pour le Burkina, surtout lorsque les émigrés s'installent pendant de longues années dans le pays hôte, mais représente une force économique pour la Côte d'Ivoire, l'ampleur de cette présence burkinabè étant corrélative au développement des cultures de rente qui ont fait la prospérité de ce pays.

Au niveau des migrations internes, deux flux sont à distinguer. Le premier flux va des régions denses vers les régions moins habitées et concerne les migrants qui partent à la recherche de nouvelles terres. Ces migrations inter-rurales sont spontanées ou organisées par l'Etat dans le cadre de projets. Les mouvements s'effectuent surtout du Plateau central vers le Sud-ouest et vers les nouvelles mises en valeur des vallées des Voltas (après éradication de l'onchocercose). Le second flux va des régions rurales vers les villes. Il s'agit essentiellement de flux spontanés de jeunes scolarisés, diplômés ou non, qui, pour des raisons d'ordre économique et psychologique, partent à la recherche du "bien-être" (taux d'urbanisation moyen de 5,8%; 700'000 urbains regroupés aux 4/5 entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), et qui finissent par débarquer un jour à Abidjan. Cette caractéristique migratoire de la population burkinabè est importante à plus d'un titre :

- elle permet de ramener le taux de croissance démographique de 3,5 % par an à un taux net de 1,6% ce qui est le plus bas des pays de la région sahélienne;
- elle prive le Burkina d'une partie importante de sa main-d'oeuvre active mais favorise les entrées nettes de capitaux des travailleurs de l'étranger, ce qui rend le solde global de la balance des paiements positif (transferts privés de l'ordre de 40 milliards de CFA par an comparativement à une cinquantaine de milliards d'aide publique non remboursable au cours des années 80).
- elle constitue une contrainte politique dans la mesure où elle oblige les représentants des deux communautés nationales à entretenir des rapports nécessairement coopératifs.
- Dans son "mémorandum économique" de décembre 1988, la Banque Mondiale estime que depuis cinq ans la tendance à l'émigration vis-à-vis de la Côte d'Ivoire s'est renversée et que le nombre de retours dépasse le nombre de départs. Elle propose dès lors de prendre en considération le taux de croissance démographique de 3,3 %, ce qui donnerait une population résidente de plus de 11 millions à l'horizon 1995.

B4 Une économie stagnante

Après une période de relative croissance entre 1965 et 1980, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB de 3,2%, l'économie burkinabè s'est caractérisée par une décélération de son rythme de croissance à 2% entre 80 et 82 et 0,4% entre 82 et 84, conséquence d'une part de l'aggravation de la crise économique mondiale qui a suivi le second choc pétrolier (1979/80) et d'autre part de l'accentuation de la sécheresse en 1982 et 1983 (voir comptes économiques Annexe 1).

*)

La contribution des principaux secteurs économiques au PIB a évolué entre 1965 et 1985 de 53 à 45% pour l'agriculture, de 20 à 22% pour le secteur industriel et de 27 à 33% pour les services. En dehors de certaines contraintes extérieures (détérioration des termes de l'échange, hausse des taux d'intérêt sur le marché international des capitaux, variations du dollar, etc.), le manque de dynamisme de l'économie burkinabè résulte de contraintes structurelles internes au niveau de l'offre et d'un manque de tonicité de la demande finale.

B4.1 La rigidité de l'offre apparaît de plus en plus comme la conséquence d'un certain nombre de choix d'investissements réalisés dans les différents secteurs de l'économie et qui correspondent assez bien avec la fonction économique dévolue à cette région de l'espace ouest africain, à savoir celle de "pourvoyeuse de main-d'oeuvre" qui s'est accentuée avec la crise des économies villageoises :

= les priorités d'investissement dans le secteur agricole ont été orientées essentiellement vers certaines cultures de rente comme le coton et l'arachide, ainsi que vers quelques réalisations hydro-agricoles (riz, sucre, haricots), mais sans actions significatives en direction du milieu rural pour améliorer les techniques agricoles (moins de 3% des surfaces céréalières sont cultivées par la traction animale et l'usage d'engrais). Ces choix étaient relativement cohérents avec les intérêts des investisseurs extérieurs et avec une politique interne de bas prix d'achat des céréales aux producteurs locaux bénéficiant à l'Etat (qui peut justifier la compression des salaires de l'administration), aux commerçants privés (qui exercent une action spéculative entre le moment de la collecte et la période de soudure) et à l'office céréalier (dont les gains proviennent de la différence entre les bas prix d'importation de céréales diverses et le niveau général des prix des céréales locales).

Avec la pression démographique dans les zones écologiquement fragiles du Centre et avec l'urbanisation ces choix ont conduit à une baisse de la productivité marginale des terres exploitées, à la mise en valeur de terres marginales, à la dégradation de l'environnement, à l'augmentation de l'exode rural et à l'apparition d'un déficit céréalier structurel d'environ 100'000 tonnes par an correspondant à environ 10% de la consommation intérieure.

A noter également la dégradation des termes de l'échange céréales/biens manufacturés, qui correspond en fait à la condition d'un transfert de valeurs au profit du commerce privé et de l'Etat, et qui favorise la compression des charges salariales versées par ce dernier et par les entreprises naissantes du secteur dit "moderne".

= en ce qui concerne le tissu industriel, il se compose des héritages de l'économie de traite (égrenage de coton, huileries et abattoirs frigorifiques), de la relève partielle locale depuis les années 60 des entreprises de transport et de travaux publics européens, et d'un certain nombre d'entreprises nationales issues d'une politique de voltaïsation des années 70 (chimie, industries métalliques et alimentaires, hydraulique). La situation de ce secteur présente trois caractéristiques peu encourageantes :

- . les entreprises nationales sont dans un état de quasi-faillite dû à leur faible rentabilité (une sur dix est actuellement bénéficiaire) et à l'absence d'effets d'entraînement sur l'économie (situation géo-économique défavorable et faiblesse du marché intérieur);
- . la stratégie de promotion d'établissements privés gérés essentiellement par d'anciens membres de la fonction publique a échoué, tant par suite d'une définition erronée des objectifs industriels et des échelles de production, que par le comportement "d'entrepreneurs sans risques" de certains responsables;
- . les avantages fiscaux généreux octroyés aux établissements européens n'ayant pas été touchés par la voltaïsation, et les flux de capitaux privés n'étant pas contrôlés, cela permet aux entreprises à forte rentabilité de se soustraire aux obligations de réinvestissement sur place et d'élever le niveau des profits rapatriés.

- = dans le domaine des échanges, on peut constater que la crise organique de l'économie burkinabè a conduit à un déséquilibre commercial croissant avec l'extérieur, tandis que sur le plan interne se constituait une force commerciale nationale et libano-syrienne de plus en plus influente.
- . En 1983, le taux de couverture de la balance commerciale était de 20%, soit un déficit de 87 milliards de francs CFA, contre environ 30% (23 milliards) en 1975 : le coût croissant des importations de produits alimentaires et pétroliers (qui passe de 8,7 à 40 milliards entre 75 et 83, soit de 25 à 36% de la valeur des importations) n'est plus couvert qu'au 1/3 par les principaux produits d'exportation (coton et animaux) contre 2/3 en 1975. Ceci est dû principalement à la sécheresse dans les provinces du Nord et à la saturation du marché ivoirien de la viande par des produits en provenance d'Argentine qui ont fait chuter les exportations de bovins dans des proportions considérables (de 36% à 5,8% de la valeur des exportations). Fortement dépendante de la Communauté européenne et des Etats-Unis qui assurent respectivement 52% et 11% des approvisionnements, l'économie burkinabè a dû supporter parallèlement les hausses de prix des pays industrialisés et les variations du franc français sur les marchés des changes (par ex. les achats de matières premières, machines, matériel de transport et produits chimiques ont baissé entre 1975 et 1983 de 27% en quantité mais ont augmenté de 47% en valeur), alors même que les structures économiques forgées dès l'époque coloniale rendaient ces importations difficilement compressibles ou substituables.
 - . Sur le plan interne le système commercial a été marqué depuis l'indépendance par un mouvement de repli des compagnies européennes concurrencées depuis les années 60 par l'installation de commerçants libano-syriens et par la récupération par les négociants locaux les plus dynamiques de certaines parties du marché laissées libres par les sociétés françaises (matériaux de construction, quincaillerie, tissus, pièces détachées automobiles et cycles, ainsi que les produits vivriers).

Cette mutation plus ou moins réussie résulte de la combinaison de trois facteurs :

- . la structure familiale des établissements commerciaux qui génère des charges de fonctionnement limitées et assure une bonne articulation entre le demi-gros, le détail et la micro-distribution;
- . l'utilisation des réseaux traditionnels d'information et d'approvisionnement intra-africains qui se combine progressivement avec des techniques plus modernes de communication et de gestion;
- . l'échec des tentatives de création de réseaux de collecte et de distribution d'Etat (Coopératives de consommation, Offices céréaliers) qui a permis au grand commerce de s'imposer comme partenaire des organismes para-publics et des grands projets de développement.

Au pouvoir économique détenu par les grandes familles commerçantes s'ajoute leur capacité d'orienter les transactions et de mettre en échec les règles commerciales édictées par le pouvoir, ainsi que l'influence qu'ils exercent au sein de la communauté musulmane nationale.

B4.2 Le manque de dynamisme de la demande finale apparaît comme une conséquence des choix politiques internes (bas prix + bas salaires = faible niveau de revenu de la population) et du manque de compétitivité à l'exportation des principales spéculations agricoles, industrielles et artisanales. Cette faiblesse de la demande a débouché sur un faible niveau d'utilisation des capacités de production, surtout dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie, ce qui a renchéri les coûts unitaires de production et contribué à déprimer la demande elle-même. Cette évolution a été suivie par le système bancaire national qui a accordé sa préférence aux activités de service (commerce, assurances, etc... qui ont reçu en moyenne 49% des crédits accordés à l'économie) au détriment des secteurs productifs ou de soutien à la production requérant des investissements à rentabilité différée.

B5 Une volonté politique de réorganisation

La Révolution Démocratique et Populaire mise en oeuvre depuis l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR), le 4 août 1983, a apprécié cette situation déprimée de l'économie burkinabè de la manière suivante :

(T. Sankara : Discours d'orientation politique, Ouagadougou 1983)

"Après 23 années de domination et d'exploitation impérialistes, notre pays demeure un pays agricole arriéré où le secteur rural qui occupe plus de 90% de la population active ne représente seulement que 45% de la production intérieure brute (P.I.B.) et fournit les 95% des exportations totales du pays.

Plus simplement il faut constater que pendant que dans d'autres pays, les agriculteurs qui constituent moins de 5% de la population, arrivent non seulement à se nourrir correctement et à assurer les besoins de toute la nation entière, mais aussi à exporter d'immenses quantités de leurs produits agricoles, chez nous plus de 90% de la population malgré de rudes efforts connaissent famines et disettes et sont obligés d'avoir recours, avec le reste de la population, à l'importation des produits agricoles si ce n'est à l'aide internationale. En outre, le déséquilibre entre les exportations et les importations contribue à accentuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger. Le déficit commercial qui en résulte s'accroît sensiblement au fil des années et le taux de couverture des importations par les exportations se situe aux environs de 25%.

En termes plus clairs, nous achetons à l'étranger plus que nous ne lui vendons et une économie qui fonctionne sur cette base se ruine progressivement et va vers la catastrophe.

Les investissements privés en provenance de l'extérieur sont non seulement insuffisants, mais exercent des ponctions énormes sur l'économie du pays et ne contribuent donc pas à renforcer sa capacité d'accumulation. Une part importante de la richesse ainsi créée à l'aide des investissements étrangers est drainée vers l'extérieur au lieu d'être réinvestie pour accroître la capacité productive du pays. Dans la période 1973-1979, on estime les sorties de devises comme revenus des investissements directs étrangers à 1,7 milliard/an de FCFA, alors que les investissements nouveaux ne se chiffrent qu'à 1,3 milliard de francs CFA par an, en moyenne.

L'insuffisance des efforts en investissements productifs amène l'Etat Voltaïque à jouer un rôle fondamental dans l'économie nationale pour l'effort qu'il fournit en vue de suppléer à l'investissement privé.

Situation difficile lorsque l'on sait que les recettes du budget de l'Etat sont essentiellement constituées par des recettes fiscales qui représentent 85% des recettes totales et qui se résument en grande partie à des taxes sur les importations et des impôts.

Les recettes de l'Etat financent, outre l'effort d'investissement national, les dépenses de l'Etat dont 70% servent à payer les salaires des fonctionnaires et à assurer le fonctionnement des services administratifs. Que peut-il en rester alors pour les investissements sociaux et culturels ?

Dans le domaine de l'éducation, notre pays se situe parmi les pays les plus retardataires avec un taux de scolarisation de 16,4% et un taux d'analphabétisme qui s'élève à 92% en moyenne. C'est dire que sur 100 Voltaïques, à peine huit semblent savoir lire et écrire en quelque langue que ce soit.

Sur le plan sanitaire le taux de morbidité et de mortalité est des plus élevés dans la sous-région en raison de la prolifération des maladies transmissibles et des carences nutritionnelles.

Comment d'ailleurs éviter une telle situation catastrophique lorsque l'on sait que chez nous on ne compte qu'un lit d'hôpital pour 1'200 habitants et un médecin pour 48'000 habitants ?

Ces quelques éléments suffisent à eux seuls pour illustrer l'héritage que nous laissent 23 années de néo-colonisation, 23 années de politique de totale démission nationale."

La stratégie économique élaborée par le CNR pour faire face à cette situation tend à desserrer les dépendances du Burkina par rapport aux économies occidentales et à ses relais principaux en Afrique de l'Ouest (dont principalement la Côte d'Ivoire), ainsi qu'à renverser les flux d'échange entre les différents secteurs de l'économie nationale :

- = le relèvement des prix agricoles est probablement l'un des éléments fondamentaux du dispositif élaboré par le nouveau régime. Mais il est avant tout un acte politique articulé à plusieurs autres mesures destinées à réduire le pouvoir d'achat des salariés urbains, base sociale de régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance. Il reste que l'efficacité d'une telle mesure dépend du degré de contrôle par l'Etat des circuits commerciaux; or la proportion de céréales commercialisées par voie officielle ne dépasse pas 18% et l'Office national des céréales est dans l'incapacité de stocker correctement cette part, si bien que le commerce privé reste le rouage essentiel du système de distribution. Dans l'attente d'autres réformes le CNR compte sur les "contrôles populaires" afin de réduire l'impact des pratiques spéculatives;

- = l'encouragement des micro-réalisations soutenues par les ONG (1/6 des investissements) et permettant d'associer les populations à la gestion des projets par une participation en travail, à l'entretien et à l'utilisation est un autre élément important du dispositif. Il permet d'associer les travaux de maîtrise des eaux et du sol à la production vivrière tout en réduisant les coûts de réalisation et les charges récurrentes. Il s'accompagne de la mise en place de Comités de gestion villageois responsables entre autres de la collecte des cotisations de maintenance;
- = les grands aménagements du type hydro-agricoles n'ont toutefois pas été abandonnés par le régime. Ils sont justifiés par la recherche de l'auto-suffisance alimentaire nationale (couvrir 10% de la consommation intérieure) et par une perspective de rentabilité à moyen terme des polycultures agro-industrielles et des productions maraîchères.

Ils rencontrent toutefois les difficultés mal maîtrisées de ce type de réalisations : imprécision du régime de propriété des terres, entraînant une colonisation hésitante des populations migrantes et une dégradation rapide des aménagements, qui s'accompagne souvent d'une mauvaise infrastructure de commercialisation des productions;

- = les mesures engagées par le CNR visant à comprimer les dépenses publiques de fonctionnement confirment l'hypothèse d'une stratégie de renversement des relations économiques entre population urbaine salariée et population rurale :
 - . dès 1984 les indemnités accordées aux fonctionnaires ont été réduites, permettant une économie budgétaire d'environ deux milliards;
 - . un certain nombre de contributions "volontaires" ont comprimé de 20 à 30% le pouvoir d'achat des membres de l'administration (participation à la Caisse Nationale de solidarité, cotisations à différentes caisses, abonnements obligatoires, etc.);
 - . le dégraissage des effectifs de la fonction publique par mises à la retraite anticipée ou dégagements de fonctionnaires dont les pratiques ont été jugées "non conformes aux objectifs de la Révolution" a touché plus de 3'000 personnes;
 - . la loi des finances pour 1985 accentue encore la pression sur la fonction publique et para-publique par la suppression des abattements fiscaux pour charges de famille, par l'instauration d'une contribution exceptionnelle d'un mois de salaire, et par l'extension des contributions destinées au financement de divers projets.

- = une réorganisation industrielle, fondée sur le déserrement des dépendances vis-à-vis de l'extérieur et sur une nouvelle définition des rapports intersectoriels est en cours. Par une réforme du Code des investissements et la réorganisation des structures des sociétés d'Etat (participation de "représentants du facteur travail" aux conseils d'Administration), le CNR compte réduire les importations d'inputs industriels et donner priorité aux industries s'approvisionnant sur place. L'agro-industrie et l'extraction minière devraient être stimulées au moyen de la mobilisation populaire; l'incitation à la consommation de produits "burkinabès" a tendance à s'accompagner de mesures restrictives quant à l'importation de produits extérieurs.
- = le contrôle commercial, enjeu immédiat pour le pouvoir, se heurte à une double difficulté : économique d'abord, puisque le développement d'un commerce d'Etat suppose une réorganisation complète des circuits de distribution (une substitution incomplète risquant de renforcer les réseaux de commerce parallèle), et ensuite politique puisque l'influence des marchands sur la communauté musulmane conduirait au renforcement des oppositions internes. Jusqu'à présent le CNR n'a pas souhaité engager d'épreuve de force : il semble préférer un renforcement progressif des magasins d'Etat "Faso-yaar" (218 dépôts supplémentaires) et de l'Office national des céréales (48 magasins supplémentaires), complété par un contrôle populaire des pratiques commerciales privées par le biais des CDR.

C'est sur la base de ces axes stratégiques de changement qu'a été élaboré le premier plan quinquennal de développement populaire 1986/1990, qui se présente comme une étape d'un processus continu de transformations : "une étape charnière durant laquelle l'économie et la Société burkinabè connaîtront des inflexions significatives... nécessaires à l'édification d'une nouvelle société".

C. LES CHOIX PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT

C1 Sept jalons stratégiques

En vue de concrétiser les options fondamentales du CNR, le Plan Quinquennal a défini une réplique opérationnelle pour lutter contre la dégradation de l'économie burkinabè en comptant d'abord sur les forces propres du pays. L'étape du quinquennat sera jalonnée par les sept volets suivants :

- = s'appuyer sur les ressources nationales, d'une part au niveau des provinces qui devront maintenir l'effort d'investissement humain amorcé, d'autre part au niveau national où les cadres et l'intelligentsia seront associés aux efforts de développement pour réduire la dépendance technologique extérieure;
- = accorder une haute priorité à l'agriculture pour en faire le moteur du développement économique :
 - . en orientant principalement les efforts d'investissement vers la réhabilitation, la maintenance et la modernisation des activités agricoles et pastorales avant de procéder à la mise en place de capacités productives nouvelles;
 - . en développant des activités industrielles en aval et en amont de l'agriculture;
 - . en mettant en place des structures organisationnelles aptes à promouvoir le développement rural;
 - . en assurant une formation fonctionnelle des masses rurales.
- = lutter contre la désertification et protéger les écosystèmes afin de sauvegarder le potentiel foncier, végétal, humain et animal du pays par des actions portant sur :
 - . la lutte contre l'érosion et la restauration du couvert végétal,
 - . le contrôle de la coupe et de l'utilisation du bois,
 - . la lutte contre les feux de brousse,
 - . la lutte contre la divagation des animaux et le surpâturage,
 - . la diversification des sources d'énergie.
- = valoriser le statut de la femme en tant qu'agent de développement :
 - . en permettant aux femmes d'accéder à l'ensemble des activités productives,
 - . en créant les conditions pour une libération véritable de la femme (allègement de la pénibilité des travaux domestiques, promotion de l'emploi féminin, formation)
 - . en encourageant les femmes à s'organiser de façon appropriée, particulièrement dans les secteurs de la petite industrie de transformation et de l'artisanat.

- = promouvoir un cadre juridique opérationnel qui permette au secteur public comme aux secteurs privé et mixte, à l'Etat comme aux collectivités locales, aux grandes entreprises comme aux petites, intervenir de façon efficace et complémentaire;
- = amorcer un processus de recherche d'un équilibre spatial fondé à la fois sur la spécialisation des régions selon les ressources identifiées et sur la complémentarité des régions selon les ressources potentielles;
- = assurer une meilleure intégration des secteurs d'activité par l'harmonisation des politiques sectorielles, par la promotion d'activités visant à satisfaire les besoins des masses rurales (biens de consommation, services sociaux), et par l'approche du développement intégré par filières.

C2 Cinq objectifs principaux

La mise en oeuvre de la stratégie de développement sera sous-tendue par cinq objectifs complémentaires :

- = augmenter la production intérieure : le taux de croissance retenu du PIB (3,1% en moyenne annuelle et en termes réels) est fondé sur une politique de restauration des infrastructures existantes, de réalisation de projets susceptibles d'augmenter les capacités productives et de mobilisation des populations dans le cadre des micro-réalisations. Il reposera sur le relèvement du niveau des investissements (de 86,2 Milliards en 85 à 112 Milliards en 90) et sur une amélioration de leur productivité ordonnée par une :
 - . meilleure définition des critères de sélection sur les plans de la localisation spatiale et sectorielle à partir de schémas directeurs ;
 - . approche du développement intégré par filières (coton, karité, fruits et légumes);
 - . stimulation de l'investissement privé (31,4% du total de la formation brute de capital) à partir d'une réforme du Code des Investissements;
 - . institution de contrats-plans entre l'Etat et les sociétés publiques et d'économie mixte.
- = desserrer la contrainte externe : un des objectifs fondamentaux recherché est de réduire progressivement le poids du déficit commercial qui s'élevait à 110 Milliards de FCFA en 1985 (26,1% du PIB), déficit atténué par des transferts nets sans contrepartie pour un montant de 91,6 Milliards, ce qui a porté le déficit des paiements courants à 21,8 Milliards, soit 5,2% du PIB. Certains mécanismes susceptibles de réduire le poids relatif des importations par rapport aux exportations sont prévus :

- . substitution d'intrants locaux aux intrants importés (p.ex. pour les engrais phosphatés);
 - . évolution vers une fiscalité fondée sur le principe de la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée pour diminuer la pression des importations sur les recettes de l'Etat (47,6% en 85);
 - . élargissement de la gamme de produits transformés pour l'exportation (viande, cuirs, fruits et légumes, sésame, karité, soja, coton);
 - . promotion des échanges intra-communautaires à la CEDEAO (Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest) à partir de la normalisation des mesures douanières, des facilités de transit, de concertations en matière d'infrastructures de communication, de coopération industrielle et énergétique et de la coordination des approches en matière de sécurité alimentaire, lutte contre la désertification, promotion du monde rural et systèmes d'information sous-régionaux.
- = mobiliser l'épargne nationale au profit des activités productives et principalement l'épargne budgétaire traduisant la poursuite d'une politique de rigueur. L'épargne dégagée (de 6,4 Mds en 85 à 17,6 Mds en 90) sera orientée vers le financement des investissements dans les secteurs de production et de soutien à la production, secteurs qui draineront plus de 80% de l'enveloppe globale de financement des dépenses publiques de développement (de 87 Mds en 85 à 145 Mds en 90). Des points de collecte des banques nationales seront également implantés en milieu rural pour drainer les épargnes locales pouvant être recyclées dans le crédit agricole. Ces mesures ne permettront toutefois de couvrir les dépenses publiques de développement qu'à hauteur de 21% des ressources internes.
- = promouvoir l'emploi surtout dans le milieu rural qui continuera à abriter environ 87% de la population totale en 1990. Un double effort est prévu :
- . accroître le taux d'occupation de la population active par une intensification progressive des activités de production agricole (travaux d'aménagement des terroirs surtout en saison sèche);
 - . création d'emplois dans les domaines de l'artisanat, des micro-réalisations, de la petite entreprise en amont et en aval de la production agricole, et de la maintenance des infrastructures économiques et sociales (entretien routier notamment).

En tout état de cause, les actions menées dans le cadre du Plan privilégieront les projets à haute intensité de main d'oeuvre, les opérations d'investissement humain, ainsi que la promotion des initiatives lancées à partir de la base, conformément au modèle de développement participatif retenu.

Une attention particulière sera accordée à la formation et à l'emploi des femmes dans les zones rurales (appui technique et financier, alphabétisation fonctionnelle).

Le programme de formation civique et professionnel destiné aux jeunes "appelés" au Service National Populaire sera maintenu.

Des facilités techniques et financières seront octroyées aux fonctionnaires allant à la retraite.

- = sauvegarder le pouvoir d'achat notamment au niveau des couches sociales les plus défavorisées, grâce à la politique de promotion de l'emploi d'une part et par des mesures d'ordre fiscal et de politique de prix :
- . les prélèvements opérés par l'Etat sur le PIB resteront au niveau de 14/15%;
 - . les impôts et taxes appliqués sur les revenus seront progressifs, afin de resserrer l'éventail des salaires;
 - . les mécanismes de contrôle des prix seront renforcés pour contenir les marges commerciales et l'évolution du niveau général des prix à la consommation aux environs de 4% l'an;
 - . les structures d'encadrement du marché seront renforcées (Office National des céréales, Caisse de Péréquation des prix des produits de consommation, Société commerciale d'Etat, Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles);
 - . le contrôle de la gestion des entreprises publiques sera renforcé par le biais des C.A. et d'audits externes (eau, électricité, transports);
 - . la distribution de l'aide alimentaire sera régulée dans le temps et dans l'espace en fonction des besoins non couverts par l'offre intérieure.

C3 Des implications sectorielles

En partant des choix stratégiques et des objectifs généraux de développement, le plan quinquennal définit les objectifs sectoriels à atteindre, les politiques et mesures à préciser et les programmes d'investissement à réaliser (voir tableau de répartition en annexe 2).

*)

On s'aperçoit ainsi que plus de 45% des investissements sont prévus en faveur du milieu rural, agriculture et élevage devant constituer pendant encore longtemps le moteur essentiel du développement économique national. Les objectifs et stratégies du Plan concernant les secteurs participant au développement rural sont résumés sous forme de tableaux synoptiques en annexe 2. Malgré l'apparente cohérence entre les grandes options de développement et les objectifs sectoriels, trois préoccupations importantes méritent toutefois d'être relevées :

- 1° la difficile amélioration de la productivité,
- 2° l'insécurité alimentaire
- 3° la non-coordination des interventions en milieu rural.

Une analyse de ces problématiques est présentée en annexe 2.

C4 Des résultats relativement prometteurs

Les analyses récentes faites par la Banque Mondiale (Mémorandum économique du 31.12.1988) portent sur la période de 1983 à 1987 et permettent de dégager une évolution relativement positive de l'économie du Burkina Faso depuis la prise de pouvoir par les "forces révolutionnaires".

= Evolution de la production intérieure: le tableau ci-dessous indique l'évolution du PIB au cours de la période 1983-1987 et peut être commenté comme suit:

Tableau 3: Croissance de la valeur ajoutée par secteur
(en prix constants de 1979)

	- - - Taux de croissance moyen (%) - - -			
	1978-82	1983-85	1986-87	1983-87
SECTEUR PRIMAIRE	2,2	6,9	3,7	5,6
Agriculture	2,4	10,2	3,1	7,3
Elevage	1,4	2,7	4,9	3,6
Sylviculture et Pêche	..	2,5	3,1	2,7
SECTEUR SECONDAIRE	3,8	-0,1	14,4	4,6
Industries Extractives	..	28,0	27,9	26,8
Industries Manufacturières	2,5	-	11,9	3,1
Eau, Gaz, Electricité	7,7	1,6	6,6	3,5
Bâtiment et Travaux Publics	8,5	-5,8	17,0	2,7
SECTEUR TERTIAIRE	4,1	0,4	7,7	3,9
Commerce	2,9	-0,9	3,1	0,7
Transport et Télécommunications	6,1	-1,0	10,6	3,5
Administrations Publiques 1/	5,1	1,4	9,3	5,8
Autres Services	3,4	3,1	10,3	5,9
PIB au coût des facteurs 2/	3,5	2,9	7,2	4,7
Droits et taxes à l'Importation	-0,5	1,6	-1,9	0,2
PIB aux prix du marché	3,1	2,9	6,9	4,6
Pour mémoire:				
PIB Marchand	..	3,1	6,7	4,5
Production Intérieure Brute 3/	2,8	3,2	5,8	4,3

1/ Comprend la masse des salaires du budget général et des comptes spéciaux, et celle des administrations locales, des organismes publics et des institutions à but non lucratif, ainsi que l'assistance technique internationale et les ONG.

2/ Y compris les impôts indirects.

3/ PIB moins Administrations Publiques.

Source: Tableau 2.2 de l'Annexe Statistiques et Mémorandum Economique de 1983.

- le Burkina est l'un des rares pays de l'Afrique subsaharienne qui ait connu une croissance positive du PIB par habitant au cours des cinq dernières années;

- . l'agriculture (extension des terres cultivées, mise en valeur de nouvelles terres, progrès des cultures céréalières et cotonnières) et les industries extractives (orpaillage surtout et industrie du coton fibre) ont été les secteurs les plus dynamiques. Par contre, le secteur commercial a peu progressé (incertitude politique);
- . l'investissement de l'Etat a représenté en moyenne près des 2/3 de l'investissement fixe du pays pour la période analysée;
- . le taux d'inflation est resté modeste (environ 3 %) avec d'importantes fluctuations saisonnières et des variations annuelles de prix fortement liées au cycle de la production agricole;
- . le SMIG a été stabilisé en valeur nominale pendant toute cette période. Une augmentation de 15 % n'a été accordée qu'en 1988 par le Gouvernement du Front Populaire pour relever les salaires des administrations et des entreprises publiques fortement ponctionnés par les gouvernements du feu-président Sankara;
- . la propension à consommer ayant sensiblement diminué au cours de cette période, le pays a pu dégager une épargne intérieure positive à partir de 1986. Le taux marginal d'épargne intérieure est ainsi passé de - 17 % pour la période 1977-1982 à + 24 % durant 1983-86, ce qui constitue une performance rare en Afrique au cours des années 1980;
- . d'après les données du FMI, le taux de change effectif réel du Burkina se serait déprécié d'environ 15 % de 1983 à fin 1988 en raison de la faible croissance des prix;
- . en raison de l'importance des apports d'épargne des travailleurs burkinabès à l'extérieur et des transferts publics et privés courants, l'épargne nationale du pays a été largement positive. Elle a augmenté au cours de la période étudiée, venant à couvrir près des 2/3 de l'investissement total en 1987, contre moins de 1/3 en 1982.

= Evolution du commerce extérieur: l'inexistence de statistiques exhaustives du commerce extérieur rend difficile une analyse rigoureuse des échanges.

*)

Les estimations du tableau annexé (III) permettent toutefois de dégager les tendances suivantes:

- . en raison de la progression rapide de la production d'or et, dans une moindre mesure, de celle de l'élevage et du coton, les exportations ont quasiment doublé en valeur courante au cours de la période 1983-1987. A noter une diminution sensible de la valeur des exportations du coton, du karité et du césame à partir de 1985 en raison de la détérioration des cours mondiaux;
- . la valeur des importations est largement influencée par les variations annuelles des importations de céréales et autres produits alimentaires qui représentent entre 20 et 30 % des importations annuelles. La facture énergétique se situe aux environs de 18 %;
- . la balance des paiements du Burkina présente un déficit commercial élevé, les exportations de biens et services ne couvrant en moyenne que 40 % des importations. Cependant, compte tenu du solde positif important des services facteurs (épargnes et transferts) et des apports nets de capitaux également importants (52 % de dons pour le financement de projets, 38 % de déboursements nets au titre des emprunts extérieurs et 10 % d'investissements privés directs), la balance des paiements du Burkina présente un solde global régulièrement positif depuis dix ans, ce qui lui permet d'être l'un des rares pays de la zone CFA capable d'afficher des réserves substantielles dans le compte d'opérations avec le Trésor français (4 mois 1/2 d'importations à fin 87).

= Evolution du budget: les tableaux des annexes III résument l'évolution de la performance budgétaire du Burkina de 1982 à 1987 et mettent en relief 4 aspects:

- 1) une dégradation de 82 à 84 avec un déficit d'environ 5,5 % du PIB;
- 2) une réduction énergique du déficit à 1 % du PIB en 1985 (diminution des dépenses de 13 % et forte augmentation des recettes)
- 3) une période de consolidation en 86 et 87 (2 % du PIB);
- 4) un financement des déficits par l'accumulation d'arriérés et par les excédents des dépôts auprès du Trésor (sans oublier une aide budgétaire extérieure de 16 % et les avances de la Banque Centrale).

Depuis plus de dix ans, les recettes budgétaires du Burkina ont été pratiquement stabilisées autour de 14 % du PIB. Au cours de la période analysée, 45 % des recettes provenaient des taxes sur le commerce international, 20 % de taxes sur les biens et services et 16 % d'impôts directs sur les revenus et les bénéficiaires.

Les dépenses budgétaires représentaient seulement 12 % du PIB en 1975. Elles ont grimpé à 19 % au début des années 80 pour redescendre à environ 15 % en 1985, suite à de sérieuses mesures de compression.

Comme dans la plupart des pays de la région, les salaires de la fonction publique représentent la principale dépense budgétaire, soit 45 à 60 % des dépenses totales. A la fin de 1987, le Burkina avait 29'500 fonctionnaires dont le salaire moyen atteignait 119'000 CFA par mois, montant nettement supérieur aux autres pays sahéliens mais inférieur à celui des pays côtiers de l'UMOA.

Le problème le plus inquiétant du budget est la croissance accélérée des dépenses au titre du service de la dette (de 5 % en 1980 à 20 % en 1986), ce qui a contraint le gouvernement à réduire les dépenses de matériel et d'investissements. Ce niveau semble devoir augmenter au cours des trois ou quatre prochaines années pour diminuer ensuite jusqu'à environ 11 % en 1997.

La répartition sectorielle des dépenses budgétaires montre l'importance des dépenses d'enseignement (23 % en 1987) et de défense (18 %) ainsi que le déclin des dépenses de santé publique et l'insuffisance des crédits affectés à l'entretien des infrastructures.

Depuis 1982, tous les budgets se sont soldés par un déficit financé comme indiqué ci-devant. Conclusion de la Banque Mondiale: le déficit est modeste ... et l'assainissement de la situation financière du Burkina doit comporter une quasi-stabilisation des dépenses courantes en parts du PIB et une aide budgétaire extérieure!

- = Perspectives futures: tout en tenant compte des objectifs du Plan Quinquennal (1986-90), et à la lumière des analyses effectuées, la mission de la Banque Mondiale de décembre 1988 trace un scénario indicatif de croissance et d'équilibre financier dont l'objectif est la réalisation d'une augmentation soutenue du revenu par habitant à long terme. L'évaluation qualitative du potentiel de développement des principaux secteurs indique qu'il serait possible de réaliser un taux de croissance du PIB d'environ 5 % par an au cours des 10 prochaines années en maintenant un niveau d'investissement compatible avec la capacité d'absorption physique du pays et sa capacité d'accès aux financements extérieurs. Avec une croissance de la population projetée à 3,4 % par an, il résulterait de ce niveau de croissance de l'économie une augmentation annuelle moyenne du revenu par habitant de 1,6 %.

Etant donné que l'appartenance du Burkina à l'UMOA ne lui permet pas d'agir sur le taux de change nominal pour rétablir la compétitivité de son économie, le scénario présenté ne prévoit pas de réponse significative de la production vers l'exportation. On suppose que le secteur industriel formel, y compris le coton-fibre, ne progresserait qu'au rythme modeste de 5,2 % par an, essentiellement pour satisfaire la demande intérieure. En revanche, le secteur informel des petites entreprises, qui a fait preuve d'un dynamisme certain au cours des dix dernières années et qui peut être facilement compétitif si on le laisse opérer sans contraintes, pourrait se développer aussi bien dans des activités de substitution à l'importation que pour l'exportation sur les marchés régionaux des pays de la zone franc.

Le secteur agricole et agro-industriel (près de 50 % du PIB et 90 % de la population active) est appelé à continuer à jouer un rôle prépondérant dans le développement économique avec comme activités dominantes: les vivriers, le coton, l'élevage et la foresterie. Un taux de croissance moyen proche de 5 % par an pourrait être maintenu en misant sur des gains de productivité ancrés sur des stratégies sous-sectorielles orientées vers l'intensification et la diversification (investissements fonciers, spécialisations régionales, améliorations technologiques, réglementation des prix et du commerce, adaptation de l'environnement institutionnel).

Les orientations retenues pour la politique des transports mettent la priorité sur les dépenses d'entretien et de réhabilitation de l'infrastructure existante.

Au niveau du développement des ressources humaines, l'importance est mise sur la transformation des politiques nationales en programmes opérationnels réalistes:

- = la planification familiale semble en avance sur la plupart des autres pays africains. Cependant l'intégration de ses services dans les services de santé de base reste à réaliser;
- = une amélioration sensible des taux de couverture des services de santé primaire est souhaitée (avec prise en charge de certaines dépenses par les patients et les collectivités et une vérification plus soutenue du rôle que jouent les agents de santé villageois), complémentarément à des mesures de distribution des médicaments essentiels, de réorganisation de la gestion hospitalière et de promotion de la médecine privée;

- = en matière d'éducation, l'augmentation des taux de scolarisation primaire ne pourront être obtenus qu'au moyen d'une restructuration des dépenses d'éducation et plus particulièrement du domaine de l'enseignement supérieur dont les coûts unitaires sont très élevés et qui commence à produire des chômeurs diplômés (système de concours, sélection, orientation vers des filières scientifiques et techniques, gel des bourses, etc). Une taxe de formation professionnelle est à envisager.
- = la politique de l'habitat urbain devrait s'établir autour des éléments suivants: promotion de l'auto-construction, dégagement de l'Etat des opérations de construction de logements, soutien du développement légal de l'offre locative, promotion de méthodes de construction comportant l'emploi de matériaux locaux;

Les incidences sur l'emploi des perspectives économiques tracées permettent d'espérer une création d'environ 1,6 millions d'emplois nouveaux sur les dix prochaines années, avec une augmentation équivalente de chercheurs d'emplois. Comme il est peu probable que l'augmentation des postes de cadres dépasse 7 à 8 % par an (23'000 postes en 10 ans), il est suggéré de ralentir la progression du nombre de bacheliers à un maximum de 7 % par an. Quant au nombre de diplômés universitaires (actuellement de 750 par an) il est proposé de le réduire à un maximum de 500, "sauf si ces diplômés sont prêts à se satisfaire de postes de cadres moyens".

Pour conforter les tendances relativement optimistes de l'évolution économique et sociale du Burkina depuis les années 83-87, la mission de la Banque recommande la mise en application d'une stratégie d'ajustement gradualiste (voir annexe III), ainsi que la tenue de réunions globales et sectorielles avec les bailleurs de fonds pour mettre de l'ordre dans les priorités, dépenses et investissements.

C5 Des aides extérieures déterminantes

Le tableau ci-après donne la structure globale du financement interne et du financement externe au cours du Plan.

Type de financement	Période du Plan	
	Niveau (Mia FCFA)	Structure (%)
1. Financement interne	132,6	21,0
1.1 Etat	50,0	7,9
1.2 Provinces	8,7	1,4
1.3 Institutions financières	16,3	2,6
1.4 Autofinancement	44,9	7,1
1.5 Contributions diverses	12,7	2,0
2. Financement externe	497,4	79,0
2.1 Acquis	313,5	49,8
2.1.1 Prêts	163,6	26,0
2.1.2 Subventions	149,9	23,8
2.2 A rechercher	183,9	29,2
2.2.1 Prêts	63,9	10,2
2.2.2 Subventions	120,0	19,0
3. Total général	630,0	100,0

Trois remarques sont nécessaires à ce propos :

- le volume de l'aide extérieure est un atout majeur de l'économie du Burkina car il lui permet de maintenir un programme d'investissement public d'une taille raisonnable;
- cependant, avec 80% des dépenses d'investissement public financées par l'extérieur, le Gouvernement a quelque peine à développer une vision macro-économique globale de son programme d'investissement. Des discussions sur les orientations sectorielles deviennent urgentes;
- cette urgence est d'autant plus évidente que le volume moyen des dépenses annuelles d'investissement public est nettement inférieur aux engagements (63 milliards en moyenne, soit 12% du PIB, contre 106 milliards d'engagements de prêts et dons en 1986 et 87, soit 20% du PIB). Un réel problème d'absorption et de réalisation se pose.

En fait, si l'on considère l'assistance extérieure dans sa globalité (assistance technique + assistance en capital), elle atteint 20% du PIB et dépasse le budget de l'Etat (77 Mia CFA en 85).

Les tableaux suivants nous en donnent la répartition entre les différentes sources de financement et par secteurs :

Assistance totale au Burkina 1985

(en milliers de \$US; source : PNUD)

Les différentes sources de financement

Sources de financement	Assistance technique		Assistance en capital		Assistance techn+capit.	
	1'000 \$	%	1'000 \$	%	1'000 \$	%
Agences des Nations Unies (B.M., PNUD, FAO, UNESCO, etc.)	12'735	21,5	19'034	13,8	31'769	16,1
Organismes multinationaux (FED, BOAD, BAD/FAD, etc.)	2'069	3,5	62'864	45,5	64'933	32,9
Aides bilatérales	43'803	73,8	31'162	22,6	74'965	37,9
Organisations Non- Gouvernementales (ONG)	715	1,2	25'090	18,1	25'805	13,1
Total (1'000 \$)	59'322		138'150		197'472	
	(30%)		(70%)			
(FCFA)	26,7 Mia		62,3 Mia		89 Mia	

La répartition sectorielle

Secteur	Assistance technique	Assistance en capital	Total	%
01: Affaires politiques/aide militaire	1'670	-	1'670	0,9
02: Planification/questions de développement	2'067	1'165	3'232	1,6
03: Ressources naturelles	4'472	18'506	22'978	11,6
04: Agriculture/élevage/forêts/pêches	27'367	51'847	79'214	40,1
05: Industrie	1'213	11'191	12'404	6,3
06: Transport et communication	736	6'143	6'879	3,6
07: Commerce international	289	1'036	1'325	0,7
08: Population	819	0	819	0,4
09: Etablissements humains/habitat	123	3'086	3'209	1,6
10: Santé	7'677	4'442	12'119	6,2
11: Education	9'450	24'611	34'061	17,2
12: Emploi	479	0	479	0,2
13: Aide humanitaire	28	14'279	14'307	7,2
14: Conditions sociales et équité	238	218	456	0,2
15: Culture	122	1'239	1'361	0,7
16: Sciences et techniques	2'572	387	2'959	1,5
T o t a l	59'322	138'150	197'472	100
	30,04	69,96	100	

Quelques commentaires :

- = l'aide extérieure est suffisante; c'est son utilisation qui fait problème. Deux raisons à cela : l'instabilité des politiques économiques qui engendre une attitude passive que l'on pourrait appeler "attentisme" de la part des aides et des acteurs économiques et le sous-développement des instruments de gestion des investissements (information, analyse, prévision, planification, programmation et suivi);
- = dans le cadre du Plan quinquennal, le Gouvernement a commencé à préparer des programmes annuels d'investissements. Une telle perspective est certes louable mais insuffisante pour coordonner les nombreuses interventions dans le milieu rural et pour harmoniser les approches sectorielles. "Un plan triennal glissant" tel que proposé par la Banque Mondiale serait souhaitable;
- = la pratique du "Diviser pour régner" vis-à-vis des bailleurs de fonds et du "chacun pour soi" entre les différents Ministères est encore trop souvent utilisée comme mode de négociation à court terme. Une concertation à moyen terme par secteur et par province reste à développer;
- = avec 25 milliards d'investissements, les quelque 150 ONG présentes dans le pays suscitent avec raison une certaine méfiance de la part des autorités. Une direction du suivi des ONG a été créée au Ministère du Plan et de la Coopération;
- = la France conserve le leadership de l'aide avec environ 20% de l'aide globale et 45% de l'aide bilatérale. Environ un tiers des fonds français sont attribués à titre de prêts par le canal de la Caisse Centrale de Coopération pour réhabiliter les sociétés d'Etat (eau, électricité, textiles) ou pour l'exploitation des ressources naturelles (or, barrages et aménagements). Les deux autres tiers sont affectés au titre de don à l'assistance technique, (260 experts dont 150 dans l'enseignement), ce qui permet à la France d'être présente un peu partout et principalement dans les domaines du développement rural, de l'éducation et de la santé;
- = les programmes d'aide allemands (eau, infrastructures, développement rural, santé de base) et hollandais (développement rural, eau, reboisements) représentent chacun environ 10% de l'aide globale. Puis viennent l'Italie (7%), USaid (5%), le Canada (3%) et le Japon (dont la particularité bien connue consiste à faire des grands cadeaux d'équipement : voitures, camions, bulldozers, compresseurs, etc.);

- = dans un souci de diversification de l'aide, le Burkina révolutionnaire s'est tourné vers les pays amis comme la Libye, Cuba, la Corée du Nord, l'Union Soviétique et la Chine, mais sans obtenir beaucoup jusqu'ici;
- = parmi les multilatéraux, trois bailleurs de fonds se distinguent nettement en importance : la Banque Mondiale, le FED et le PNUD, avec des financements de l'ordre de 10-12% de l'aide totale chacun. Faute d'ajustement structurel au Burkina, la Banque se limite à des missions économiques et au suivi de son programme d'investissements (développement rural et infrastructures). De même pour le FED. Quant au PNUD, il a concentré ses interventions dans le cadre de son programme 87-91 sur l'assistance à la planification et à la gestion.

Il n'est guère possible de porter un jugement qualitatif sur ces différentes interventions. Remarquons simplement que :

- = chaque source d'aide continue à agir isolément selon l'approche "par projet", en faisant jouer ses intérêts, ses priorités et ses pratiques et en se constituant un certain nombre de fiefs soit sectoriels, soit provinciaux;
- = les projets régionaux dits "intégrés" réalisés en collaboration avec les ex-ORD (Offices Régionaux de Développement) devenus CRPA (Centres Régionaux de Production Agricole) continuent à séduire les "placeurs de fonds" même si, comme le reconnaissait un ancien responsable burkinabè, "ils nous donnent les moyens de faire des exagérations";
- = cette aide technique et financière permet au Burkina Faso de reconduire, année après année, les programmes d'activités de ses directions techniques et de ses sociétés para-publiques. Plus d'accent est mis sur l'amélioration de la gestion mais une bonne partie des coûts récurrents continuent à être couverts par l'extérieur sans qu'une réflexion sérieuse soit menée sur la promotion d'une capacité financière autonome.
- = Si l'on compare les orientations générales du plan quinquennal avec les objectifs déclarés des principales agences d'aide (voir annexe 4), on ne peut que se réjouir de la concordance qui existe entre eux. Par contre c'est au niveau de la mise en oeuvre des programmes que surgissent les principales difficultés, chaque source d'argent se sentant un droit de fixer ses conditions (d'études, de transfert, d'expertise, de réalisation, de contrôle, d'évaluations, etc.), au nom du sempiternel "souci d'efficacité". Un tel comportement de la part des aides extérieures met souvent les interlocuteurs burkinakès mal à l'aise et insatisfaits mais relativement impuissants à réagir. Si bien que la réalité des programmes réalisés n'est qu'un pâle reflet de la cohérence des intentions.

*)

D. L'AIDE SUISSE AU BURKINA FASO

D1 Les premiers pas d'une coopération

Jusqu'en 1974 (première grande sécheresse au Sahel depuis l'Indépendance) la DDA n'avait contribué que très sporadiquement au développement de l'ex Haute-Volta. La plupart de ces quelques projets étaient des appuis aux réalisations de congrégations religieuses (Pères Blancs, Soeurs St Joseph) dans le domaine de la formation, et la mise à disposition du BIT de techniciens pour le perfectionnement des artisans ruraux.

Ce n'est qu'à partir de juillet 1974, date de l'ouverture du Buco de Ouagadougou, que le partenaire DDA s'est manifesté auprès des autorités voltaïques, leur exprimant (je cite M. Dino Beti) "leur désir de soutenir financièrement des actions issues de l'initiative des nationaux et mises en oeuvre par eux-mêmes". En contrepartie "nous exigeons d'eux qu'ils nous rendent des comptes précis selon un système minutieux et des règles strictes qui étaient les nôtres".

En janvier 1977, après une période intense de prospection, le coordonnateur de Ouagadougou présentait son programme comme suit (note à la Direction du 22 janvier 1977) :

"La grande majorité des projets figurant dans notre programme actuel et futur entrent dans une ou plusieurs des trois premières priorités de développement retenues par le Gouvernement voltaïque pour l'établissement du Plan quinquennal 1977-1981 ("Circulaire no. 75/017/PRES/PL/DR/ET portant directives gouvernementales pour la préparation du prochain Plan quinquennal" du 9 décembre 1975), à savoir : le développement rural et la maîtrise de l'eau ("faire du développement rural et de la maîtrise de l'eau la première priorité dans la stratégie de notre développement"), l'éducation et la formation ("mettre en place un système éducatif et de formation entièrement en fonction de l'option de développement communautaire de la société voltaïque"), la promotion de l'emploi ("un des soucis majeurs de ce Plan")."

"Tous les projets de notre programme actuel et futur correspondent aux domaines d'activités prioritaires énumérés à l'article 5 de la "Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale" : le développement rural, l'amélioration de la situation alimentaire, la formation artisanale, la création d'emplois et l'équilibre démographique et écologique."

Après avoir mis en relief le souci d'adéquation entre les orientations nationales et les priorités de la loi sur la coopération, le coordonnateur précise quelques éléments qui ont déterminé ses choix :

- = "Une attention particulière a été donnée aux projets :
 - favorisant le développement intégré (développement intégré de l'ORD de l'Est; co-financement IDA dans les ORD de l'ouest, IPD)
 - à caractère de développement communautaire (CESAO; promotion de l'emploi BIT-ORD du Centre-Est; formation-recyclage des agents du développement communautaire; fonds pour le développement communautaire; association Six S)
 - favorisant l'intégration de la femme dans le développement (Centre de formation de monitrices rurales; appui aux affaires sociales)
 - tenant compte des problèmes des jeunes (Six S)"

- = "Nous portons notre choix de préférence sur des projets permettant d'appuyer financièrement et matériellement le travail réalisé par les nationaux eux-mêmes (cadres et populations) : subvention au matériel agricole; participation au Food Security Assistance Scheme de la FAO; co-financement IDA; fonds de roulement pour l'approvisionnement en matière d'oeuvre des ateliers de fabrication de matériel agricole; fonds pour le développement communautaire; fonds Six S"

- = "Nous évitons de créer des "projets suisses" et nous laissons aux partenaires nationaux un maximum d'initiative et de responsabilité dans la conception et l'exécution : Centre de perfectionnement des artisans ruraux; appuis à l'ORD de l'Est; ateliers de fabrication de matériel agricole"

- = "Des liens étroits existent entre plusieurs de ces projets qui font apparaître des "chaînes de projets" au niveau de la culture attelée, du développement communautaire et du développement intégré... mais nous ne sommes pas persuadés de l'opportunité pour la population de créer de telles "grappes de projets suisses"... car plus une population identifie son propre développement à une contribution matérielle, voire à la présence personnifiée de la CTS, plus elle en devient dépendante matériellement et psychologiquement"

- = "les orientations essentielles de notre action au cours des prochaines années sont d'ores et déjà tracées.... avec une possibilité d'extension ou d'élargissement des projets figurant dans notre programme. Deux possibilités d'intervention paraissent dignes d'attentes dans la prospection de futures actions : des contributions au développement du petit élevage et la prise en charge complète (financière et assistance technique) des moyens nécessaires au fonctionnement des ORD (p.ex celui du Sahel)"

D2 Les contours du programme actuel

Entre 1977 et 1987, le Burkina Faso a connu un certain nombre de turbulences politiques (4 coups d'Etat confirment le pouvoir des militaires dans un premier temps puis des forces de gauche dans la foulée) et une deuxième sécheresse en 1984. Elles ont créé des effets déstabilisateurs au niveau de l'ensemble de la société burkinabè, ont provoqué des remises en cause des orientations et des structures de développement (redécoupage du territoire national, suppression des ORD, abandon de l'approche communautaire) et ont influé de ce fait sur les programmes d'aide et de coopération (changement d'interlocuteurs, discours anti-impérialistes, valorisation du politique au détriment de la maîtrise technique, etc.).

Le programme initial de coopération de la DDA n'a pas été épargné par ces turbulences et plusieurs projets ont dû être abandonnés ou terminés. Il a fallu attendre le discours d'orientation politique du Président Sankara d'octobre 1983, puis le premier plan quinquennal de développement populaire (1986-1990) pour pouvoir rétablir la cohérence entre les options nationales et notre programme de coopération comme l'avait si bien voulu le premier coordonnateur de la DDA à Ouagadougou.

Au-delà des discours et des remises en cause, cette période mouvementée a eu le mérite de faire prendre conscience aux autorités et aux populations de leurs limites et de leurs capacités propres, de permettre une condamnation de certains abus et la prise de décisions importantes et de faire réfléchir sur de nouvelles orientations (voir chapitre B).

L'interprétation que la DDA en a faite se résume comme suit:

- = La situation économique et sociale de la Haute-Volta peut être considérée comme la conséquence d'une mauvaise maîtrise des multiples facteurs peu favorables à un développement rapide qui la caractérisent (situation enclavée et dépendante, climat sec et capricieux, sols peu fertiles, forte densité démographique, sous-emploi et migrations importantes, absence de ressources momentanément exploitables).
- = Cette non-maîtrise, révélée par les deux sécheresses successives de 1974 et 1984, s'est exprimée par une détérioration progressive des secteurs productifs et par une quasi-stagnation du pouvoir d'achat liée à une baisse générale de productivité. L'instabilité politique et conjoncturelle des dix dernières années n'a fait que contribuer à cette situation en évitant de résoudre un certain nombre de déséquilibres (régionaux, alimentaires, écologiques, commerciaux et financiers) et faute d'avoir pu favoriser un certain nombre de mesures correctives

(absence de droit foncier et de code forestier, insuffisances administratives et carences de gestion, mauvaise réglementation commerciale et douanière, perpétuation des pratiques culturelles extensives, inorganisation des producteurs, incohérences de la politique de l'eau et de la politique de l'élevage, etc.)

- = Même si l'amélioration des conditions économiques du pays peut être espérée pour le moyen et le long terme (8 à 15 ans) par l'accroissement des produits d'exportation (coton, arachide, sésame, karité, produits animaux), et par l'exploitation de certains minerais (or, manganèse, zinc), la Haute-Volta doit présentement parer au plus pressé avec l'aide des pays "amis" généralement européens (près des 2/3) soit :
 - assurer son auto-suffisance alimentaire et protéger son environnement,
 - assurer sa couverture sanitaire et ses besoins en eau
 - enrayer l'analphabétisme,
 - assainir son économie et tenter de lui impulser une dynamique plus volontariste avec, comme préalable, la réorganisation de l'appareil étatique et un travail patient de reconversion des pratiques et des mentalités.

- = L'auto-suffisance alimentaire est un objectif que le Burkina réalise déjà pendant les bonnes années. Les principaux handicaps à son développement résident plus dans les aléas climatiques et politiques générateurs de déficits vivriers, sociaux et financiers, qu'au niveau de l'absence de ressources.

- = Comme le recommande la Banque Mondiale dans son document no. 3296-UV du 10.12.82 sur "les questions agricoles en Haute-Volta", les bailleurs de fonds devraient s'orienter davantage vers une politique de prêts-programmes qui fourniraient un cadre cohérent pour des réformes applicables non seulement au plan régional, mais aussi au plan national dans les domaines des politiques sectorielles, de la réorientation des approches, des recherches et de la vulgarisation, des échanges et de la gestion financière. "Ce qu'il faut c'est que les bailleurs de fonds prennent l'engagement à long terme d'aider à financer les modifications techniques et les investissements susceptibles d'améliorer la productivité des ressources".

- = Une meilleure coordination des efforts et des aides au niveau des différents secteurs d'intervention, des différentes régions et des diverses instances publiques, para-publiques et privées devrait permettre de renforcer la cohérence des plans et programmes ébauchée à partir du discours d'orientation politique du 2 octobre 1983 et spécifiés dans le cadre du premier plan quinquennal de

développement populaire (1986-1990). Malheureusement la cohérence qui semble exister au niveau des idées et des grandes orientations a de la peine à se traduire dans les faits : chacun (Ministères comme bailleurs de fonds) a tendance à agir à sa guise, sur une durée plus ou moins courte, sans exigences d'innovation suffisante, sans souci de capitalisation des acquis locaux ni souci de mesure de sa contribution aux objectifs prioritaires nationaux.

= Dans un tel contexte, et avec une capacité d'intervention relativement marginale (moins de 2% de l'aide extérieure globale), que peut faire la DDA ? Sans renier les principes et les priorités qui ont présidé aux premiers choix de projets de 1977, notre analyse de la situation dix ans après a été complétée par trois évidences :

- 1) les principales ressources maîtrisables au Burkina Faso se situent au niveau de ses sols et de sa main-d'oeuvre. C'est donc sur ces deux éléments fondamentaux qu'il faut agir pour garantir un avenir de survie à ce pays. Or le rythme de dégradation de l'environnement est tel dans certaines régions, que les populations en viennent à émigrer ou à se résigner au fatalisme de la désertification. Certains efforts de restauration entrepris prouvent toutefois qu'en agissant de concert avec ces populations fortement sensibilisées par les faits, il est possible de restaurer la maîtrise d'un environnement autrefois équilibré. Deux projets initiaux peuvent concourir à cet objectif : le "Reboisement villageois" confié en régie à Intercoopération et la "Recherche fourragère" initiée par la FAO et continuée auprès des éleveurs dans le cadre de la "recherche-action Barani".
- 2) Dans un pays dont l'équilibre alimentaire et le développement économique reposent sur l'évolution du monde rural, plus particulièrement sur l'augmentation de la productivité des petites et moyennes exploitations agricoles, c'est bien évidemment à leur niveau que l'effort principal d'investissement et d'appui doit être effectué. On ne passe pas d'un système agricole extensif et d'un élevage itinérant à une agriculture intensive et à une exploitation des troupeaux sans renforcer la sensibilisation, la formation, la vulgarisation et l'organisation des producteurs et des éleveurs. Parallèlement cette mutation exige une profonde réforme des structures d'encadrement qui, sur le plan professionnel, doivent passer de la fonction de contrôle répressif et du rôle de mandarin des structures d'autorité à la maîtrise d'une nouvelle démarche centrée sur un développement auto-entretenu, la recherche appliquée et la fonction de conseil et d'appui. Divers financements servent déjà plus ou moins à favoriser une telle évolution, comme l'appui aux groupements de l'ONG Six S, l'appui au programme national d'alphabetisation et le soutien apporté à des institutions-relais comme le CESAO, l'IPD et l'Inades.

- 3) Un pays enclavé comme la Haute-Volta est fortement dépendant de l'extérieur pour son équipement et doit rechercher des formules technologiques qui lui permettent à la fois de développer des produits qui se substituent à ses importations (matériel agricole, pompes, moulins, etc.) et de valoriser son potentiel artisanal (perfectionnement professionnel pour assurer localement la maintenance des équipements, la fabrication des pièces d'usure, etc.).

La recherche et la valorisation de filières technologiques capables d'assurer la fabrication locale des équipements essentiels et de développer les capacités artisanales traditionnelles restent à entreprendre. Ceci est rendu possible grâce aux infrastructures techniques existantes (ateliers des projets ATESTA et APICOMA) et au réseau de perfectionnement de l'artisanat rural mis en place (CNPAP et SACS).

Compte tenu de ces considérations et grâce aux acquis réalisés dans ces trois domaines par les projets qui ont réussi à traverser les turbulences politiques sans trop de dégâts (en raison de leur relative autonomie, en raison des personnalités qui les dirigent ou grâce à leur caractère prioritaire et donc trans-politique), nous proposons de construire le programme de coopération avec le Burkina Faso sur la base du cadre général suivant (voir également annexe 5) :

*)

Axes / finalités	Projets prioritaires	Projets complémentaires	Programme à long terme
1. Protection de l'environnement en vue de la conservation et de la réhabilitation du patrimoine productif	Actions d'agroforesterie	Appui lutte anti-érosive	Développement rural intégré par zones appuyé par plusieurs projets : = coordination des interventions = intégration des éléments d'aménagement d'organisation et de formation par les collectivités locales
	Cultures fourragères	Perfectionnement ingénieurs hydraulique agricole (EIER)	
	Aménagement et gestion terroirs villageois	Appui à des groupes d'éleveurs	
2. Auto-promotion paysanne visant la responsabilisation effective des communautés locales	Appui aux groupements villageois ("6 S")	Appuis aux Unions (coopératives) de groupements villageois	
	Alphabétisation fonctionnelle Yatenga, Oubritenga	Reproduction Offset INAFA	
	C E S A O Formation des moniteurs(trices)	Formation cadres africains (IPD)	
3. Promotion technologique et artisanale orientée vers l'équipement du monde rural	Production matériel agricole (APICOMA)	Subventions/crédits culture attelée	
	Formation et suivi des artisans (CNPAR)	Secteur non-structuré Energie solaire (ATESTA)	
Zones d'interventions prioritaires : Yatenga et Plateau central (Oubritenga)			

Ce programme vise, à travers les trois axes d'intervention complémentaires à favoriser l'amélioration des conditions de la vie en milieu rural sur la base des compétences et initiatives des bénéficiaires. Il cherche l'intégration du projet au milieu, son adaptation au contexte local et le degré de prise en charge par les bénéficiaires réels des opérations, à savoir les agriculteurs, les éleveurs et les artisans.

Sur le plan stratégique il s'agit de renforcer ou d'élargir le champ d'action des projets déjà engagés et en cours de préparation, voire d'initier de nouvelles actions complémentaires. Ceci dans une optique de mise en oeuvre et de maîtrise, par les nationaux et à plus ou moins long terme, de processus endogènes de développement.

APICOMA: Atelier Pilote de Construction de Matériel Agricole

ATESTA : Atelier d'Energie Solaire et de Technologies Appropriées

CESAO : Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest

CNPAR : Centre National de Perfectionnement des Artisans Ruraux

EIER : Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural

FEER : Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural

IPD : Institut Panafricain pour le Développement (Sahel)

INAFA : Institut National pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes

"6 S" : Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel

D3 Les problèmes et les évolutions possibles

Les processus de développement envisagés dans le cadre du programme décrit ci-dessus ont été négociés avec les autorités du pays et sont inscrits dans les objectifs des projets existants. Ces projets disposent à la fois d'ancrages géographiques (zones Nord, Centre, Sud et Est correspondant au nouveau découpage du pays en Provinces et en CRPA - Centres Régionaux de Production Agricole) et d'ancrages institutionnels (Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, de l'Education de base et de l'Alphabétisation, et Ministère du Travail, ainsi que la Fédération des Unions de Groupements Naam).

Le problème-clé, en termes de stratégie opérationnelle, consiste à orienter et négocier les moyens et les appuis sur des activités qui valorisent ces processus, c'est-à-dire qui permettent de démontrer que:

- la sauvegarde et la gestion des ressources est possible avec et par les communautés rurales via l'aménagement et la maîtrise des terroirs locaux;
- le milieu rural est capable de prendre en charge et de valoriser ses propres intérêts et investissements moyennant certaines garanties et appuis;
- certaines formules technologiques existent qui permettent à la fois d'économiser des devises, d'abaisser le coût des équipements ruraux et d'encourager l'artisanat local.

Ce montage d'un tel programme a été engagé depuis l'avènement du régime révolutionnaire en 1983, avec le handicap majeur de renégociations permanentes dues aux nombreux changements de responsables. Suite à l'assassinat du Président Sankara en 1987, les discussions ont été reprises avec les nouvelles autorités et se présentent comme suit :

- 1) Protection de l'environnement : la position des autorités burkinabès par rapport à ce problème fondamental a été présentée en janvier 1987 aux représentants des institutions nationales et internationales concernées, dans le cadre d'une session de travail de trois jours, et sur la base d'un document officiel intitulé "Vaincre la nature hostile". Ce document est le fruit d'une analyse faite en collaboration avec le CILSS et le Club du Sahel et se veut "un instrument de travail et un cadre de concertation et d'action pour tous les intervenants". L'analyse présentée tient compte des situations spécifiques des différentes zones écologiques du pays et propose un certain nombre de mesures visant à "protéger et restaurer l'environnement", "atteindre l'autosuffisance alimentaire" et "satisfaire les besoins nationaux en énergie". Des comités nationaux, provinciaux et départementaux sont prévus, de manière à pouvoir opérer sur une base largement décentralisée. Le pilotage de l'opération revient au Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Les débats autour de cette problématique ont été enrichis par la présence au Burkina du professeur René Dumont, lequel n'a pas manqué de stigmatiser la situation ("le Burkina Faso est un pays en voie de destruction"... voir annexes 6a et 6b) tout en encourageant les autorités à renforcer les mesures de lutte contre l'érosion, contre les feux de brousse, contre la coupe abusive du bois et contre la divagation des animaux, ainsi qu'à prendre des mesures préventives dans les zones sud du pays où la situation n'est pas encore très dégradée.

*)

= Le projet "Reboisements villageois" qui, avec les financements suisses et hollandais, appuie 15 des 30 services forestiers provinciaux du pays, s'est senti depuis 1987 directement interpellé par ces orientations nationales. Une mission d'évaluation tripartite a été organisée en juin 1988 et ses recommandations débattues dans le cadre d'un séminaire national en décembre de la même année. Un constat a été établi des limites de l'approche forestière actuelle et de la nécessité de réorienter les approches et les programmes en fonction des situations spécifiques des zones socio-écologiques du pays, dans la perspective d'un aménagement des terroirs villageois et sur une base de recherche-innovation mieux coordonnée.

Une cellule de travail vient d'être créée au Ministère de l'Environnement dans cette perspective afin de préciser ces nouvelles orientations et disposer d'un cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'activités de la prochaine phase 1990-1993.

= le projet régional "FAO-Cultures fourragères", après six années de recherches, essais et tentatives de vulgarisation, a produit plusieurs documents intéressants sur les résultats de ses recherches mais n'a malheureusement pas réussi son insertion institutionnelle. Il s'est donc terminé en juin 1988 au Burkina Faso sur un constat d'échec en matière de vulgarisation, avec toutefois quelques initiatives locales de diffusion de semences fourragères.

= le projet "cultures fourragères Barani", lancé par le Buco depuis mars 1985 sous forme de recherche-action, a repris cette problématique fourragère et tenté d'introduire cette culture et la constitution de réserves fourragères dans deux zones d'élevage du Burkina, directement au niveau des éleveurs, la diffusion de la pratique se faisant par auto-encadrement à travers des réseaux d'affinités lignagers, religieux ou de voisinage. Au vu des résultats et des effets positifs obtenus, l'action s'est étendue auprès d'environ 800 exploitants qui ont commencé à s'organiser par zones (14 zones actuellement dont 2 au Mali voisin) et qui envisagent de créer une "Association régionale de promotion de l'élevage". Des négociations sont en cours avec le Ministre de tutelle pour qu'il apporte son appui à une telle initiative.

= une petite action de "valorisation des sites anti-érosifs" a été expérimentée en 85/86 avec le FEER (Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural) dans la région du Centre du pays. Elle s'inscrivait dans le cadre d'une vaste opération "d'aménagements et gestion des terroirs villageois" lancée par la Présidence de la République et reprise depuis 1988 par un "Comité national de coordination" des opérations-tests soutenue par différents donateurs (GTZ,

Banque Mondiale, Caisse Centrale de Coopération). Un programme national d'aménagement des terroirs est envisagé pour 1990, en liaison avec la mise en vigueur de la Réforme Agraire. Le FEER pourrait en devenir le maître financier, tandis que la maîtrise d'oeuvre se partagerait entre les collectivités locales et les services techniques provinciaux dans le cadre de relations contractuelles qui restent à définir. Un intérêt de principe à participer à ce type d'opérations a été manifesté au FEER de la part du Bureau de coordination.

- 2) L'auto-promotion paysanne : l'année 1987 a été proclamée "Année du paysan". Elle faisait suite à la création du Ministère de la Question Paysanne du Burkina en avril 87 et l'organisation dans la capitale du premier symposium des paysans au 1er mai 1987. Elle s'est terminée par la mort du Président Sankara puis par le remplacement en 1988 du Ministre de la Question Paysanne par le Ministre de l'Action Coopérative.

Cette manière "officielle" de mobiliser et d'encadrer les ruraux ou de leur fixer des tribunes pour faire entendre leurs voix n'est pas du goût des villageois et de leurs ONG qui suivent les décisions et les événements politiques avec encore plus de méfiance que d'intérêt. Les quelques mesures concrètes qui pourraient les rassurer (achat des surplus céréaliers à un prix acceptable, continuation des actions d'alphabétisation, symposium des responsables paysans) sont en effet contrecarrés par une mauvaise application d'autres dispositions (abattage d'animaux en divagation, incertitudes quant à la réforme foncière, incertitudes quant au statut et à l'avenir des associations, etc.).

Expériences faites, les paysans n'aiment pas être regardés de trop près par les autorités et préfèrent les appuis du type "auto-promotion". Le crédo de René Dumont à leur égard a certainement laissé des traces dans les milieux dirigeants du Burkina, mais il a été traduit par des mesures d'autorité plus que par des attitudes de partenariat. D'où notre souci d'agir principalement à travers la formation pour renforcer le milieu rural dans sa confiance en lui-même et pour diffuser auprès des agents des services de l'Etat des outils permettant une meilleure approche vers les populations.

- = l'Association Six S d'appui aux groupements paysans continue de s'étendre au Burkina et touche 16 Provinces sur 30. Cette croissance ne va pas sans problèmes, et c'est poussés par la nécessité que les responsables travaillent à améliorer et systématiser la gestion, la planification, la formation. Au niveau des provinces et des départements, la coordination a tendance à s'améliorer avec les services de l'Etat et continue de marquer

des hauts et des bas avec les autres ONG d'appui à l'auto-promotion paysanne. Il faut dire que Six S se caractérise par une démarche totalement originale, endogène, qui s'adapte aux mentalités tout en s'activant à les transformer. De plus, Six S est, de loin, l'organisme d'appui ayant le plus de bénéficiaires en rapport au nombre de personnes d'encadrement. Et la responsabilisation à tous les niveaux de même que le principe d'autonomie des zones ne peuvent pas aller sans certains flous ou quelques "déviances" occasionnels. Le nouveau système de formation des chefs de zone, avec un programme de cinq mois, devrait permettre que l'ESPRIT de Six s se répande presque aussi vite que les FONDS.

Il faut signaler que cette année l'Association a reçu plusieurs prix, décoration, citations, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ses responsables sont invités à de nombreuses rencontres internationales et les appuis se multiplient.

Une évaluation de l'Association est en cours.

- = la prospection pour une relance du projet d'appui aux groupements villageois par un fonds de développement communautaire semble s'orienter vers la perspective d'une aide financière aux micro-réalisations. Cependant aucune structure n'a encore été mise en place dans ce domaine et le lancinant problème juridique du mouvement coopératif n'a pas encore été résolu.
- = le programme d'alphabétisation fonctionnelle a rencontré quelques difficultés de démarrage et la première campagne a dû être organisée en grande partie sur des fonds nationaux. Un très bon taux de participation des auditeurs est à relever ainsi que l'excellence des résultats (83% de réussite en surformation et 47% de nouveaux alphabétisés au Yatenga). Il s'agit d'élaborer pour la suite une stratégie de post-alphabétisation apte à maintenir, développer et surtout rendre utiles les nouveaux savoirs acquis. Cette fonctionnalité a été axée dans un premier temps sur la gestion des activités économiques des groupements villageois. D'autres investissements autour de l'eau, de la santé ou de l'agriculture sont prévus. Leur diffusion pourrait se faire à travers des centres villageois d'alphabétisation et également au moyen de journaux ruraux locaux.

Cependant si les programmes d'alphabétisation connaissent un réel succès et un bon engagement des cadres concernés au niveau des Provinces, les querelles institutionnelles au niveau central n'en finissent pas de durer. Un Institut National de l'Alphabétisation a remplacé en juillet 1987 l'Institut pour la Formation des Adultes, suivi en 1988 par la création d'un Ministère de l'Education de base et de l'Alphabétisation. Des pourparlers sont en cours avec ce dernier pour resituer nos interlocuteurs nationaux et éviter de décourager le travail sur le terrain.

- = le CESAO (Centre d'Etudes Economiques et Sociales pour l'Afrique de l'Ouest) est toujours très actif au Burkina, multipliant les stages à la demande et travaillant à cette occasion avec une bonne proportion de paysans et paysannes (plus de 40%), le plus souvent dans leur(s) langue(s). Les publications du CESAO augmentent également, en quantité et en qualité, particulièrement à destination du monde rural.

Le CESAO, qui a fêté ses 25 ans d'activité en 1986, a organisé en août 86 une importante rencontre internationale sur le thème "Organisation Paysanne et auto-promotion".

- 3) La promotion technologique et artisanale : L'hétérogénéité de l'artisanat et l'absence de données statistiques fiables font que ce secteur est mal connu (et méconnu) par l'administration burkinabè. Il n'existe à l'heure actuelle ni une définition claire de l'artisanat ni une politique sectorielle cohérente. Pourtant le potentiel économique du secteur a toujours été reconnu par l'Etat, ce qui se traduisait dans le passé par des interventions "en faveur des artisans" de multiples institutions. C'est ainsi qu'aujourd'hui une vingtaine de structures réparties sur 11 Ministères techniques interviennent chacune à sa façon auprès de "ses artisans".

Plusieurs tentatives des différents régimes politiques de mettre de l'ordre et de définir un cadre de promotion commun se sont heurtées surtout aux intérêts particuliers des institutions souvent renforcées par les appuis d'aides extérieures.

Le Premier Plan quinquennal de développement populaire (1986-1990) reconnaît cette faiblesse sans pour autant définir des stratégies et méthodes d'intervention claires et cohérentes. Selon le Plan, l'Etat va promouvoir l'artisanat au service des secteurs prioritaires de développement que sont l'agriculture, l'élevage (p.ex. fabrication et entretien d'équipements agricoles, culture attelée) et l'hydraulique (p.ex. promotion de l'énergie solaire et des foyers améliorés). Afin de moderniser et de revaloriser l'artisanat au Burkina, le Plan prévoit :

- l'organisation de l'artisanat (associations, pôles de production, coopératives) en stimulant l'esprit d'association et de coopération entre les artisans;
- l'encadrement, la formation et le perfectionnement des artisans, en mettant un accent sur une meilleure gestion de leurs affaires (p.ex. alphabétisation, comptabilité);

- la création d'un environnement économique et financier favorable à l'artisanat par la promotion des produits sur les marchés intérieurs ("produisons et consommons burkinabè") et extérieurs (promotion de l'exportation par l'organisation des foires et expositions-ventes), par l'adjudication des marchés de l'Etat (dans la mesure du possible...) et par la facilitation de l'accès au crédit;
- la création d'un cadre juridique pour l'artisanat. Cette tâche incombe dorénavant à la "Direction de l'Artisanat", créée fin 1986 au Ministère de la Promotion Economique.

= le projet d'appui au CNPAR (Centre National de Promotion des Artisans Ruraux) est soutenu par la DDA depuis 1973. Quelque 1800 praticiens de la forge, de la menuiserie, de la construction, du forage de puits et de la réparation de cycles ont pu parfaire leurs connaissances et leur savoir-faire dans les six ateliers de ce Centre. Cependant avec le temps son personnel d'encadrement s'est "fonctionnarisé" et sa gestion désordonnée et autocratique l'ont mis dans une situation critique. Afin de tenter de le sortir de ces ornières peu favorables à son évolution, la DDA a proposé aux autorités de tutelles de procéder à un diagnostic précis de la situation et de rechercher avec l'ensemble des acteurs concernés des solutions de réorientation et de relance éventuelle. Le processus a été accepté. Les premiers résultats devraient être disponibles en juin 1989.

= le projet APICOMA (Atelier pilote de construction de matériel agricole) est une émanation du projet précédent. Conçu à l'origine comme atelier d'apprentissage pour les artisans en formation, il s'est progressivement détaché du CNPAR pour devenir un centre important de fabrication de charrettes, charrettes et pompes hydrauliques. Contrairement à son institution d'origine, il a connu une progression constante de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices et est en passe de devenir une petite entreprise, avec toutefois les risques et exigences que comportent une telle mutation, tant au niveau de sa gestion et de sa maîtrise technique qu'à celui de son positionnement sur le marché national.

D4 Un avenir toujours incertain

- = Le programme de coopération de la DDA avec le Burkina Faso n'a de raison d'être et de durer que dans la mesure où il permettra aux Burkinabès eux-mêmes d'acquérir une autonomie motrice dans les différents secteurs et domaines d'activités retenus. Or il faut bien constater que l'avenir est encore incertain. Les actions entreprises ont certes atteint des résultats souvent appréciables dans leurs domaines respectifs mais rencontrent des difficultés pour passer au stade ultime de leur prise en charge effective par les réels bénéficiaires, à savoir les agriculteurs, les éleveurs, les artisans et les services techniques :
- le projet "Bois de villages" se rend compte que son approche est limitative et que la prise en compte du bois au niveau des villages est liée au problème de l'aménagement des terroirs, lui-même dépendant de la sécurité que les producteurs attendent en ce qui concerne la propriété des terres. Une approche plus globale et plus complexe se profile pour l'avenir qui inclut une recherche de solutions aux questions foncières et une coordination décentralisée avec des services et des actions complémentaires relevant d'autres instances ministérielles;
 - l'auto-promotion paysanne a fait des pas de géant au Burkina ces dernières années avec la Fédération des Unions de groupements Naam d'une part et avec d'autres associations régionales également. Des investissements autonomes ont été réalisés par les communautés qui ont appris en parallèle à maîtriser des méthodes d'animation, de gestion ou d'évaluation. Cependant la coopération avec les pouvoirs publics reste faible, une relations de méfiance réciproque n'a pas été levée et l'épée du décret abolissant tout effort d'autonomisation et d'organisation des forces productrices reste suspendue dans l'air poussiéreux du paysage politique;
 - quant à la promotion de l'artisanat et sa valorisation par des contrats de service en relation avec les projets de développement, il n'est pas encore entré dans les moeurs. Les paroles du président Sankara en février 1987 proposant "la guerre au secteur informel qui, de par son archaïsme, voire son manque du sens du marketing... bloque l'épanouissement d'activités de progrès" n'a pas été oublié.

= Tout en restant modeste et considéré comme marginal, voire "dérisoire" d'après le qualificatif utilisé par l'ancien représentant du FED, ce programme n'en demeure pas moins intégré dans les préoccupations des acteurs burkinabès, et tout particulièrement de ceux qui font l'économie du pays mais restent trop mal considérés. Que faut-il penser de leur avenir lorsque les autorités politiques du pays continuent à se référer à des conceptions qui s'expriment comme suit :

"La révolution d'août 1983 est intervenue dans un pays agricole arriéré où les pesanteurs du type féodal et archaïque constituent une entrave au développement"...

"Il s'agit de mettre en place les conditions devant permettre l'accomplissement des tâches démocratiques par le peuple... Ces tâches traduisent les intérêts et les aspirations fondamentales du peuple et justifient de ce fait même sa mobilisation en vue de leur concrétisation" (Carrefour africain No. 1047 du 31.07.88)

Est-ce qu'un tel discours est par ailleurs pris en considération par les experts de la Banque Mondiale qui, dans leur note de synthèse de juillet 1988 proposent, sous la rubrique "politique agricole" :

- "Définition des différentes phases d'un programme visant à assouplir et éventuellement abolir le contrôle des prix des produits vivriers, en organisant la protection des intérêts des paysans au moyen des techniques suivantes :
 - . augmentation du nombre de commerçants agréés en vue d'éliminer les situations de monopole et d'oligopole,
 - . encouragements aux paysans individuels et aux groupements de paysans pour qu'ils s'intéressent au stockage et à la commercialisation de leurs produits.
- Mise au point graduelle d'une stratégie d'aménagement des terroirs, basée sur la persuasion et non la coercition et comportant les incitations nécessaires (sécurisation du régime foncier) pour stimuler l'intérêt du paysan à la conservation des ressources naturelles, à l'intensification des cultures, à l'investissement foncier.

Mobilisation par l'Etat pour les uns; mobilisation du privé pour les autres. Une voie médiane reste à définir!

- = L'incertitude de ce pays est d'abord politique : Depuis plus de vingt ans la vie politique du Burkina Faso a été marquée par une suite d'événements et de soubresauts toujours plus rapprochés, animés par les partis politiques, les syndicats et l'armée. Leurs auteurs se composent en fait de quelques groupes d'individus qui entretiennent des courants d'idées dont l'origine précède les années d'indépendance et se situe dans le prolongement des clivages hérités de l'ancienne métropole coloniale. Avec les années et les événements ces groupes ont constitué des réseaux d'influence dans différents secteurs d'activité, créant ainsi une bigarrure socio-politique dont les ramifications se prolongent dans les sociétés traditionnelles et les différentes régions dont ils sont originaires. Par delà les appartenances idéologiques, ce sont progressivement les luttes d'influence et d'intérêt, et l'entretien d'un clientélisme qui l'ont emporté sur les soucis de construction nationale. Les différents régimes qui se sont succédé n'ont fait que redistribuer les cartes d'un même pouvoir et reproduire les mêmes objectifs et les mêmes carences et exactions provoquant du même coup au niveau de la majorité populaire essentiellement rurale un phénomène de résignation et d'indifférence.

Ce phénomène d'entropie, entretenu par une conjoncture économique maussade, ne pouvait qu'engendrer les situations existantes de stagnation des niveaux de vie et de dégradation du milieu.

Le Burkina a besoin de stabilité politique pour résoudre ses problèmes. L'avenir nous dira si la rectification en cours va oeuvrer pour le pire ou le meilleur. Il est trop tôt pour se prononcer mais disons que tout reste possible et qu'il faut continuer à apprendre à gérer l'incertain.

* * * *

t.311 Burkina - PD/UG

Berne, le 3.7.89

PROGRAMME DE COOPERATION BURKINA FASO

Comité de programme du 29 juin 1989

Compte rendu de la discussion

1. Le document présenté est trop long. A l'avenir, la structure principale du texte ne devra pas dépasser vingt pages. Elle sera centrée sur une interprétation critique des informations disponibles. Celles-ci figurent en annexe. Pour éviter un travail fastidieux de ré-écriture, le PPP Burkina est toutefois accepté dans sa forme actuelle. Il sera complété par le présent compte-rendu. Un programme annuel d'activités sera par ailleurs soumis au Directeur de la DDA au début mars 1990.
2. Quelle est la situation des droits de l'homme au Burkina? Est-ce que les conditions politiques actuelles permettent de maintenir notre concentration sur ce pays?

De fait, il existe au Burkina, comme dans la plupart des pays de la sous-région, un certain nombre de prisonniers politiques qui se renouvellent avec les coups d'Etat ou avec le changement des factions au pouvoir. Depuis octobre 1987, date de l'assassinat de Sankara et de l'avènement du Front Populaire, un progrès sensible a été constaté en matière des droits de l'homme, avec:

- la naissance du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples et de nombreuses autres organisations socio-professionnelles;
 - le rétablissement des libertés essentielles (liberté de réunion, liberté d'aller et venir à l'intérieur et à l'extérieur du pays);
 - la réparation d'un certain nombre d'injustices commises à l'encontre des travailleurs (droits syndical, perte de pouvoir d'achat, déguerpissements).
3. Quelles sont les possibilités réelles d'évolution économique? A défaut de stabilité politique, quels sont les développements sectoriels possibles? Le PPP n'offre pas de perspectives très claires et "souffle tantôt le chaud, tantôt le froid".

La présentation des performances économiques a deux moments différents de l'histoire récente de ce pays a été faite à dessein, pour bien montrer les effets positifs de mesures parfois draconiennes prises par les gouvernements "révolutionnaires" de l'époque sankariste. Effets quantitatifs qui apparaissent dans les comptes économiques du pays, mais qui laissent dans l'ombre les manques à gagner, les frustrations, voire les vexations et les exactions commises par les fonctionnaires et les membres des "Comités de Défense de la Révolution" (CDR) sur tous ceux qui étaient suspectés de ne pas partager les "voies de la Révolution". Le programme d'ajustement interne, appliqué d'autorité, était un programme politique d'inspiration néo-marxiste (Discours d'orientation politique d'octobre 1983). Il

visait à modifier le déséquilibre ambiant entre la majorité rurale pauvre et la minorité bourgeoise des villes au moyen de mesures d'obligation d'une part (nouveau découpage du territoire, suppression du pouvoir traditionnel, ponctions sur les salaires, contributions obligées, "opérations-commandos, etc...) et de mobilisation d'autre part (appui du gouvernement aux petites opérations d'équipement socio-économique local, "bataille du rail", promotion des produits burkinabès, etc). Ce programme politique s'est accompagné de mesures judiciaires (condamnation des détourneurs de fonds publics) et d'efforts d'assainissement des structures para-publiques. L'analyse économique de la Banque Mondiale de 1988 met en relief les tendances globalement positives qui se dégagent de cet "amalgame" de mesures et encourage l'actuel gouvernement à poursuivre les efforts entrepris en se donnant des instruments de décision et de monitoring plus performants. Elle offre par contre très peu d'alternatives sectorielles de développement en dehors de ses recommandations de corrections et d'assainissements. Tout le monde espère que les "trends" et équilibres acquis pourront se maintenir, mais personne n'est en mesure de proposer de spéculations d'avenir sûres.

4. Les axes retenus par le PPP sont relativement clairs, mais il manque un cadrage financier. Quelles sont les projections pour les prochaines années? Et quels moyens faudra-t-il envisager de mettre en oeuvre?

Les fluctuations politiques du Burkina ont créé, dans les différents Ministères et secteurs d'activité, un climat de méfiance et de suspicion. En dehors des grandes idées et orientations, il est difficile de rencontrer des interlocuteurs qui s'aventurent à proposer des programmes et des approches concrètes tant qu'ils n'ont pas obtenu l'aval du pouvoir. Cet aval est par ailleurs plus facile et moins risquant à décrocher lorsqu'il se réfère à des études ou propositions des aides extérieures. Tous les axes du PPP sont actuellement touchés par cet état de fait et en voie de ré-orientation:

- programme "bois de Village" en préparation pour janvier 1990
- négociations en vue (fin juillet 89) avec le FEER (Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural)
- collaboration envisagée avec le Secrétariat d'Etat à l'Elevage
- rencontre prévue en septembre 89 avec les membres de l'Association Six S suite à l'évaluation de leurs activités;
- appuis à définir avec la récente "Association pour la Promotion de l'Elevage"
- préparation envisagée d'un nouveau programme d'appui à l'alphabétisation
- re-orientation proposée du CNPAR (Centre National de Promotion des Artisans Ruraux).

Une programmation "indicative" serait actuellement possible mais très aléatoire. Sauf événement imprévu, les choses seront beaucoup plus claires au début de l'année 1990 et un programme pourra être présenté au Directeur pour fin février.

5. On voit assez bien quels sont les défis et les difficultés rencontrées (mis aussi en évidence par les annexes de Dumont), mais on ne décèle pas les réponses apportées par le PPP, en matière de productivité par exemple ou de coordination. Le programme manque d'explication stratégique.

L'erreur de toute analyse sectorielle ou mémorandum général est de faire l'économie de l'institutionnel et du politique. Le défi d'une bonne coopération revient à apporter des appuis de qualité qui vont permettre à nos partenaires de mettre le tout en musique. Comment dès lors "placer" nos interventions? Le choix stratégique effectué, pour chacun des axes du programme, consiste à favoriser des évolutions en parallèle, à la fois auprès des milieux de producteurs, éleveurs et artisans organisés, et auprès des services techniques sectoriels de l'Etat censés fournir des services aux acteurs économiques. Par exemple en matière de productivité: nos appuis à travers l'Association Six S permettent aux paysans d'entreprendre des actions de "défense et restauration des sols", à leur initiative et avec leurs maigres moyens. Parallèlement, les appuis aux services de reboisement permettent aux agents forestiers de collaborer aux efforts paysans (formation, plants, conseils, etc). Idem en matière de coordination: l'Association Six S est soutenue par un "consortium" de quatre agences d'aide, ce qui permet d'harmoniser les procédures et de débattre en commun des approches et moyens. Quant au programme "Bois de Village", il est soutenu et négocié au niveau du Ministère de l'Environnement par trois bailleurs de fonds, ce qui permet de traiter et de soutenir un véritable ajustement du secteur forestier pour sa conversion en service de défense de l'environnement.

6. Cela fait plus de dix années que la DDA soutient les activités dites "d'auto-promotion" du milieu rural à travers l'Association Six S. Est-ce que les anciennes zones (Unions de groupements) n'arrivent toujours pas à s'auto-financer et pourquoi?

Il existe deux "compréhensions" de l'auto-promotion; celle des techniciens et financeurs des pays du Nord, souvent partagée par les évaluateurs externes, pour qui le degré d'auto-promotion atteint se mesure par la capacité d'auto-financement, et celle des partenaires du Sud qui accordent plus d'importance à la mobilisation du milieu et à son organisation autonome à travers des activités de son choix qu'à leur rentabilité immédiate. C'est ainsi que les réserves financières accumulées par les anciennes zones Six S du Yatenga ont été utilisées, suite à la sécheresse de 1984, pour entreprendre des opérations de défense et restauration des sols sans rentabilité immédiate. Fallait-il les en empêcher? Dans un contexte d'incertitude et de survie, est-ce que les démarches classiques du type "analyse des ressources - choix des priorités - programmes d'investissements" est applicable? Dans une ambiance de dépendance, est-ce que l'approche "projet" peut obtenir une quelconque crédibilité auprès du milieu producteur appelé à l'exécuter? La réponse à ces questions n'est pas sans importance, car elle influe sur la cohérence de la stratégie présentée plus haut (point 5), et plus particulièrement sur l'harmonie des méthodes et contenus à développer au niveau paysannal d'une part et au niveau encadrement d'autre part, si l'on veut qu'ils se rencontrent et collaborent. Nous avons choisi dans le cadre du PPP une approche discrète "derrière" l'autonomie de décision des acteurs économiques (quitte à ce que l'auto-financement tarde un peu), les expériences inverses (projet prédéterminé situé "devant" les acteurs et censé les entraîner) n'ayant que rarement prouvé leur efficacité. Comme l'écrivait la Fondation Dag Hammarshoeld; "On ne développe pas les autres; ils se développent".

ORIGINE DU P.I.B. A PRIX COURANTS
(Milliards de FCFA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
SECTEUR PRIMAIRE	98,7	104,7	129,9	138,7	147,2	157,8	189,9
. Agriculture	57,7	57,0	76,4	82,6	88,8	100,6	130,3
. Elevage	30,9	37,3	42,8	45,1	47,1	45,6	47,6
. Pêche et forêts	10,1	10,4	10,7	11,0	11,3	11,6	12,0
SECTEUR SECONDAIRE	48,2	50,7	56,8	71,4	81,6	88,9	92,4
. Industries extractives et manufact.	29,1	29,6	34,3	39,7	46,5	51,2	53,8
- Moderne	20,3	21,1	24,8	26,4	31,4	30,2	32,0
- Traditionnel	8,8	8,5	9,5	13,3	15,1	21,0	21,8
. Energie	1,7	2,8	2,2	3,3	4,1	4,2	4,5
. B.T.P.	17,4	18,3	20,3	28,4	31,0	33,5	34,1
SECTEUR TERTIAIRE	56,1	65,6	78,4	83,5	81,0	82,2	88,4
. Commerce, hôtels	33,2	36,7	44,8	47,5	46,3	42,2	44,5
- Moderne	9,1	9,8	11,3	12,8	13,2	10,2	11,0
- Traditionnel	24,1	26,9	33,5	34,7	33,1	32,0	33,5
. Transports, télécommunications	12,5	16,6	20,8	21,1	18,8	23,6	26,5
. Banques et assurances	3,7	4,8	5,1	6,2	6,8	7,0	7,5
. Autres services	6,7	7,5	7,7	8,7	9,1	9,4	9,9
AJUSTEMENT	- 4,3	- 5,1	- 5,6	- 6,8	- 6,7	- 7,5	- 8,1
TOTAL VALEUR AJOUTÉE MARCHANDE	198,7	215,9	259,5	286,8	303,1	321,4	362,4
ADMINISTRATION PUBLIQUE	31,6	35,2	39,4	51,4	56,7	57,0	54,1
ADMINISTRATIONS PRIVÉES	2,0	2,2	2,3	2,4	2,6	2,8	3,1
TOTAL VALEUR AJOUTÉE NON MARCHANDE	33,6	37,4	41,7	53,8	59,3	59,8	57,2
TOTAL VALEUR AJOUTÉE	232,3	253,3	301,2	340,6	362,4	381,2	419,5
DROITS ET TAXES SUR IMPORTATIONS	13,5	16,0	17,7	20,5	18,1	16,2	22,2
PIB AU PRIX DU MARCHÉ	245,8	269,3	318,9	361,1	380,5	397,4	441,8

COMPTES DE REVENU, D'UTILISATION DU REVENU, DE CAPITAL ET FINANCIER
AGREGES DU BURKINA FASO 1980 - 1985
(Milliards de FCFA courants)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
1. PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX P.M. ¹	269,3	318,9	361,1	380,5	397,4	441,8
2. SOLDE DES REVENUS DES FACTEURS	0,7	- 0,7	- 1,6	- 3,5*	- 3,0*	- 3,3
3. PRODUIT NATIONAL BRUT AUX P.M.	270,0	318,2	359,5	377,0	394,4	438,5
4. TRANSFERTS COURANTS SANS CONTREPAR.	68,1	81,8	90,9	92,7	94,2	96,0
4.1. Privés	29,3	42,0	38,5	40,7	43,0	39,0
4.2. Publics (A.P.D. n.r) ²	38,8	39,8	52,4	52,0	51,2	57,0
5. REVENU NATIONAL BRUT	338,1	400,0	450,4	469,7	488,6	534,5
6. CONSOMMATION FINALE TOTALE	293,6	350,7	402,9	415,2	416,7	471,5
6.1. Publique	45,9	54,5	73,8	86,3	77,8	67,3
6.2. Privée	247,7	296,2	329,1	328,9	338,8	404,2
7. EPARGNE NATIONALE	44,5	49,3	47,5	54,5	71,9	63,0
8. INVESTISSEMENT GLOBAL BRUT	54,8	60,7	78,0	75,5	77,1	86,2
8.1. F.B.C.F.	48,4	56,6	72,7	73,9	76,2	81,2
8.1.1. Publique	27,8	33,9	44,0	49,5	54,8	58,1
8.1.2. Privée	20,6	22,7	28,7	24,4	21,4	23,1
8.2. Accroissement des stocks	6,4	4,1	5,3	1,6	0,9	5,0
9. BESOIN DE FINANCEMENT	10,3	11,4	30,5	21,0	5,2	23,2

* Estimations

1. P.M. = Prix du Marché

2. A.P.D. n.r = Aide Publique au développement non remboursable

BALANCE DES PAIEMENTS EXTÉRIEURS DU BURKINA

Postes	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
	<i>Millions de francs c.f.a.</i>							
A - Biens et services	- 54 981	- 60 955	- 69 340	- 78 411	- 93 234	- 121 390	- 120 124	- 101 168
1 - Marchandises	- 30 831	- 33 155	- 37 923	- 43 581	- 50 941	- 76 204	- 74 068	- 56 087
1.1 - Exportations FOB	+ 23 297	+ 24 328	+ 28 227	+ 33 929	+ 43 302	+ 41 544	+ 43 035	+ 61 325
1.2 - Importations FOB	- 54 128	- 57 483	- 66 150	- 77 510	- 94 243	- 117 748	- 117 103	- 117 412
2 - Or non monétaire	- 91	- 149	- 247	- 311	- 438	- 502	- 609	- 384
3 - Fret et assurance sur marchandises	- 9 614	- 9 171	- 12 272	- 16 484	- 20 118	- 25 083	- 24 106	- 23 922
4 - Autres transports	- 5 063	- 6 567	- 8 413	- 8 961	- 8 467	- 9 355	- 9 076	- 10 314
5 - Voyages	- 3 286	- 4 393	- 4 605	- 5 704	- 7 071	- 6 286	- 7 882	- 7 729
6 - Revenu des investissements	- 1 501	- 2 281	- 1 750	- 492	- 2 090	- 2 979	- 3 417	- 2 404
6.1 - Investissements directs	- 2 169	- 2 165	- 1 823	- 1 787	- 1 680	- 2 059	- 1 569	- 1 326
6.2 - Divers	+ 668	- 116	+ 73	+ 1 295	- 410	- 920	- 1 848	- 1 078
7 - Transactions gouvernementales n.f.a. (a)	- 329	- 252	+ 1 295	+ 3 045	+ 2 163	+ 6 489	+ 5 591	+ 2 869
8 - Autres services	- 4 266	- 4 987	- 5 425	- 5 923	- 6 272	- 7 470	- 6 557	- 4 197
8.1 - Assurance autre que sur march.	- 275	- 817	- 723	- 487	- 678	- 860	- 364	- 955
8.2 - Divers	- 3 991	- 4 170	- 4 702	- 5 436	- 5 594	- 6 610	- 6 193	- 3 242
B - Transferts sans contrepartie	+ 34 507	+ 47 420	+ 57 209	+ 68 118	+ 81 796	+ 91 136	+ 97 224	+ 100 658
9 - Privés	+ 13 258	+ 17 432	+ 23 559	+ 29 290	+ 42 061	+ 38 722	+ 42 575	+ 41 669
9.1 - Transferts des travailleurs	+ 8 313	+ 10 075	+ 15 243	+ 21 058	+ 29 826	+ 24 946	+ 28 406	+ 24 747
9.2 - Divers	+ 4 945	+ 7 357	+ 8 316	+ 8 232	+ 12 235	+ 13 776	+ 14 169	+ 16 922
10 - Gouvernementaux	+ 21 249	+ 29 988	+ 33 650	+ 38 828	+ 39 735	+ 52 414	+ 54 649	+ 58 990
Balance des paiements courants	- 20 474	- 13 535	- 12 131	- 10 293	- 11 438	- 30 254	- 22 900	- 1 510
C - Capitaux des secteurs non monétaires	+ 13 248	+ 5 875	+ 13 061	+ 14 709	+ 11 305	+ 20 913	+ 29 574	+ 19 464
11 - Investissements directs	+ 1 131	+ 89	+ 241	+ 6	+ 661	+ 640	+ 755	+ 731
12 - Autres capitaux privés à long terme	+ 4 512	+ 2 413	+ 2 642	+ 2 467	+ 1 184	+ 3 628	+ 7 941	+ 5 716
13 - Capitaux privés à court terme	+ 1 861	- 203	- 525	+ 1 630	+ 1 272	+ 1 546	- 666	- 179
14 - Collectivités publiques secondaires	- 2	-	-	-	-	-	-	-
15 - Gouvernement central	+ 5 746	+ 3 576	+ 10 703	+ 10 606	+ 8 188	+ 15 099	+ 21 544	+ 13 195
D - 16 - Erreurs et omissions nettes	+ 433	+ 180	+ 1 650	- 1 718	+ 1 865	+ 5 148	+ 4 070	+ 2 717
SOLDE GLOBAL	- 6 793	- 7 480	+ 2 580	+ 2 698	+ 1 732	- 4 193	+ 10 744	+ 20 671
E - Mouvements monétaires (b)	+ 2 346	+ 1 913	+ 1 826	- 418	+ 2 309	+ 4 278	+ 3 327	- 5 483
17 - Banques commerciales	+ 4 566	- 289	+ 702	- 784	+ 2 432	+ 2 909	+ 3 615	- 8 957
18 - Banque centrale	- 2 220	+ 2 202	+ 1 124	+ 366	- 123	+ 1 369	- 288	+ 3 474
F - 19 - Allocations de D.T.S.	+ 88	- 24	+ 443	+ 415	+ 846	+ 274	+ 518	+ 354
G - Réserves et comptes apparentés	+ 4 359	+ 5 591	- 4 849	- 2 695	- 4 887	- 359	- 14 589	- 15 542
20 - Engagements	+ 20	+ 27	- 14	-	-	- 50	-	-
21 - Avoirs	+ 4 339	+ 5 564	- 4 835	- 2 695	- 4 887	- 309	- 14 589	- 15 542
<p>N.B. - Pour les mouvements de capitaux, rubriques C E F et G, le signe - représente une augmentation d'avoirs ou une diminution d'engagements et le signe + représente une diminution d'avoirs ou une augmentation d'engagements. La rubrique F représente la variation de l'encours, en francs c.f.a., des droits de tirage spéciaux alloués par le F.M.I. pendant la période.</p> <p>(a) Non recensés ailleurs. (b) Non compris les réserves et comptes apparentés.</p>								

Commerce extérieur - Balance des paiements

COMMERCE EXTÉRIEUR DU BURKINA

Années	Exportations	Importations (a)	Balance	Taux de couverture des import par les export.
<i>Millions de francs c.f.a.</i>				
1975	9 368	32 386	- 23 018	28,9
1976	12 690	34 423	- 21 733	36,9
1977	13 614	51 357	- 37 743	26,5
1978	9 600	51 075	- 41 475	18,8
1979	16 238	63 916	- 47 678	25,4
1980	19 066	75 614	- 56 548	25,2
1981	19 919	91 443	- 71 524	21,8
1982	18 110	114 012	- 95 902	15,9
1983	21 712	109 572	- 87 860	19,8
1984	34 872	111 264	- 76 392	31,3
1985	31 157	146 243	- 115 086	21,3
1986	28 665	139 640	- 110 975	20,5

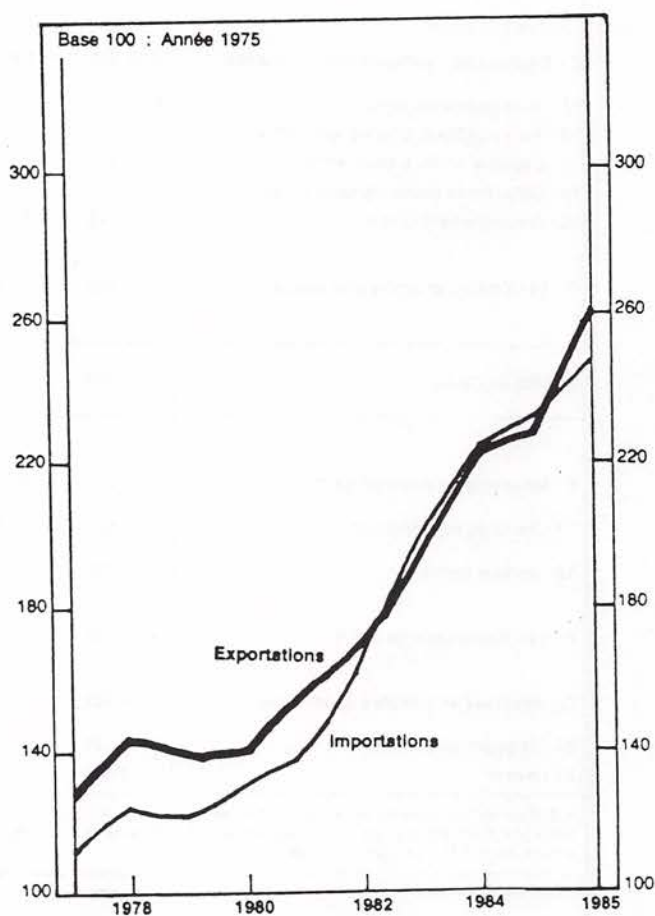
(a) Y compris importations en franchise.

Source : Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple, Direction générale du Commerce.

BURKINA - INDICES DES PRIX A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

Années	Exportations	Importations
<i>Base 100 : Année 1975</i>		
1977	144,4	124,9
1978	137,5	122,1
1979	140,8	131,7
1980	153,5	139,1
1981	169,3	167,1
1982	195,0	203,3
1983	222,0	222,7
1984	228,5	231,3
1985	268,4	248,8
1986	188,9	238,8

Source : B.C.E.A.O. / Études.



BURKINA - DETTE EXTÉRIEURE*

Origine des prêts	Encours en début de période	Opérations de la période				Dettes en fin de période	
		Tirages	Service de la dette			Encours	Partie non encore prélevée
			Amortissements	Intérêts	Total		
<i>Millions de francs c.f.a.</i>							
Institutions Internationales							
1979	17 397,7	8 359,4	20,5	234,7	255,2	25 737,0	12 239,9
1980	27 685,6	10 984,4	242,0	498,7	740,7	38 428,0	12 378,3
1981	19 745,4	5 621,7	786,0	218,4	1 004,4	24 581,1	9 935,7
1982	71 889,9	16 741,1	1 059,1	1 349,8	2 408,9	87 571,9	27 616,1
1983	107 919,7	13 120,0	1 769,3	1 558,6	3 327,9	119 270,4	71 712,8
1984	112 821,7	10 428,5	3 436,7	1 161,9	4 598,6	119 813,2	120 279,6
1985	97 241,7	19 311,6	3 526,2	1 216,9	4 743,1	113 027,1	113 471,5
Gouvernements							
1979	18 444,2	2 025,6	512,2	292,9	805,1	19 957,6	16 706,4
1980	19 030,0	6 580,2	572,7	218,3	791,0	25 137,5	21 010,6
1981	17 496,5	4 759,8	189,1	462,7	651,8	22 067,2	31 743,3
1982	16 846,3	7 786,0	293,5	596,6	890,2	24 339,1	27 974,9
1983	25 849,9	13 538,8	275,8	1 074,6	1 350,4	39 112,9	34 508,7
1984	40 777,5	9 820,5	340,1	429,0	769,2	50 257,9	38 053,9
1985	47 081,6	7 940,5	382,5	2 120,2	2 502,7	54 639,6	33 836,6
Banques et autres établissements financiers							
1979	616,1	5 577,0	120,2	311,4	431,6	6 072,9	-
1980	6 744,7	292,3	907,1	708,1	1 615,2	6 129,9	-
1981	5 448,7	-	846,7	582,4	1 429,1	4 602,2	1 250,0
1982	4 850,1	1 290,9	1 169,0	760,1	1 929,1	4 972,0	4 704,1
1983	4 918,7	1 792,4	770,6	499,1	1 269,7	5 940,5	934,3
1984	12 305,3	1 290,0	940,1	1 060,1	2 000,2	12 655,2	293,8
1985	13 673,2	12,0	2 419,6	603,0	3 022,6	11 265,6	282,8
Credits fournisseurs							
1979	502,9	-	133,2	21,2	160,4	369,7	-
1980	369,7	165,3	91,1	43,0	134,1	443,9	-
1981	443,9	-	112,0	104,3	216,3	331,9	-
1982	1 994,7	1 042,0	391,7	159,0	550,7	2 645,0	2 818,6
1983	8 080,5	344,3	630,3	258,1	888,4	7 794,5	-
1984	2 496,8	981,9	242,1	6,4	248,5	3 236,6	-
1985	2 018,2	-	290,7	97,4	388,1	1 727,5	-
Autres origines							
1979	-	-	-	-	-	-	-
1980	-	-	-	-	-	-	-
1981	-	-	-	-	-	-	-
1982	-	-	-	-	-	-	-
1983	-	-	-	-	-	-	-
1984	-	-	-	-	-	-	-
1985	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL							
1979	36 960,8	15 962,4	786,0	866,4	1 652,4	52 137,2	28 944,3
1980	54 745,2	18 122,2	1 812,9	1 468,2	3 281,1	71 054,5	33 388,9
1981	43 134,7	10 381,5	1 933,8	1 367,8	3 301,6	51 582,4	42 929,0
1982	95 581,4	26 860,0	2 913,4	2 865,5	5 778,9	119 528,0	63 115,8
1983	146 768,8	28 795,5	3 446,0	3 390,4	6 836,4	172 118,3	107 155,8
1984	168 401,1	22 520,9	4 959,1	2 657,4	7 616,5	185 962,9	158 627,3
1985	160 014,7	27 264,1	6 619,0	4 037,5	10 656,5	180 659,8	147 590,8

N.B. - La différence entre l'encours à la fin d'une période et l'encours au début de la période suivante provient des variations des taux de change et des modifications apportées aux termes et conditions de la dette.
* Dette de l'Etat et dette garantie par l'Etat.

Source : Rapports à la B.I.R.D.

**SITUATION ACTUELLE DE LA DETTE TOTALE EXTERIEURE DEBOURSEE DES PAYS DU CILSS
ET SON EVOLUTION RECENTE, 1983-1985**

PAYS	Dette totale déboursée			Dette par habitant			Dette en % du PNB			pour mémoire Année 1985	
	1983	1984	1985	1983	1984	1985	1983	1984	1985	Populat.	PNB
	(Millions \$ US)			(\$ US)			(%)			(000)	(Mil. \$ US)
BURKINA FASO	419,6	430,2	539,3	56,0	56,0	68,4	38,2	43,1	50,4	7885	1070
MALI	1008,1	1276,8	1469,8	140,5	173,9	195,7	91,3	119,8	129,4	7511	1135
MAURITANIE	1289,9	1316,9	1477,3	791,8	793,8	872,6	174,2	193,9	230,1	1693	642
NIGER	911,5	938,3	1154,5	150,4	151,2	180,6	53,6	68,5	75,0	6391	1538
SENEGAL	1896,4	2000,9	2453,9	353,3	313,8	374,2	80,9	91,7	101,5	6558	2417
TCHAD	158,5	145,4	161,3	33,2	29,8	32,4	26,5	24,2	23,0	4982	(700) 1

SOURCES : Banque Mondiale, - World Debt Tables -, 1986-87
1) Estimation Banque Mondiale, 1986

**STRUCTURE DE LA DETTE PAR BAILLEURS A FIN 1985 (1)
(en pourcentage de la dette totale)**

	BURKINA F	GAMBIE	G BISSEAU	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TCHAD	TOTAL SAHEL
1. OCDE	39,4	33,8	30,4	27,7	27,0	61,0	53,0	25,3	42,0
APD	12,2	8,0	0,4	17,2	4,6	10,8	19,0	6,7	10,4
Marchés capitaux	27,2	25,8	30,0	10,5	22,4	50,4	43,0	18,6	31,6
2. MULTILATERALES	52,8	36,7	37,6	27,4	22,7	24,2	22,4	51,5	20,0
dont : à conditions libérales	49,0	31,0	37,6	26,9	15,3	19,9	15,1	50,9	22,4
3. CREDIT FMI	—	10,9	1,1	5,8	2,0	5,9	9,0	5,5	6,5
4. AUTRES CREANCIERS	7,0	18,5	30,9	39,1	48,3	8,6	15,3	17,6	25,0
TOTAL DETTE	100	100	100	100	100	100	100	100	100

SOURCES : OCDE, - Statistique de la dette extérieure des pays et territoires en développement des pays du CAEM
et de certains autres pays et territoires -, 1987

INDICATEURS DE GESTION DE LA DETTE EXTERIEURE

PAYS	Coefficient du service de la dette			Ressources financières brutes en % des importat			Service de la dette en % des ressources financières		
	1983	1984	1985	1983	1984	1985	1983	1984	1985
	BURKINA FASO	13,8	12,3	21,8	31,0	24,5	24,5	17,4	33,4
CAP-VERT				21,4	18,9	16,4	17,5	32,7	24,9
GAMBIE	8,3	6,5	12,9	11,6	15,0	22,9	50,4	40,8	37,7
GUINEE-BISSEAU	20,6	21,3	77,8	24,9	77,9	87,3	19,1	14,2	13,5
MALI	6,9	8,5	17,6	45,4	33,2	28,8	9,2	16,3	35,9
MAURITANIE	10,5	13,1	21,1	83,8	43,6	36,7	19,6	40,5	61,3
NIGER	19,7	19,2	26,7	36,7	22,0	18,8	57,1	80,2	89,2
SENEGAL	3,4	14,0	18,8	30,6	20,4	25,1	17,8	41,1	41,0
TCHAD	0,3	2,2	10,1	8,8	3,6	4,2	2,2	52,5	101,2

REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES PUBLIQUE DE DEVELOPPEMENT

(Millions de FCFA)

SECTEURS	FINANCEMENT ACQUIS			Financement à rechercher	COUT TOTAL PQDP	
	TOTAL	INTERNE	EXTERNE		NIVEAU	Structure %
A. SECTEURS DE PRODUCTION	100 214	8 029	92 185	89 828	190 042	30,2
Agriculture	76 237	1 331	74 906	27 407	103 644	16,4
Elevage	3 146	96	3 050	17 485	20 631	3,3
Pêche	672	37	635	930	1 602	0,3
Faune-Bois-Forêts	2 433	1 109	1 324	7 380	9 813	1,6
Mines	10 848	2 010	8 838	11 381	22 229	3,5
Industries	5 807	2 382	3 425	23 417	29 224	4,6
Artisanat	1 071	1 064	7	1 828	2 899	0,5
B. SECTEURS DE SOUTIEN	204 718	15 665	189 053	148 924	353 642	56,1
Hydraulique	111 813	6 587	105 226	38 232	150 045	23,8
Energie	42 604	2 757	39 847	21 719	64 323	10,2
Transports	35 338	2 672	32 666	76 710	11 204	17,8
Communications	13 232	2 539	10 693	5 950	19 182	3,0
Commerce	1 555	934	621	5 276	6 831	1,1
Tourisme et Hôtellerie	176	176	-	1 037	1 213	0,2
C. SECTEURS SOCIAUX	37 896	10 719	27 177	37 971	75 867	12,0
Education et Formation	15 248	2 752	12 496	11 640	26 888	4,2
Santé	9 902	147	9 755	10 243	20 145	3,2
Action Sociale	411	109	302	1 958	2 369	0,4
Habitat et Urbanisme	11 536	7 267	4 269	4 360	15 896	2,5
Information	437	87	350	3 676	4 113	0,7
Arts et Culture	284	279	5	3 517	3 801	0,6
Sports et Loisirs	78	78	-	2 577	2 655	0,4
D. ORGANISATION, INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	2 225	1 521	704	8 267	10 492	1,7
E. TOTAL	345 051	35 933	309 119	284 990	630 043	100,0

2.2 OBJECTIFS ET STRATEGIES DU PREMIER PLAN QUINQUENNAL

Les objectifs et stratégies du premier plan quinquennal sont récapitulés sous forme de tableaux synoptiques pour chacun des secteurs participant au développement rural :

- eau et aménagements hydro-agricoles,
- environnement,
- agriculture et élevage.

22.1 EAU ET AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

<p>OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES GLOBAUX</p> <hr/> <p>PRIORITES</p>	<p>Contribuer à assurer une amélioration continue des conditions matérielles et sanitaires du peuple en apportant des solutions appropriées aux problèmes hydrauliques.</p> <p>Protéger et restaurer l'environnement en luttant contre l'action agressive de l'eau, de façon à ce que cet élément essentiel et indispensable à toute vie humaine, animale, végétale et à l'équilibre biologique de la nature, ne devienne facteur de limitation au développement socio-économique.</p> <hr/> <p>Destiner l'eau à la boisson et aux besoins domestiques, afin que chaque Burkinabé puisse voir sa santé et son niveau de vie s'améliorer pour lui permettre de participer au mieux au développement de son pays.</p> <p>Tenant compte de l'absolue nécessité d'atteindre au plus tôt l'auto-suffisance alimentaire, et du caractère capricieux de la pluviométrie, la deuxième place sera accordée à l'hydraulique agricole et pastorale.</p> <p>Enfin, tous les secteurs de l'économie nationale étant tributaires de l'eau, celle-ci sera gérée au Burkina Faso pour permettre le développement continu des ressources énergétiques, de la pêche et de l'industrie en tenant compte des ressources disponibles.</p>	
<p>SOUS-OBJECTIFS ET PLANS D'ACTIONS SECTORIELS</p>	<p>HYDRAULIQUE URBAINE VILLAGEOISE ET PASTORALE</p> <hr/> <p><u>Assurer 20 l/jour/habitant</u></p> <p><u>Hydraulique urbaine et industrielle</u></p> <p>Renforcement et extension dans 23 centres existants (avec une attention particulière sur l'approvisionnement de Ouagadougou)</p> <p>Desserte de 28 nouveaux centres</p> <p>Etudes de la desserte de 19 nouveaux centres et schémas directeurs de 9 centres, dans la perspective du prochain Plan Quinquennal.</p> <p>Mesures d'assainissement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (à la charge de l'ONEA et des bénéficiaires) ; études pour l'amélioration de la connaissance et la préparation du prochain Plan</p> <hr/> <p><u>Hydraulique villageoise et pastorale</u></p> <p>Réalisation de plus de 8 200 puits et forages nouveaux.</p> <p>Réhabilitation de 3 036 ouvrages.</p>	<p>AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES</p> <hr/> <p><u>Grands périmètres</u></p> <p>Exploitation de Sourou, Bagré et de la Plaine de Douna : 5 000 ha au total.</p> <p>Atteindre, au terme du Plan, une capacité d'aménagement et de mise en exploitation de 1 500 ha/an de grands périmètres</p> <p><u>Petite et moyenne hydraulique</u></p> <p>Au total 1 458 ha exploités en riz, maïs, ...</p> <p><u>Aménagements de bas-fonds</u></p> <p>En 1990 3 500 ha supplémentaires</p> <p><u>Site anti-érosifs - SAE</u></p> <p>Au total 90.000 ha pendant le Plan.</p>

22.2 ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES GLOBAUX	<p>Protéger l'environnement et lutter contre la désertification.</p> <p>Contribuer à atteindre l'autosuffisance alimentaire.</p> <p>Satisfaire les besoins du pays en énergie, en bois d'œuvre et en bois de service.</p>		
SOUS-OBJECTIFS SECTORIELS	<p style="text-align: center;">FORETS</p> <p>Protéger et régénérer les ressources ligneuses.</p> <p>Approvisionner les populations en bois.</p> <p>Contribuer à l'accroissement de la production végétale.</p>	<p style="text-align: center;">FAUNE</p> <p>Développer les populations animales sauvages et conserver leur diversité.</p> <p>Organiser toutes les utilisations de manière à les rendre durables pour le profit du plus grand nombre de Burkinabé.</p>	<p style="text-align: center;">PECHE, PISCICULTURE</p> <p>Faire passer la production nationale de poisson de 6 000 à 9 000 t ; et accroître jusqu'à 2 kg/habitant/an la consommation individuelle.</p>
PLANS D'ACTIONS SECTORIELS	<p>Assurer le fonctionnement des 96 pépinières départementales pour une capacité de production de 4 500 000 plants/an.</p> <p>Créer 160 nouvelles pépinières départementales pour une capacité de production de 8 000 000 de plants/an.</p> <p>Satisfaction de la demande en semences forestières, (diversification et qualité)</p> <p>Développement de l'agro-foresterie et de la lutte anti-érosive.</p> <p>Amélioration de la productivité agricole et pastorale.</p> <p>Application des 3 luttas.</p> <p>Réalisation dans les 30 provinces de 70 000 hectares de plantations villageoises familiales et 3 000 ha de plantations péri-urbaines.</p> <p>Aménagement de forêts classées.</p> <p>Protection et reconstitution de forêts galeries.</p> <p>Gestion rationnelle des ressources forestières.</p> <p>Recherche forestière.</p> <p>Diffusion de foyers améliorés et des énergies de substitution.</p> <p>Contrôle du phénomène migratoire.</p>	<p>Protection et aménagement des aires de conservation.</p> <p>Organisation d'un système de chasse villageoise.</p> <p>Etudes et recherches sur la faune.</p>	<p>Développement de l'aquaculture.</p> <p>Développement de la pisciculture familiale et villageoise</p> <p>Sensibilisations et formation des pêcheurs.</p> <p>Etudes et recherches sur la faune halieutique.</p>

22.3 AGRICULTURE ET ELEVAGE

OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES GLOBAUX	Autosuffisance et sécurité alimentaires.								
	Contribution décisive à l'équilibre de la balance commerciale.								
SOUS-OBJECTIFS SECTORIELS QUALITATIFS	Amélioration des revenus et des niveaux de vie des producteurs et leurs famille.								
	Conservation des ressources en terre et optimisation de l'utilisation du capital foncier.								
SOUS-OBJECTIFS DE PRODUCTION QUANTITATIFS	Intensification des cultures pluviales.								
	Développement des cultures irriguées.								
AGRICULTURE	Intensification contrôlée des productions.								
	Diversification des cultures de rente.								
ELEVAGE	Intégration agro-sylvo-pastorale, en particulier à travers le thème mobilisateur des "trois luttes" (contre la divagation des animaux, contre les coupes incontrôlées, contre les feux de brousse)								
	Stabilité des approvisionnements.								
			Année de base	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	Croissance annuelle moyenne
AGRICULTURE	Céréales	S.1 000 ha	2 100	2 117	2 144	2 175	2 206	2 239	1,3 %
		Rt.kg/ha	570	580	600	610	620	630	2,0 %
		P.1 000 t	1 200	1 237	1 277	1 319	1 368	1 418	3,4 %
	Tubercules	P.1 000 t	122	126	130	135	141	148	4,0 %
Légumineuses	P.1 000 t	170	175	181	189	198	207	4,0 %	
Maraichages, fruits	P.1 000 t	150	155	161	169	179	191	5,0 %	
Coton	P.1 000 t	115	120	130	138	147	156	6,3 %	
ELEVAGE	Bovins	Millions têtes	2,1					2,4	3,0 %
	Ovins caprins	Millions têtes	5,0					6,1	4,0 %
	Volaille	Millions têtes	15,0					17,8	3,5 %
	Valeur cheptel	Milliards F.CFA	162					191	3,3 %
	Viande	1 000 t	51					66,3	5,4 %
	Lait	1 000 t	110					149,6	6,3 %
Oeufs	1 000 t	10,3					15,0	7,7 %	
Valeur production	Milliards F.CFA	49					66	3,9 %	
SOUS-OBJECTIFS ET PROGRAMMES CONCERNANT LA POPULATION RURALE	Organisation du monde paysan.								
	Amélioration du taux d'occupation de la population active agricole et rurale.								
SOUS-OBJECTIFS ET PROGRAMMES CONCERNANT LA GESTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Réduction des disparités régionales de revenus, et rémunération adéquate et incitative du travail des exploitants.								
	Promotion des femmes dans le développement et amélioration de leurs conditions de travail.								
	Amélioration de l'accès au crédit.								
	Rééquilibrage de la pression démographique sur la terre.								
	Mise en oeuvre de la réforme foncière, et de l'aménagement du territoire et des terroirs.								
	Décentralisation de la planification et de la gestion.								

Artisanat rural

Objectifs
socio-économiques
globaux

Favoriser les initiatives créatrices
Diffuser des technologies adaptées aux besoins des populations
Créer un environnement économique et financier favorable (Code des Invest)
Promouvoir les produits artisanaux sur les marchés intérieurs et extérieurs (p.ex. dans l'adjudif. des marchés de l'Etat
Créer un cadre juridique pour l'artisanat

Sous-objectifs
sectoriels

Stimuler l'esprit d'association et de coopération entre artisans
Renforcer les programmes de formation et de perfectionnement (alphabétisation, technique et gestion)
Diversifier la production (outillages, équipements agricoles, pompes hydrauliques, foyers améliorés, séchoirs...)
Rechercher des sources de financement et d'approvisionnement au moindre coût
Coordonner les prestations au niveau provincial

Plans d'actions
sectoriels

Créer et équiper 10 ateliers et centres artisanaux (petite mécanique, plomberie, jouets, sérigraphie, savonnerie...)
Mettre en place un fonds de garantie pour artisans
Créer un Centre National de Technologie Appropriée
Promouvoir les actions de tissage, teinture, vannerie, poterie et cuir.

Trois contraintes-clés du développement rural

- 1) la productivité : comment l'améliorer ? Depuis une dizaine d'années la production vivrière, qui représente 85% des surfaces cultivées, est en stagnation. Elle provient d'une agriculture de type pluvial, extensif et traditionnel pratiquée sur des exploitations familiales de l'ordre de 2 hectares et caractérisée par :
- . le très faible emploi de semences améliorées (500 tonnes produites pour 50'000 tonnes nécessaires), d'engrais, de pesticides, qui ne concernent que 3% de la surface cultivée,
 - . l'absence d'intégration de l'élevage à l'agriculture, la fumure organique n'étant pratiquée que sur les champs de case à partir du petit bétail, et la culture attelée concernant moins de 9% des exploitations,
 - . l'insuffisance du matériel agricole et l'absence de mécanisation,
 - . la dégradation des sols qui, laissés sans protection à la suite des défrichements et des feux de brousse, sont très sensibles à l'érosion,
 - . l'inadaptation de la recherche agronomique et le faible développement de la vulgarisation et de l'organisation du monde rural (selon les zones, un encadreur pour 300 ou 1'300 exploitants).

Les expériences d'amélioration de la productivité réalisées dans les zones cotonnières ne sont pas très significatives : elles ne sont pratiquées que sur environ 3% des superficies cultivées.

Quant au développement du cheptel (évalué à plus de 7 millions de têtes dont 2,1 millions de bovins), il est entravé par :

- . les contraintes climatiques entraînant dans le Nord une surexploitation et une dégradation des parcours,
- . la faible couverture sanitaire,
- . le niveau insuffisant de la recherche zootechnique,
- . le manque de formation et d'organisation des éleveurs.

Toutes ces contraintes se traduisent par un très faible croît annuel (2% pour les bovins, 3% pour les ovins et caprins) et des hécatombes au moment des grandes sécheresses.

Or, jusqu'à présent, les interventions de l'Etat destinées à l'amélioration de l'élevage n'ont représenté qu'une part très faible des investissements et actions engagées pour le développement agricole et rural, alors qu'il existe des possibilités très importantes de sédentarisation et de développement de l'élevage dans le cadre d'un programme intégré l'associant à l'agriculture (utilisatrice de travail et de fumier, fournisseur de sous-produits alimentaires) et à la sylviculture (lutte contre l'érosion et, corrélativement, accroissement des ressources fourragères).

2) la sécurité alimentaire : comment la garantir ?

Les besoins céréaliers unitaires peuvent être évalués en première approche, toutes céréales confondues, à quelque 190 kg/an en équivalents produits consommables (E.P.C.). Compte tenu des prélèvements pour semence, des pertes après récolte et des déchets de décorticage, cette quantité nette consommable correspond à une production brute de l'ordre de 250 kg.

La demande annuelle totale brute serait donc actuellement, pour une population évaluée en 1988 à 8'600'000 habitants, de l'ordre de 2'150'000 tonnes.

La production céréalière annuelle a été estimée à 1'200'000 tonnes à l'intérieur d'une fourchette généralement comprise entre 1'000'000 et 1'500'000 tonnes (avec toutefois une pointe exceptionnelle de 1'900'000 tonnes en 1986).

Le taux de couverture des besoins par la production nationale se situe actuellement en moyenne au voisinage de 56% mais il ne s'agit que d'une moyenne et, selon la conjoncture annuelle, ce taux de couverture peut varier entre 47% et 70% (voire 88% s'il se présente une année exceptionnelle). Ces risques très importants de variations interannuelles accentuent encore les contraintes en matière de sécurité alimentaire en introduisant un facteur fortement aléatoire dans la programmation des stockages.

Au plan régional, le problème se présente de manière assez différenciée.

Sur la base d'une évolution tendancielle identique dans chaque zone, la situation en 1988 doit se présenter très schématiquement de la manière suivante :

Satisfaction des besoins céréaliers en 1988 (sous réserve des variations des structures de consommation selon les régions)

Zones	Population estimée 1988	Besoins céréaliers 1000 t	Production céréalière 100 t	Solde 1000t	Taux de couverture
Sahélienne	560'000	140	50	- 90	36 %
Soudanienne Ouest	960'000	240	180	- 60	75 %
Soudanienne Centre	4'800'000	1'200	600	- 600	50 %
Soudanienne Est	720'000	180	90	- 90	50 %
Soudano-Guinéenne	1'560'000	390	280	- 110	72 %
BURKINA FASO	8'600'000	2'150	1'200	- 950	56 %

Même si l'on tient compte des incertitudes qui pèsent sur les chiffres précédents, dont l'évaluation n'a été faite que très approximativement au niveau des ordres de grandeur, il n'en reste pas moins que, dans toutes les zones, le déficit céréalier présente un caractère systématique. Le taux de couverture le plus bas se rencontre évidemment dans la zone sahélienne; il reste encore faible (50%) dans les zones soudaniennes, Centre et Est, et n'atteint un niveau garantissant une sécurité alimentaire correcte sans couvrir toutefois la totalité des besoins que dans les zones soudanienne Ouest et soudano-Guinéenne (72 à 75%).

Ce déficit structurel s'inscrit d'ailleurs dans la dimension actuelle et les rendements des exploitations agricoles.

En effet, avec une superficie cultivée moyenne (en pluvial) de 0,35 ha par habitant rural, dont 0.30 ha en céréales diverses, et avec un rendement moyen de 570 kg par hectare, les quantités brutes produites par rural, de l'ordre de 170 kg, sont déjà insuffisantes pour couvrir ses propres besoins annuels en production brute (250 kg).

3) Une multitude d'intervenants : comment les coordonner ?

La mise en oeuvre du développement rural depuis le niveau national jusqu'au village est la résultante des interventions d'un grand nombre de Ministères et organismes entre lesquels les limites de compétence ne sont pas toujours clairement définies et la coordination pas toujours assurée aux différents niveaux d'intervention,

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - MAE,
 Ministère de l'Eau - ME,
 Ministère de l'Environnement et du Tourisme - MET,
 Ministère de l'Action Coopérative Paysanne - MACP,
 Ministère du Plan et de la Coopération - MPC auquel est rattaché le Bureau de Suivi des ONG - BESONG,
 Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation de Masse - MEBAM,
 Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux,
 Organismes Non Gouvernementaux - ONG qui ont mis en place un secrétariat permanent des ONG - SPONG,
 Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural - FEER.

L'articulation schématique de ces divers intervenants aux niveaux national, régional, provincial, départemental, villageois est schématisée sur le diagramme ci-après, dont les abréviations se traduisent ainsi.

Au niveau régional

DRPC - Direction Régionale du Plan et de la Coopération
 CRPA - Centres Régionaux de promotion agro-pastorale
 DRACP - Direction Régionale de l'Action Coopérative Paysanne
 DRE - Direction Régionale de l'Eau

Au niveau provincial

SA - Secteur Agricole au niveau de la province
 DPET - Direction Provinciale de l'Environnement et du Tourisme
 CACP - Cellule provinciale de l'Action Coopérative Paysanne

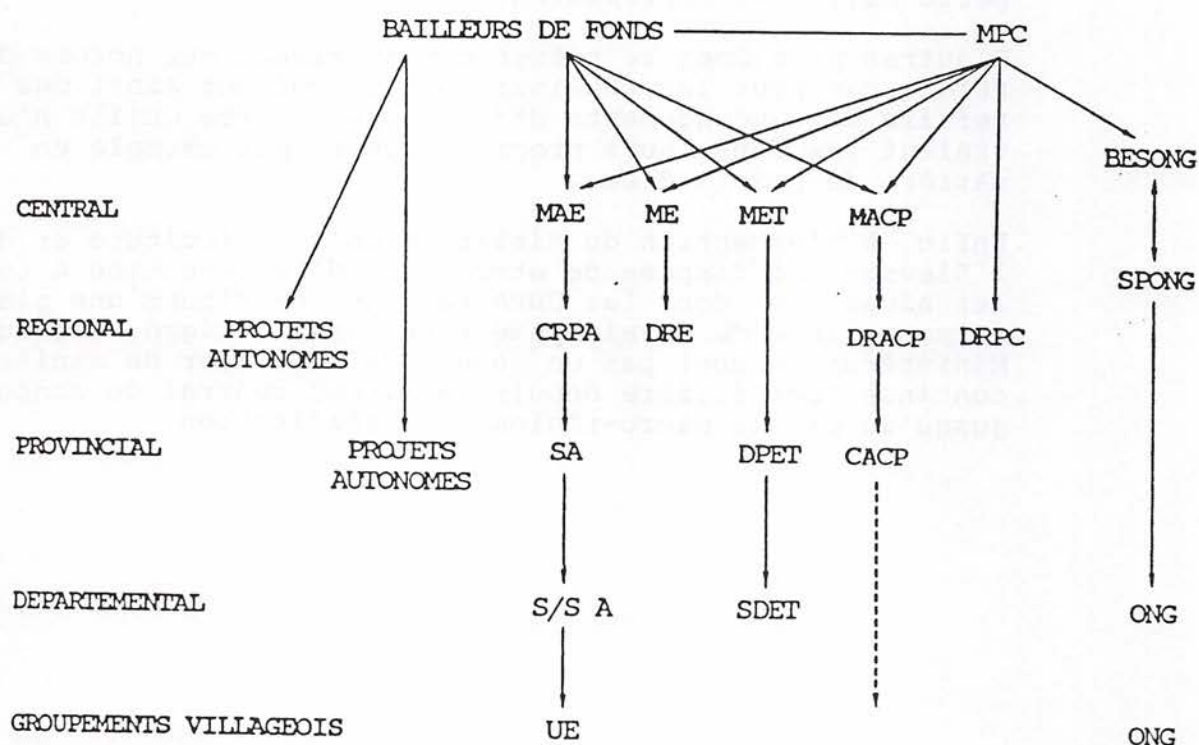
Au niveau départemental

S/S A - Sous-Secteur Agricole au niveau du département
 SDET - Service Départemental de l'Environnement et du Tourisme

Au niveau villageois

U.E. - Unité d'Encadrement
 G.V. - Groupement villageois

Niveaux



Aussi schématique et incomplet que soit le diagramme précédent, il met bien en évidence que les divers partenaires participant à la mise en oeuvre du développement rural interviennent, chacun sur sa filière verticale, sans autre coordination qu'un niveau central, où le Ministère du Plan et de la coopération veille à ce que les politiques et les grandes orientations stratégiques soient respectées à la fois par les Ministères techniques, les Bailleurs de fonds et les Organisations non gouvernementales.

Mais, au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'opérationnel, aucune structure, jusqu'à présent, n'est en mesure de permettre l'intégration horizontale et de garantir la cohérence des actions engagées sur le terrain, à l'exception des projets autonomes qui constituent des espaces privilégiés de développement régional intégré.

Les mêmes études, les mêmes analyses sont refaites par chaque intervenant. Les expériences et les échecs des uns servent très rarement aux autres. Les populations rurales sont tiraillées entre divers interlocuteurs dont elles ne perçoivent pas bien comment ils s'articulent entr'eux.

Ces difficultés sont encore accentuées par le chevauchement des attributions, source de tensions au niveau local et de divergences dans les orientations. Ainsi en est-il entre les Ministères de l'Agriculture, de l'Action Coopérative Paysanne, de l'Education Nationale, sur les contenus respectifs des concepts selon lesquels ils se partagent : "formation et suivi" pour le MAE, "animation, sensibilisation, formation des jeunes agriculteurs" pour le MACP, "alphabétisation et formation" pour le MEN. Les conflits étant souvent tranchés, non pas en fonction des attributions effectives, mais de la personnalité du représentant local.

D'autres problèmes se présentent au niveau des normes de références pour les réalisations, conduisant ainsi des ONG à refaire des aménagements déjà réalisés parce qu'ils n'entraient pas dans leurs propres normes, par exemple en matière de points d'eau.

Enfin, à l'exception du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui dispose de structures d'intervention à tous les niveaux et dont les CRPA peuvent constituer une plateforme valable de développement régional intégré, les autres Ministères ne sont pas en mesure de maîtriser de manière continue leur filière depuis le niveau central de conception jusqu'au niveau micro-régional de réalisation.

AJUSTEMENTS RECENTS

ANNEXE III (1/6)

Tableau 28: Commerce Extérieur
(en milliards de FCFA, à prix courants)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
<u>Exportations de Marchandises (FOB)</u>						
Produits vivriers (fruits, légumes, tubercules, céréales)	8,4	0,6	0,7	19,2	24,0	6,9
Cultures de rente	3,6	4,2	6,3	5,8	4,7	4,0
dont: Karité	2,3	2,6	4,0	2,2	0,7	0,1
Sésame	0,9	1,2	1,5	2,3	2,4	2,3
Autres						
Elevage	14,2	13,7	31,2	19,1	17,2	22,0
Or	4,9	6,8	8,0	13,4	18,1	20,6
Coton	7,9	15,8	19,7	13,3	12,8	17,3
Autres produits industriels	2,6	1,9	3,2	2,3	2,4	3,1
<u>TOTAL</u> (en millions de dollars EU)	41,8 (126,6)	43,0 (112,8)	89,1 (168,1)	73,1 (162,7)	79,2 (228,7)	73,9 (245,9)
<u>Importations de Marchandises (FOB)</u>						
<u>Produits agricoles et alimentaires</u>	24,9	26,4	39,0	44,4	37,2	30,4
Céréales	10,2	10,2	23,2	23,9	15,1	8,8
Produits laitiers	3,4	4,5	4,7	4,1	6,3	5,6
Bois	1,9	1,4	1,2	0,8	1,8	1,4
Autres produits	9,4	10,2	9,9	15,6	14,1	14,7
<u>Produits industriels</u>	102,6	96,2	92,7	117,0	112,1	121,1
<u>TOTAL</u> (en millions de dollars EU)	128,5 (391,1)	122,6 (321,7)	131,7 (301,4)	161,4 (359,2)	149,3 (431,1)	151,5 (504,2)

Source: Estimations de la mission

Tableau 12: Dépenses budgétaires,
Classification économique, 1982-87
(milliards de francs CFA)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Dépenses courantes	48,5	50,1	51,4	57,2	67,7	68,1
Personnel	30,0	32,2	33,4	34,0	37,3	42,3
Matériel	8,2	6,6	5,9	5,3	5,3	7,0
Intérêt /1	3,0	3,2	3,9	7,6	13,9	6,4
Transferts courants	7,3	8,0	8,2	10,4	11,2	12,4
Dépenses en capital	7,3	6,5	9,1	8,9	7,6	11,4
Investissement	4,2	4,4	5,5	4,7	3,7	9,4
Amortissement /1	3,1	2,1	3,6	4,2	3,9	2,0
Dépenses à classer	10,1	15,2	19,1	3,7	5,3	5,2
TOTAL	65,9	71,1	79,6	69,6	80,5	84,7

/1 Les données relatives à 1987 sont provisoires et incomplètes.

Source: Trésor, Services des Dépenses et de la Dette Publique

Tableau 14: Dépenses budgétaires par fonction, 1982-87
(milliards de francs CFA)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Administration	7,2	7,7	6,9	7,0	6,4	8,1
Défense	10,8	11,2	11,8	12,2	14,5	15,2
Education /1	9,8	10,6	10,9	13,8	14,2	19,2
Santé et affaires sociales /2	7,4	6,2	6,5	7,7	7,6	5,6
Promotion économique	1,4	1,7	1,7	0,1	0,1	0,1
Agriculture et développement rural /3	2,6	2,7	2,8	2,8	3,1	4,0
Commerce et industrie /4	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,8
Travaux publics /5	0,1	0,5	0,5	0,5	0,8	1,0
Dépenses interministérielles	5,6	4,6	4,1	3,4	3,6	5,0
Dépenses non ministérielles /6	20,4	25,8	33,8	21,5	29,5	25,7
Dépenses totales	65,9	71,7	79,6	69,6	80,5	84,7

/1 Ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur, plus bourses d'étude.

/2 Ministères de la santé et de l'action sociale, de l'essor familial, du travail et de la sécurité sociale, et des sports, plus retraites.

/3 Ministères de l'agriculture et de l'élevage, de l'eau, et de la question paysanne.

/4 Ministères du commerce et de l'industrie, et de l'environnement et du tourisme.

/5 Ministères de l'équipement, des transports et des communications.

/6 Comprend le service de la dette publique, les subventions, l'investissement et les dépenses à classer.

Source Chiffres pour 1982-84: FMI. Chiffres pour 1985-87: Trésor.

Tableau 10: Opérations du Trésor, 1982-87
(milliards de francs CFA)

	1982	1983	1984	1985	1986	Chiffres provisoires 1987
Recettes	50,6	49,8	55,1	64,8	67,8	76,5
Dépenses						
Dépenses courantes	65,9	71,7	79,6	69,6	80,5	84,7
dont dépenses à classer	10,1	15,2	19,1	3,7	5,3	5,2
Dépenses en capital	7,3	8,5	9,1	8,9	7,6	11,4
Excédent/déficit (base ordonnancement)	-15,3	-21,9	-24,5	-4,5	-12,7	-8,2
Variation des arriérés (- = règlement)	7,1	11,8	5,6	2,5	4,6	1,2
Intérieurs	2,4	9,0	3,9	-0,6	0,7	3,4
Extérieurs	4,7	2,8	1,7	3,1	3,9	-2,2
Excédent/déficit (base encaissements/ décaissements)	-8,2	-10,1	-18,9	-2,3	-8,1	-7,0
Financement	8,2	10,1	18,9	2,3	8,1	7,0
Intérieur	3,8	5,7	13,4	2,3	8,1	7,0
Banque centrale (BCEAO)	2,6	-2,3	3,9	-1,0	1,0	4,4
Non bancaire	1,2	8,0	9,5	3,4	7,1	2,6
Comptes spéciaux du Trésor	n.c.	n.c.	n.c.	4,3	-1,2	0,6
Correspondants	n.c.	n.c.	n.c.	3,1	8,2	1,1
Autres	n.c.	n.c.	n.c.	-4,0	0,1	0,8
Extérieur	4,4	4,4	5,5	0,0	0,0	0,0
Recettes/PIB (%)	14,1	13,1	14,1	13,8	13,8	14,2
Dépenses/PIB (%)	18,3	18,8	20,4	14,8	16,4	15,7
Déficit/PIB (%)	-4,2	-5,7	-6,3	-1,0	-2,6	-1,5

Source: Trésor

Eléments d'une stratégie d'ajustement

En conséquence, même si les efforts faits par le gouvernement et les résultats obtenus sur le plan économique sont encourageants, le Burkina doit dès maintenant s'attaquer à des problèmes majeurs dont la solution conditionne la performance à long terme de l'économie, la survie de l'agriculture et l'épanouissement économique et social du pays. Au moment d'affronter de tels problèmes, le Burkina dispose de deux principaux atouts:

- sur le plan économique et financier, le pays n'est pas en situation de crise. Le problème que pose le financement du déficit par les arriérés doit être résolu, la croissance rapide du service de la dette doit être maîtrisée, mais les ressources nécessaires pour résoudre ces problèmes immédiats ne sont pas excessives; l'élargissement progressif du cercle des amis du Burkina permettra de mobiliser l'aide extérieure appropriée pour soutenir une politique prudente d'assainissement financier; par conséquent, le pays peut dès maintenant concentrer toute son attention sur les problèmes du long terme;
- le gouvernement souhaite vivement améliorer sa connaissance de la situation économique et financière du pays et n'hésite pas à entreprendre les diagnostics, à organiser les groupes nationaux de réflexion et à lancer les tests sur le terrain qui lui permettront de mieux analyser les perspectives du secteur public et parapublic, de mieux comprendre les aspirations et les revendications des groupes sociaux et des opérateurs économiques et d'aborder avec vigueur les problèmes écologiques et sociaux du pays; le style consensuel du nouveau régime permet donc d'espérer que les programmes qui seront lancés seront réalistes et recevront l'appui de tous les principaux acteurs concernés par le processus de réforme.

Une stratégie d'ajustement au Burkina ne doit donc pas nécessairement être une stratégie radicale. Dans la situation actuelle du pays, le gradualisme, la technique des petits pas ont des chances de mieux réussir que les opérations chirurgicales. L'objectif principal n'est pas d'aller vite, mais de donner au processus de réforme la continuité et la persévérance sans lesquels les résultats obtenus ne seront jamais perceptibles. Sur la base des discussions que nous avons eues jusqu'à présent avec le gouvernement, un programme d'ajustement graduel au Burkina pourrait mettre initialement l'accent sur les thèmes suivants:

- Sur le plan de la gestion du secteur public, un programme de consolidation, comportant la stabilisation des dépenses publiques (en part du PIB) et une croissance modeste du secteur parapublic (pas de création de nouvelles entreprises) en attendant les résultats d'une série d'études et diagnostics visant (i) à acquérir une vision globale de la situation financière; (ii) à évaluer l'impact économique des différents types de recettes (protection effective notamment) et la structure des dépenses publiques; et (iii) à analyser la performance et les perspectives du secteur parapublic et des principales entreprises du secteur;

- Sur le plan de la programmation de l'investissement public, la préparation de programmes triennaux initialement axés sur la réhabilitation et l'emploi optimal des infrastructures existantes, parallèlement à un effort pour mieux connaître et mieux coordonner les activités des bailleurs de fonds sur le plan de l'investissement, des dépenses récurrentes et de l'assistance technique;
- Sur le plan de l'agriculture et du secteur primaire en général, un certain nombre de mesures d'incitation (assouplissement progressif de la réglementation des prix et des systèmes de commercialisation), accompagnées d'une réflexion stratégique globale sur les problèmes d'environnement (dans le cadre des projets pilotes sur l'aménagement des terroirs), sur les objectifs à long terme de la politique agricole et sur les moyens (institutions, incitations, protection, investissements, coordination de l'aide) permettant d'accélérer la croissance et la diversification de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la spécialisation régionale;
- Sur le plan des secteurs modernes (industrie, commerce et services), l'assouplissement des réglementations les plus contraignantes, la promesse d'un style d'interventions publiques moins coercitif et plus coopératif, et l'instauration d'un dialogue permanent entre les pouvoirs publics et les entreprises en vue de créer un climat favorable à l'initiative et à l'investissement. Parallèlement, un effort d'analyse et l'amorce d'une réforme du système fiscal et des politiques de protection en vue d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur industriel sur le marché intérieur et à l'exportation;
- Sur le plan du secteur informel, l'expression d'une volonté de soutien politique, accompagnée d'une détaxation systématique et d'une libéralisation de l'activité des "microentreprises" pour qu'elles puissent se placer sur des créneaux d'activité plus sophistiqués. Parallèlement, une meilleure connaissance de la structure et des perspectives du secteur viserait à favoriser l'intégration des activités du secteur informel et formel (sous traitance, accès au système bancaire, etc...);
- Sur le plan social, l'intensification des programmes de planification familiale et leur intégration dans les services de santé de base; la mobilisation de ressources supplémentaires au profit de ces programmes et de ces services; la restructuration des dépenses d'éducation et de formation au profit d'une politique plus dynamique de scolarisation primaire.

C'est au gouvernement du Burkina qu'il appartient de faire les choix de politique macroéconomique et sectorielle appropriés, de définir les programmes opérationnels dans le cadre de ces choix et d'organiser les analyses, réflexions et diagnostics nécessaires pour déterminer les réformes complémentaires qui suivront les premières initiatives. La communauté internationale a également un rôle capital à jouer dans la mise en oeuvre et le succès de la politique de réformes. Les ressources financières complémentaires qui devront être mobilisées ne sont pas d'une ampleur considérable; néanmoins, compte tenu des perspectives médiocres des exportations du Burkina, ainsi que de la gravité des contraintes du long terme, il est vraisemblable qu'au cours des prochaines années le déficit des paiements courants et le déficit des finances publiques devront augmenter au lieu de diminuer. C'est ainsi que notre scénario de croissance prévoit que les besoins bruts de financement extérieur du Burkina, en termes d'engagements, passeraient d'une moyenne annuelle de 170 millions de dollars EU au cours des cinq prochaines années (soit 7,4 pour cent du PIB) à une moyenne annuelle de 300 millions de dollars EU au cours des cinq années suivantes (soit 9 pour cent du PIB), pour autant que ces besoins puissent être satisfaits à des conditions hautement concessionnelles. Les bailleurs de fonds devront soigneusement considérer cette question et mettre au point les réponses opérationnelles adéquates.

Néanmoins, le problème de la qualité de l'aide internationale, son adaptation aux priorités nouvelles en fonction d'une vision globale de la situation et des perspectives du Burkina est probablement aussi important que le volume des ressources. Une réunion formelle ou informelle des bailleurs de fonds préparée et dirigée par le Gouvernement devrait être organisée à brève échéance pour initier une discussion des objectifs stratégiques et des moyens de l'aide internationale au pays. Une série de réunions sectorielles viserait, de façon plus concrète, à mettre de l'ordre dans l'ensemble des dépenses courantes, investissements et autres activités financées par le Burkina et les bailleurs de fonds, en fonction des priorités du secteur et des politiques sectorielles qu'impliquent les nouvelles contraintes du développement à moyen et à long terme du pays.

(Extraits conf. de Presse Min. français de la Coopération - Paris, 7.7.88 - in Marchés tropicaux 15.7.88)

Se définissant comme un homme croyant au dialogue, et à l'action collective, le ministre a d'abord indiqué comme premier objectif de sa politique en direction de l'Afrique, la "valorisation des ressources humaines", le premier objectif "de notre coopération comme de toute politique" devant être "l'homme".

A cet égard, les efforts porteront sur la maîtrise de la croissance démographique, l'infrastructure médicale, la distribution d'eau potable, la prévention et l'hygiène dans la santé publique et l'éducation-formation, en veillant à ce que cette dernière "corresponde aux besoins réels".

"L'école ne forme pas suffisamment d'ouvriers, de techniciens, de cadres moyens dont le secteur moderne a besoin. Pire encore, elle ne répond pas aux besoins du secteur dit informel ou traditionnel, qui fournit pourtant la plupart des emplois (...). La coopération française doit apporter son concours à (...l')effort d'adaptation. La priorité absolue en la matière sera donnée à la formation des formateurs". En outre, une grande importance sera accordée à "toutes les actions tendant à renforcer l'usage du français", en liaison avec M. Alain Decaux.

"L'ajustement des budgets publics aux ressources est une nécessité", a dit M. Pelletier, ajoutant cependant: "Il faut veiller à ce que l'ajustement financier ne bloque pas le développement économique et humain". Les organismes financiers internationaux ont "commencé à prendre en compte ces préoccupations sociales" et "je ferai tout pour qu'ils persévèrent", a affirmé le ministre qui s'est interrogé aussi sur "l'efficacité des secteurs économiques dits modernes".

Il faut se tourner, selon lui, vers le secteur "informel" ou traditionnel pour "lui donner les moyens de se développer", afin de créer les conditions du développement à partir des "caractéristiques propres de l'Afrique".

Les actions envisagées à ce sujet concernent le développement rural, la complémentarité ville-campagne, le développement vivrier pour répondre aux besoins urbains, l'émergence d'entrepreneurs africains, le développement ou la création d'une "culture industrielle ou gestionnaire", les unions coopératives ou économiques, les performances à l'exportation sur les produits traditionnels des pays africains (le ministre rappelant à ce propos une position française en faveur de la régulation des marchés mondiaux).

En développant sa pensée dans des réponses ultérieures, M. Pelletier a indiqué que le FMI et la Banque mondiale avaient désormais "une importance qu'ils n'avaient pas il y a dix ans" et que le gouvernement français essayait d'infléchir "leur position trop rigoureuse au départ", dans des "rapports constants avec eux".

En conclusion, M. Pelletier a souligné que la coopération française devait "s'ouvrir à la société civile sous toutes ses formes": ONG, collectivités locales, entreprises.

(Extrait du procès-verbal des consultations néerlando-burkinabè, 20/23.11.88)

Dans sa réponse, le chef de la délégation néerlandaise a commencé par évoquer les grands axes de la politique néerlandaise pour l'ensemble de la région sahélienne et, plus particulièrement pour le Burkina Faso.

Il a informé la partie burkinabè que, durant les derniers mois, le Ministre néerlandais de la Coopération a formulé une nouvelle politique pour les quatre années à venir à partir de 1989. Cependant, pour le Sahel et plus particulièrement pour le Burkina Faso, il s'agit d'une politique de continuité qui est basée sur les priorités formulées par le CILSS et le Club du Sahel en y ajoutant quelques accents spécifiques nouveaux.

Le programme bilatéral néerlando-burkinabè se poursuivra autour de trois grands axes.

Le premier axe ou secteur prioritaire est le développement de l'agriculture et de l'élevage, la promotion de l'autosuffisance alimentaire à travers le développement d'une politique céréalière au niveau national aussi bien que dans le contexte sous-régional ouest-africain.

Le deuxième axe est le rétablissement d'un équilibre écologique et la préservation des ressources naturelles.

Le développement hydraulique, en premier lieu pour l'homme mais aussi pour le bétail, constitue le troisième axe.

Dans tous ces domaines, la participation active et volontaire de la population, à travers son organisation, sa formation et sa sensibilisation, est considérée comme primordiale.

Le chef de la délégation a saisi l'occasion pour souligner d'autres aspects que les Pays-Bas considèrent comme importants dans leur politique de coopération.

Il s'agit notamment de la participation de la femme au développement de la planification familiale et de l'attention aux aspects socio-culturels de la population.

Dans le cadre de la promotion du rôle de la femme, un spécialiste en la matière sera bientôt attaché à l'Ambassade des Pays-Bas.

Dans le domaine de la planification familiale, des activités seront financées à travers des organisations internationales comme le FNUAP.

(Extrait du compte-rendu des consultations germano-burkinabè (14/16.11.88)

La partie allemande a mis en relief la politique de développement du Gouvernement fédéral Allemand qui continue à accorder la priorité aux domaines suivants :

1. Développement rural
2. Protection des ressources naturelles (en particulier la lutte contre la désertification et l'érosion)
3. Approvisionnement en énergie et en eau
4. Développement de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises et du secteur productif en général
5. L'autosuffisance alimentaire durable
6. L'entretien et le cas échéant, la réhabilitation des investissements existants avant de nouveaux investissements

La partie allemande a souligné l'importance qu'elle attache

- aux approches intégrées,
- à la concentration régionale et sectorielle des aides,
- au fait que les aides soient aussi proches que possible des groupes cibles assurant ainsi leur participation effective,
- à la viabilité des investissements.

La partie allemande s'est expliquée sur les accents de la Coopération future qui vont s'articuler autour de :

- l'augmentation de l'aide hors projets (aide en marchandises, programmes sectoriels et aides d'ajustement structurel)
- l'aide pour la création d'emplois et des revenus primaires
- des aides pour garantir la couverture minimale des besoins de base et de pérennité de l'existence des groupes cibles
- des efforts beaucoup plus soutenus contre la désertification et pour la promotion de la femme.

Les deux parties se sont accordées pour que les objectifs et les accents susmentionnés constituent la base pour la continuation de leur coopération.

(Eight annual Meeting Committee for Forestry Development in Africa CFDA/May 88)

Mr. Abdul Wahab (U.S.A.) briefed the meeting on the USAID program. The budget (new funding) of the Africa Bureau for fiscal year 1988 is \$50 million. Ten percent of this budget is earmarked for Management of Natural Resources, 10% for child survival, 10% for population programs and up to 30% for African economic policy. The Africa development program of A.I.D. is a new initiative.

The "Plan for Supporting Natural Resources Management" (PSNRM) in Sub-Saharan Africa - constitutes a new approach in planning since the planning horizon is 20-30 years while previously it was only 5 years.

Mr. Wahab said that the Plan is designed to integrate forestry into rural development efforts and to improve grass root participation including efforts to involve women. He also recommended that the bilateral donor agencies work more closely with the World Bank to implement projects in forestry. He suggested that the CFDA process is of great help in improving the coordination among all the partners involved in forestry development in Africa.

	Mandat	1982	1983	1984	1985	1986	1987	Remarques
0. <u>Ruco Ouagadougou</u>		465	315	360	474	478	331	
1. <u>Protection de l'environnement</u>								
Reboisements villageois (10 provinces)	IC	1'402	2'154	1'918	1'621	2'702	2'673	Évalué en 1988
Appuis équipes sylvo-pastorale et RH.CILSS	CILSS	287	447	300	92	-	44	Appuis ponctuels
Dévp't cultures fourragères (action région.)	FAO	310	500	365	176	110	112	Terminé 1988
Action-recherche vulgarisation cult. fourr.					109	103	195	
Formation ingénieurs hydraulique et génie sanitaire EJER	EPFL	265	202	230	500	510	420	Évalué en 1988
2. <u>Auto-promotion paysanne</u>								
Appui à des groupements et assoc. paysannes	Six S	365	550	500	600	550	600	Evaluation en cours
Fonds de développement communautaire		100	245	-	-	-	-	Négociation en cours
Promotion emploi	BIT	327	4	14	-	-	-	Reprise FAO/Italie
Formation monitrices rurales		322	25	-	-	-	-	Terminé
Appui programme d'alphabétisation		-	-	-	-	-	1'156	
Appui imprimerie d'alphabétisation	OSFO	-	275	195	190	35	125	
Formation moniteurs/trices villageois	CFSAO	603	578	562	600	566	650	
Formation cadres du dévp't rural	IPD	496	250	1'130	490	386	395	
Petites actions		-	257	54	102	272	126	
3. <u>Promotion technologique et artisanale</u>								
Production matériel agricole		-	1'554	874	356	47	-	Terminé
Atelier production équipements ruraux	OSEO	289	100	146	200	612	289	Evaluation 1989
Formation artisans ruraux (CNPAR)		148	119	394	644	221	180	Evaluation en cours
Appui à recherche techn. renouvelables	CFAS	-	-	-	100	40	-	
4. <u>Projets divers</u>								
Appui programme sécurité alimentaire	FAO	58	168	1'070	-	-	-	Terminé
Actions d'urgence suite sécheresse 84					790	270	71	Terminé
Centre de transfusion	SRK	150	150	100	-	-	-	Terminé
Aide alimentaire/humanitaire	ONG	287	265	429	424	520	458	
Experts et volontaires PNUD/FAO		310	334	468	355	273	271	
Bourses		198	311	290	326	252	231	
Total APD-Burkina		6'482	8'803	9'399	8'149	7'947	8'337	
5. <u>Autres actions</u>								
Petites actions ONG Suisses (une vingtaine présentes)	PM	1'236	1'291	825	961	1'361	1'874	
Investis. BOAD s/fonds suisses (add. eau surtout)	PM							
Particip. suisse prog. onchocercose Ouaga	PM							
Total aide suisse		7'718	10'094	10'224	9'110	9'308	10'211	

ANNEXE VI a

(Rapport R. Dumont, janvier-mars 84)

Les grandes lignes du développement : cultures pluviales et sites anti-érosifs en priorité. Barrages et bas-fonds aménagés

Les dispositifs anti-érosifs, obligeant l'eau de pluie à s'infiltrer, nous paraissent la base essentielle de progrès des cultures pluviales : le préalable absolu, après lequel toutes les autres actions deviennent plus efficaces. Aussi méritent-ils la première priorité et donc des subventions qui nous semblent plus urgentes ici que pour les engrais. Ceux-ci pourront être payés à leur prix réel, le jour où le prix des produits agricoles relevé permettra de le faire. Ainsi on ne risquera plus de mettre de l'engrais dans les zones plus arides, où il ne peut rapporter assez régulièrement. Ceci vaut surtout pour les engrais importés, type urée, mais le phosphate brut, le Volta-phosphate, mérite encore une subvention pour assurer son démarrage. Cependant celui-ci n'est efficace à l'état brut qu'en sols assez acides; ailleurs il faudra un jour envisager une forme de phosphate soluble, comme le superphosphate.

Les cultures pluviales sont de loin les plus importantes et cependant elles reçoivent relativement moins de crédits que les cultures irriguées. Pour celles-ci, plutôt que d'étendre les surfaces et les barrages, tout l'effort pourrait d'abord porter sur le plein emploi de l'eau déjà accumulée : tant d'eau des barrages est actuellement non utilisée ou très largement sous-employée.

Au même moment on pourrait aider les paysans à réaliser eux-mêmes les petits barrages ou dérivations dont ils demanderaient l'exécution : et où ils participeraient à tous les travaux. La petite hydraulique mérite partout la priorité sur la grande hydraulique : car elle est moins coûteuse, immédiatement efficace et peut être gérée et entretenue par les paysans eux-mêmes.

Aussi prioritaires est l'aménagement des bas-fonds humides pour y établir des jardins cultivés en saison sèche (période de sous-emploi) et y planter des vergers. Mais ceux-ci, au profit des paysans, et non des notables, locaux ou de la ville qui ne travaillent pas eux-mêmes.

Ces problèmes et bien d'autres que nous rencontrerons en route, exigent une organisation des paysans. N'oublions pas l'échec général des fermes d'Etat en Afrique, du Ghana de N'Krumah, au Mozambique de Samora Machel. Les coopératives de production, avec collectivisation imposée par le parti (1) ont également échoué.

Le CNR pourrait donc contribuer à élaborer, non pas une mais des formes d'organisation des paysans : en collaboration étroite avec ceux-ci, et non en leur imposant telle formule dogmatique venue d'en haut. La réussite des groupements villageois, des banques de céréales, des marchés autogérés, d'un crédit agricole qui sera un jour autogéré, etc, dépend de la façon dont les autorités sauront aborder et écouter les paysans de ce pays (1).

RENE DUMONT AVEC CHARLOTTE PAQUET

LA HAUTE-VOLTA PAYS EN VOIE DE DESTRUCTIONPREAMBULE

La Haute-Volta n'a jamais été et n'est pas "en voie de développement"

Ce pays est, au moins depuis le début du siècle et la conquête coloniale, "en voie de destruction" constante de son milieu naturel, de son écosystème, de ses arbres, de sa flore, de sa faune et de ses sols ; sinon de son climat et de ses hommes et femmes.

La potentialité de production agricole, pastorale et forestière a été de ce fait, depuis 1900, réduite de plus de moitié, sinon peut être des trois quarts.

PREMIERE PARTIE : LES RAISONS DE LA DESTRUCTION

Les principales raisons de cette constante réduction nous paraissent être

1. - La divagation du bétail, qui empêche la régénération naturelle des arbres spontanés ; entraîne par le surpâturage la dégradation des ressources fourragères ; interdit l'extension du reboisement et des cultures de saison sèche ; oblige à la destruction des épineux pour la protection des cultures, même d'hivernage. Cette divagation réduit tout autant la production de l'élevage que celle de l'agriculture.
2. - Les feux de brousse sont un crime contre la nature. Ils sont allumés soit par intention (repousse de jeunes herbes, chasse, serpents) ou par négligence. Dépossédés de leurs droits sur les forêts classées, des paysans y mettent le feu pour se venger. Certains allument ces feux pour les voir triller. Le souci de la patrie ne domine pas.

3. - L'explosion démographique sans "révolution agricole", qui entraîne la suppression de la jachère sans son remplacement par la fumure organique. Donc la dégradation des sols, dénudés par le surpâturage ou plus soumis à l'érosion par la culture attelée ; dégradation qui démolit à une vitesse accélérée la seule réserve de sols fertiles du Sud et de l'Ouest du pays, où les Colons Mossis produisent beaucoup, en détruisant les derniers sols fertiles.
4. - Le droit foncier traditionnel fait que le berger ^{peut laisser} pâturer à son gré la majeure partie du terroir, donc dégrade et détruit les pâturages naturels par le surpâturage, que le "Colon" Mossi a toute latitude de détruire les sols où il s'installe à titre provisoire. La répartition très inégale des sols fait que le paysan pauvre, qui a reçu une terre en prêt, n'a aucune possibilité d'y planter un arbre, et aucun intérêt à l'améliorer, par diguettes, fumure organique, engrais verts, phosphatage de fond, clôture vive permanente, etc.
5. - L'oppression et l'exploitation dont ont toujours été l'objet les paysans et les paysannes. Ce qui ne leur donne aucune possibilité de se procurer des surplus, une épargne (autre qu'un bétail trop nombreux et dégradant) à investir. L'échange inégal entre ville et campagne, (fonctionnaires - commerçants - politiciens - professions libérales contre paysans) et la domination abusive des femmes par les hommes contribuent au maintien et à l'accélération de cette destruction.
6. - L'arrogance donc, l'incompétence et la corruption de certains dirigeants politiques, et d'une partie de l'administration. Pour cette dernière s'y ajoute une absence quasi-totale de conscience professionnelle, et d'amour de son travail. On va au bureau comme chez le dentiste, car on ne peut guère faire autrement. On y travaille le moins possible. On exploite le paysan et laisse se poursuivre et s'accélérer la destruction du pays.

7. - Certes le colonialisme et depuis l'indépendance formelle le système économique dominant, en affaiblissant une économie de plus en plus dépendante ont joué et continuent à jouer un rôle essentiel dans cette dégradation. Il reste que les causes internes sont aussi importantes et c'est sur elles que la marge de manoeuvre, les possibilités d'action sont actuellement les plus importantes et doivent retenir l'attention.

DEUXIEME PARTIE : BLOCAGE DE CE PROCESSUS DE DESTRUCTION : VILLAGES ORGANISES

8. - Des terroirs villageois. "propriétaires" de tout le territoire

Le village Mossi traditionnel connaissait bien les limites de son territoire; on les connaît encore. Il organisait et limitait les "prélèvements", la chasse, la pêche, la cueillette, le pâturage, la coupe des arbres. Il suffirait de reprendre, de moderniser, de fortifier ces mesures de protection des terroirs.

- Préciser les limites des villages, à travers tout le territoire. Ainsi chaque arbre, chaque touffe d'herbe aura un propriétaire collectif, le village, qui aura intérêt à protéger des ressources qui lui appartiendront, pour les habitants actuels du village et leur descendants. Bien entendu, la Nation reste le propriétaire suprême, qui peut concéder au village, aux groupements, aux administrations, etc, des droits d'usufruit, révocables, pour qui en abuse. Mais non les droits de vendre ou de louer, qui deviennent vite des droits d'abuser.
- Créer de vrais villages, ayant la personnalité juridique, l'autonomie financière, des ressources propres, un budget qui lui permette de créer, de protéger, d'investir.

- Avec à la tête un Comité de gestion du village, où il neus parait bon que soit représenté l'autorité traditionnelle (chefferie) et nouvelle (CDR), avec les groupements villageois et autres titulaires d'activités économiques, sociales, culturelles, administratives (encadreurs, instituteurs, animatrice, accoucheuse ...). Les paysans et les paysannes y désigneraient leur représentants - des femmes pour représenter les femmes.
- Usufruitaire de son terroir, le village pourrait régler les droits d'usage de la terre cultivée, en faisant évoluer la tradition pour que la terre aille de préférence :
 - .. à celui qui la cultive de ses mains, à condition qu'il la protège et l'améliore
 - .. qui a réalisé une amélioration foncière notable (phosphatage, fumure organique, diguettes, plantation...) pourrait se voir confirmer un droit d'usage prolongé.

9. - Zones agricoles et pastorales, divagation et transhumance

Là où il existe assez de pacages, on pourra diviser, à titre provisoire, zones agricoles (qui s'étendront) et zones pastorales (qui reculeront). Tout bétail sans gardien errant en zone agricole serait mis en fourrière, sinon abattu sur place (chèvres). Ainsi on pourra reboiser, cultiver en saison sèche, étendre les cultures de bas-fonds, etc, sans clôtures ruineuses, sans coupe abusive d'épineux pour réaliser ces clôtures.

Les zones pastorales seraient attribuées à des groupements de possesseurs de bétail de la commune, des agriculteurs-éleveurs. S'il y en a assez, le village pourra louer ses pâturages à d'autres, aux groupements d'éleveurs en transhumance. Assurés de jouir de ces pacages sur longue durée, ces éleveurs auront intérêt à les protéger, à les améliorer, à les interdire aux autres. En supprimant le surpâturage, cette mesure accroîtra très fortement les ressources fourragères. Surtout si l'on arrête aussi les feux de brousse.

L'interdiction de la divagation du bétail favorise tout autant l'élevage que l'agriculture. Elle n'est donc nullement la suppression de la transhumance ; mais au contraire sa discipline, son organisation (pistes de transhumance avec points d'eau) et son amélioration. Sur des terroirs pastoraux qui iront en diminuant, à mesure que la population augmente, les éleveurs, qui tendent à devenir agriculteurs, seront bientôt orientés vers les cultures fourragères, acculés à pratiquer l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Près de Marga, une zone pastorale aménagée par l'AVV montre les énormes possibilités d'une telle orientation.

10. - Droits fonciers, droits pastoraux, réforme agraire

Nous ne pouvons qu'esquisser ici des solutions à ces problèmes, comme nous l'avons fait ci-dessus à la fin du paragraphe 8. Car les traditions sont fort complexes, et il serait dangereux de les ignorer : on peut seulement, à notre avis, les faire évoluer progressivement. Nous nous contentons donc de ces esquisses, en ce qui concerne les lois que pourraient régler sur le plan national : les limites et prérogatives des villages, les modalités d'attribution des terres de culture, des pacages et autres savanes plus ou moins arborées : avec aussi les droits d'usage des arbres productifs, type karité, néré, tamarins, kapoks, etc. Ces modalités pourraient tout à la fois viser à réduire les inégalités sociales, et à confier la terre à qui l'améliore.

Dans chaque province pourraient ensuite intervenir, sur la base de ces lois, des arrêtés d'application provinciaux, qui tiennent compte des traditions de chaque ethnie. Enfin les comités villageois seraient qualifiés pour prendre, ici encore après consultation et participation des intéressés, des arrêtés municipaux (1).

(1) - Je ne suis pas un juriste...

11. - Contrôle des naissances

Depuis 1960 la Haute-Volta, qui a été autosuffisante, l'est de moins en moins ; et d'autant moins qu'on en affirme plus la nécessité (1). Si le P.I.B. par tête aurait cru de 0,8 % l'an en 1960-1981, le P.I.B. par tête des activités directement productives (agriculture, élevage, artisanat, industrie...) semble, lui, avoir légèrement reculé (2). La pression démographique contribue à dégrader tous les terroirs, les uns après les autres. Et aussi, à accentuer la dépendance économique - donc finalement politique - du pays. La Côte d'Ivoire, désormais en difficultés très vite croissantes, peut être amenée à prendre des mesures analogues à celles du Nigéria en 1983. Des difficultés internationales peuvent bloquer l'aide alimentaire... Gouverner, c'est prévoir.

Comme on ne peut donner d'allocations familiales aux paysans, il nous paraît fondamentalement injuste de continuer à en donner aux fonctionnaires. On pourrait ensuite étudier comment, avec des soins de santé améliorés, on pourrait permettre l'accès des ruraux au planning familial (3) déjà présent en villes.

(1) - Au CILSS, au Club du Sahel, au Plan de Lagos, etc

(2) - Un peu pour les céréales, plus pour la viande, beaucoup plus pour le lait. Les progrès du coton et des légumes ne compenseraient pas ces reculs.

(3) - Je ne suis pas médecin.



COPIE VERTE

t.311 Burkina-CP/UG

Berne, le 8 septembre 1989

CK 11. Sept. 89 12'

- DFAE - Secrétariat du Chef du Département
- Secrétariat du Secrétaire d'Etat
- Division politique II
- Direction des organisations internationales
- Service Economique et Financier

- DFEP - OFAEE, Service du développement
- OFAEE, Service Afrique

- DFP - Administration fédérale des finances
- Contrôle fédéral des finances

- Délégation près l'OCDE, Paris
- Mission permanente auprès des Nations Unies,
New York
- Ambassade de Suisse, Washington

- Mission permanente auprès des organisations
internationales, Genève
- Ambassade de Suisse à Abidjan (3 ex.)

COOPERATION DE LA DDA AVEC LE BURKINA FASO

Comme vous le savez, la DDA prépare, pour les pays où elle concentre ses activités, des "programmes par pays" afin de tendre à une plus grande cohérence et de faciliter la coordination. Nous nous permettons de vous rappeler que, sans être confidentiels, ces programmes sont des documents de travail de la DDA à usage interne.

Vous trouverez, en annexe, le programme de coopération de la DDA avec le Burkina Faso qui a été approuvé le 3 juillet 1989.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
ET AIDE HUMANITAIRE

Division opérationnelle pour l'Afrique
et l'Amérique latine

H.-P. Cart
(H.-P. Cart)

Annexe: ment 11. Sept. 89 12'

Copies: CP, BSZ, PD (sans annexe)

